angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2016

*****

PROCES VERBAL

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 14 mars 2016

L'an deux mille seize le lundi quatorze mars à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 mars 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ DEL-2016-53), M. Marc GOUA (départ DEL-2016-57), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS (départ DEL-2016-52), M. Stéphane PIEDNOIR, Mme Catherine GOXE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER (départ DEL-2016-52), M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD (départ DEL-2016-53), M. Michel COLAS, M. François GERNIGON (départ DEL-2016-69), M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. François JAUNAIT, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU (départ DEL-2016-52), M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ DEL-2016-69), M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Grégory BLANC (départ DEL-2016-62), M. Roch BRANCOUR, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ DEL-2016-57), M. Ahmed EL BAHRI, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, Mme Céline HAROU (départ DEL-2016-52), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ 2016-50), M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (départ DEL-2016-52), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Faten SFAÏHI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE

Mme Brigitte ROCHER (suppléance de M. André MARCHAND)

ETAIENT EXCUSES : M. Didier ROINE, M. Dominique BREJEON, M. André MARCHAND, Mme Michelle MOREAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, Mme Géraldine GUYON, Mme Catherine LEBLANC, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Marcel MOULAN, M. Didier PINON, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Rose-Marie VERON.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Didier ROISNE a donné pouvoir à Mme Pascale GALÉA
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI (à partir DEL-2016-53)
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Agnès TINCHON
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à Mme Catherine CARRE (à partir DEL-2016-53)
Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à M. Stéphane PIEDNOIR (à partir DEL-2016-51)
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Didier PINON a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT a donné pouvoir à M. Daniel COIFFARD
Mme Rose-Marie VERON a donné pouvoir à M. Gilles MAHE

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Pascale GALÉA Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 mars 2016.

***

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je vais vous inviter à vous asseoir. Je vous indique que Didier ROISNÉ a donné pouvoir à Madame GALÉA ; Emmanuel CAPUS, quand il partira, donnera pouvoir à Daniel DIMICOLI. Dominique BRÉJEON a donné pouvoir à Agnès TINCHON. Denis CHIMIER donnera pouvoir, à son départ, à Madame CARRÉ ; André MARCHAND est représenté ce soir par son suppléant, Monsieur ROCHER ; Michelle MOREAU a donné pouvoir à Françoise LE GOFF ; Silvia CAMARA-TOMBINI à Frédéric BÉATSE ; Annie DARSONVAL a donné pouvoir à Philippe HOULGARD, Karine ENGEL, jusqu'à son arrivée, à Ahmed EL BAHRI ; Caroline FEL a donné pouvoir à Maxence HENRY ; Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Stéphane PABRITZ ; Géraldine GUYON est excusée ; Nathalie LEMAIRE quand elle partira a donné pouvoir à Stéphane PIEDNOIR, Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Chadia ARAB ; Marcel MOULAN à Pierre PICHERIT, et Didier PINON à Véronique MAILLET ; et j'oublie Marie-Cécile SAUVAGEOT à Damien COIFFARD ; et Rose-Marie VÉRON, à Gilles MAHÉ. La secrétaire de séance ce soir sera Pascale GALÉA.

COMPTE RENDU - APPROBATION

Et je vais vous proposer, mes chers collègues que nous entamions ce Conseil de Communauté. Vous le savez, l'ordre du jour appelle ce soir l'examen de notre Budget Primitif. Avant cela, je dois vous demander si vous avez des remarques ou des objections à l'adoption des procès-verbaux, qui vous ont été envoyés, du dernier trimestre de l'année 2015. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces procès-verbaux ? S'il n'y en a pas, je vais passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Dans ces conditions, ils sont adoptés. La parole est maintenant à Marc LAFFINEUR pour la présentation de notre Budget Primitif.

***

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2016-49

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget primitif 2016.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le débat d'orientation budgétaire du 15 février dernier a permis de présenter les grands équilibres financiers de notre collectivité pour les prochaines années avec le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 et un focus sur les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines. Ces éléments ont été complétés par une présentation détaillée de la structure de la dette et de la stratégie de sécurisation engagée sur ce mandat.

Ce projet de budget primitif décline pour l'exercice 2016 cette stratégie pluriannuelle. Il confirme également les différents montants annoncés lors du DOB. Les dépenses sont ainsi estimées selon le périmètre retenu à :

- **331,2 M€** hors nouvelles compétences et nouveaux budgets annexes liés au passage au 1er janvier 2016 en Communauté urbaine (afin de permettre une comparaison avec l'exercice 2015),
- **363,2 M€** avec ces nouveaux éléments tous budgets confondus.

→ Les principaux axes du budget primitif 2016

Le rapport du Débat d'orientation budgétaire présenté le mois dernier concluait sur le caractère **responsable et rigoureux** du projet de budget 2016.

- **Un premier budget en configuration « Communauté urbaine » qui modifie mécaniquement les comparaisons de BP à BP et les ratios financiers associés à travers :**
  - Une amélioration de l'autofinancement brut d'un peu moins de 10 M€,
  - Une charge d'investissement qui augmente d'un montant équivalent,
  - Une capacité de désendettement qui s'améliore de 1,9 ans.
- **Un budget d'investissement responsable avec :**
  - Un niveau d'investissement de 108,8 M€ (76,4 M€ hors CU) qui permet de structurer et de dynamiser notre territoire,
  - Un encours de dette sous contrôle avec la poursuite de notre stratégie de sécurisation.

- **Un budget de fonctionnement rigoureux et contraint avec :**
  - Une hausse des charges de fonctionnement contenue à +1% et des dépenses de personnel maîtrisées à + 0,2 % à périmètre de gestion constant,
  - Une baisse des recettes de fonctionnement estimée à – 0,4% notamment du fait de la Contribution au Redressement des Finances Publiques de 4,9M€,
  - Une dégradation de l'autofinancement brut de 3,8 M€ à périmètre constant résultant essentiellement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement hors effet CU.

→ La balance générale du budget 2016 (hors résultats 2015)

Le budget primitif 2016 présente la particularité d'être le premier budget incluant les nouvelles compétences liées au passage en Communauté urbaine.

Afin de faciliter au mieux la compréhension de ce budget, deux balances générales du BP 2016 sont présentées : la première ne tient pas compte des nouvelles compétences de la Communauté urbaine afin de facilité la comparaison avec 2015, la seconde inclut ces nouvelles compétences et intègre les deux nouveaux budgets annexes : Réseaux de Chaleur et Lotissements Economiques.

Les montants d'emprunts qui figurent ici sont provisoires dans la mesure où il n'est à ce stade pas tenu compte des résultats reportés qui permettront d'annuler une partie importante de ces inscriptions.

Hors Communauté urbaine et nouveaux budgets annexes

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Total BP 2016	Total BP 2015
Recettes	134 570	25 320	20 969	34 058	1 222	63 442	279 581	280 746
Dépenses	117 122	18 243	13 393	28 931	1 157	46 810	225 657	223 070
Autofinancement brut	17 448	7 076	7 576	5 127	65	16 632	53 924	57 676
Annuite (C+I)	10 493	2 336	1 643	3 145	0	11 528	29 145	29 307
Autofinancement net	6 954	4 740	5 933	1 982	65	5 104	24 779	28 369

Investissement 34 036

Dépenses Equipement	42 372	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 408	66 351
TOTAL DEPENSES	42 372	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 408	66 351
Recettes d'investissement	12 877	30	744	17	0	295	13 963	16 687
Emprunts	22 541	1 580	3 131	3 884	135	6 396	37 667	21 798
Autofinancement	6 954	4 740	5 933	1 982	65	5 104	24 779	28 369
TOTAL RECETTES	42 372	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 408	66 854

Avec la Communauté urbaine et tous les budgets annexes

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Dechets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de chaleur	Budget Lotissements Economique	Total BP 2016	Total BP 2015
Recettes	145 070	25 320	20 969	34 058	1 222	63 442	1 330	206	291 617	280 746
Dépenses	114 787	18 243	13 393	28 931	1 157	46 810	596	206	224 124	223 070
Autofinancement brut	30 282	7 076	7 576	5 127	65	16 632	735	0	67 493	57 676
Annuité (C+I)	10 493	2 336	1 643	3 145	0	11 528	1 121	0	30 266	29 307
Autofinancement net	19 789	4 740	5 933	1 982	65	5 104	-387	0	37 227	28 369
Investissement										
Depenses Equipement	74 093	6 350	9 808	5 883	200	11 795	720	0	108 849	66 351
TOTAL DEPENSES	74 093	6 350	9 808	5 883	200	11 795	720	0	108 849	66 351
Recettes d'investissement	28 543	30	744	17	0	295	92	0	29 721	16 687
Emprunts	25 761	1 580	3 131	3 884	135	6 396	1 015	0	41 902	21 798
Autofinancement	19 789	4 740	5 933	1 982	65	5 104	-387	0	37 227	28 369
TOTAL RECETTES	74 093	6 350	9 808	5 883	200	11 795	720	0	108 849	66 854

♦ Répartition des volumes financiers par budget

Présenté sous une autre forme, le graphique ci-dessous permet de mesurer le poids de chaque budget dans la présentation consolidée avec notamment **le budget principal et le budget transports qui représentent à eux seuls 74% en 2016** du total des dépenses (fonctionnement, dette, investissement) :

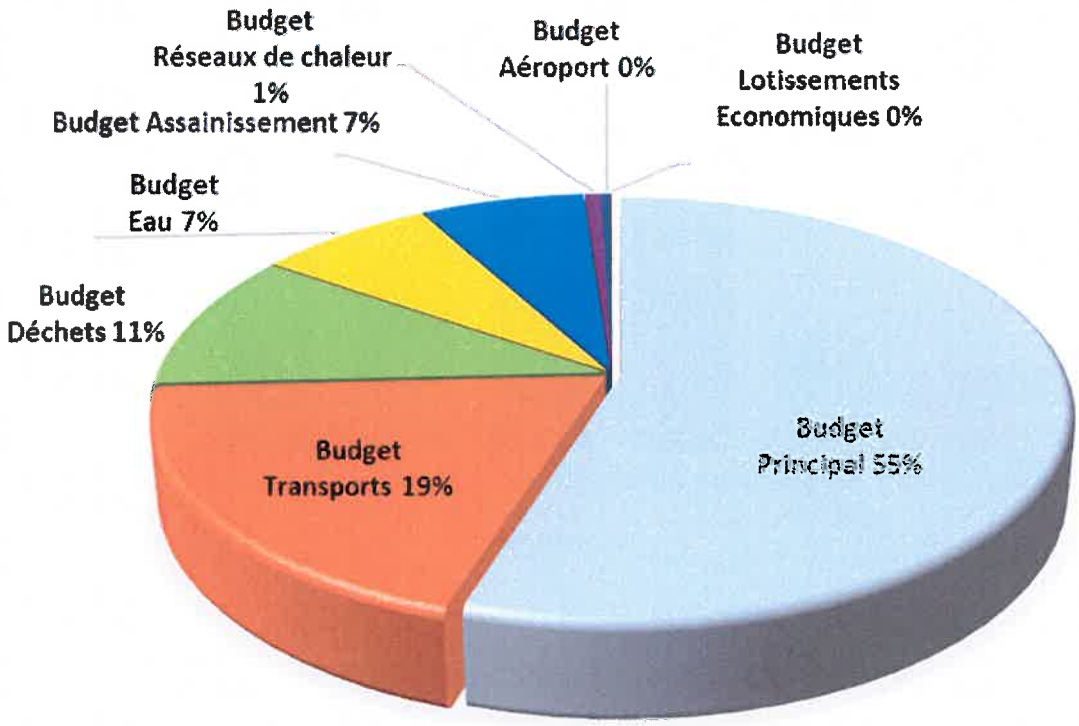

→ LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015

Depuis l'année 2015, Angers Loire métropole est entrée dans la démarche de reprise anticipée des résultats et des reports dès le budget primitif. Le tableau ci-dessous présente ces résultats estimés par budget. L'impact sur les emprunts d'équilibre est présenté dans la partie sur la dette du présent rapport.

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de Chaleur	Total tous budgets
Excédent 2015 estimé (A)	-17 265	3 634	5 580	14 861	482	2 634	184	10 110
Reports (B)	511	-919	-1 115	-1 125	-7	-1 662	-63	-4 380
Excédent ou déficit 2015 après report (C)= A+B	**-16 754**	**2 715**	**4 465**	**13 736**	**475**	**972**	**121**	**5 730**

→ INVESTISSEMENT GLOBAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE PAR POLITIQUE SECTORIELLE

L'investissement global de la collectivité pour 2016 est affiché à **86,5 M€** et porté à plus de **108 M€** avec la gestion déléguée de la voirie (21,1 M€). Ce montant de 108 M€ se répartit comme suit :

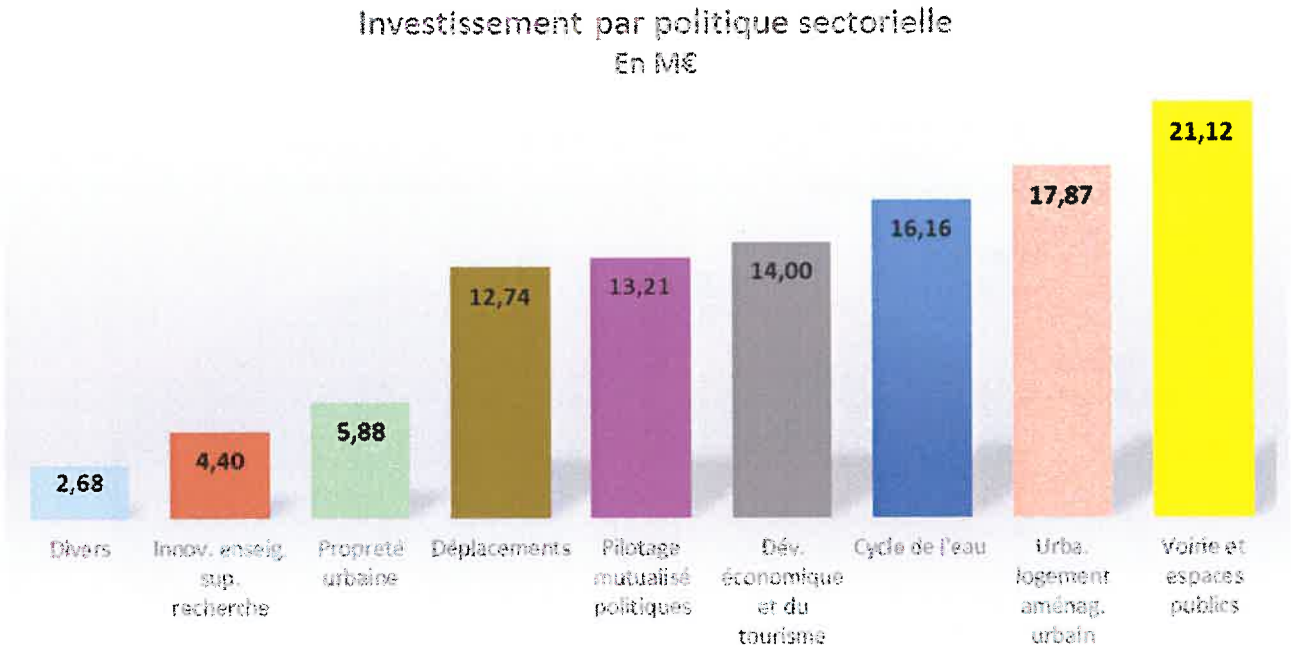

En volume financier, les politiques publiques qui portent les principales dépenses d'investissement sont :

- la politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain avec 17,9 M€ dont 8,9 M€ pour les aides aux logements et 4,9 M€ pour les réserves foncières et 2M€ d'avance pour les concessions liées au NPRU,

- la politique « cycle de l'eau » avec 16,16 M€ qui se décomposent en 6,3 M€ pour la partie eau et 9,8 M€ pour la partie assainissement,
- le développement économique et du tourisme qui progresse avec 14 M€ dont 9,8 M€ pour les ZAC (notamment 4,5 M€ d'avance pour la ZAC Plateau Mayenne, 2 M€ d'avance pour la ZAC Quai St Serge, 1,9 M€ de participation pour Gare, + 0,7 M€ pour la ZAC Atlantique,...),
- le pilotage mutualisé des politiques comprend les opérations de rachat des parts sociales lié à la création de la CU (Sominval, Sara-Sodemel, Soclova) pour un montant de 8,6 M€ et 2,6 M€ de crédits pour les moyens informatiques de la collectivité,
- les déplacements avec 12,7 M€ d'investissement et principalement 6,4 M€ pour la seconde ligne de Tramway et 5,4 M€ pour les transports urbains.

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique les différents budgets annexes puis le budget principal en reprenant à chaque fois :

- Un tableau chiffré présentant l'équilibre réel,
- Un commentaire autour des principales dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2016.

→ BUDGET EAU

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Prod Exploitation	19 030	19 860	4,4%
Redevance pollution	4 100	4 100	0,0%
Autres	1 343	1 360	1,3%
Sous total	***24 473***	***25 320***	3,5%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Personnel chap 012	6 148	6 209	1,0%
Revers. Redev. Pollution	4 100	4 100	0,0%
Fonct. Du service	7 609	7 934	4,3%
Sous total	***17 857***	***18 243***	2,2%
Autofinancement Brut	***6 616***	***7 076***	7,0%
Annuité (C+I)	2 370	2 336	-1,4%
capital	1 250	1 266	
Intérêts (Hors ICNE)	1 120	1 070	
Autofinancement net	***4 246***	***4 740***	11,7%

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016	%
Autofinancement	4 246	4 740	11,7%
Subventions	802	*30*	-96,3%
Emprunt provisoire	822	1 580	92,2%
Total	***5 870***	***6 350***	8,2%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Dépenses d'équipement	5 870	6 350	8,2%
Total	***5 870***	***6 350***	8,2%

Exploitation

Globalement, **la charge nette d'exploitation** (dépenses-recettes) inhérente à la mise en œuvre du service public de l'eau potable **diminue** grâce à une hausse des volumes produits et distribués. Cette diminution s'explique par une progression plus rapide des recettes (+3,5%) que des dépenses (+2,2%).

- Concernant les dépenses de fonctionnement :

  - Les charges de personnel sont maîtrisées avec une évolution contenue à +1%,
  - Le coût de fonctionnement du service évolue de + 4,3 % notamment du fait de l'accroissement de l'activité branchements et compteurs pour 100 K€ (réalisés à la demande des clients et refacturés).

- Concernant les recettes de fonctionnement :

  - Avec 19,86 M€, les produits issus de la vente d'eau évolue à la hausse de 4,4 % : d'une part les volumes vendus augmentent de façon soutenue et d'autre part le montant de la redevance eau augmente de 2 centimes par m^3 pour atteindre une augmentation du prix du m^3 de la facture d'eau et d'assainissement de 1,6 %.

Autofinancement et annuités

L'autofinancement net progresse fortement de 500 k€ (11,7%) pour atteindre un niveau de 4,7 M€. Il alimente ainsi les capacités de financement du programme d'investissement ambitieux fixé sur la durée du mandat. Les annuités de la dette restent stables.

Investissement

Les dépenses d'investissement progressent et s'établissent à hauteur de 6,35 M€ en poursuivant le renouvellement et l'entretien des réseaux d'eau pour 3,7 M€, les travaux de maintenance sur les équipements de production et de stockage pour 0,65 M€ et les changements de compteurs pour 0,8 M€.

→ BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Prod. Exploitation	14 700	15 600	6,1%
Participation PRE/PFAC	1 800	1 800	0,0%
Redevance Mod réseaux	2 283	2 300	0,7%
Autres	1 170	1 269	8,5%
Sous total	***19 953***	***20 969***	5,1%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Personnel chap 012	3 805	3 765	-1,1%
Fonct. du service	7 136	7 328	2,7%
Redevance Mod réseaux	2 283	2 300	0,7%
Sous total	***13 224***	***13 393***	1,3%
Autofinancement Brut	***6 729***	***7 576***	12,6%
Annuité (C+I)	1 680	1 643	-2,2%
capital	1 040	1 026	
intérêts (Hors ICNE)	640	617	
Autofinancement net	***5 049***	***5 933***	17,5%

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016	%
Autofinancement	5 049	5 933	17,5%
Subventions	1 372	***744***	-45,8%
Emprunt provisoire	1 756	3 131	78,3%
Total	***8 177***	***9 808***	19,9%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Dépenses d'équipement	8 177	9 808	19,9%
Total	***8 177***	***9 808***	19,9%

♦ Exploitation

Les charges d'exploitation sont contenues à +1,3 %. La masse salariale affiche une baisse (-1,1 %) malgré la prise en gestion de nouvelles communes (Pruillé) et une activité croissante du service. Par ailleurs, l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette pèse sur ces enveloppes avec une forte augmentation des coûts liés notamment au prix du méthanol et à la problématique du traitement des boues.

Les recettes connaissent une progression significative sous l'impulsion d'un « effet volume » favorable de plus de 4 % et d'un relèvement du montant de la redevance assainissement de 5 centimes par m^3. Cet effort sur l'assainissement répond à un objectif de sécurisation de notre réseau qui doit sur certains secteurs être renouvelé et renforcé.

♦ Autofinancement et annuités

L'autofinancement net progresse logiquement en conséquence de 900 K€ et permet de compenser la baisse des subventions d'investissement entre 2015 et 2016. Les annuités de la dette restent stables.

♦ Investissement

L'effort d'équipement est amplifié avec une progression de 20% et un budget porté à 9,8 M€ : 5,3 M€ sont affectés pour soutenir le renouvellement et l'entretien des réseaux et des efforts particuliers sont consacrés au programme de renouvellement des stations d'épurations périphériques avec une enveloppe de 1,7 M€ (stations de Villevêque, Briollay et Saint-Martin-du-Fouilloux notamment).

A noter par ailleurs que 2,5 M€ sont mobilisés pour la station de dépollution de la Baumette en particulier pour la réalisation de l'unité de valorisation du biogaz qui permettra en 2017 de réinjecter sur le réseau de gaz naturel le biométhane produit sur le site.

→ BUDGET DECHETS

Fonctionnement *(en milliers d'Euros)*

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Prod. Exploitation	6 110	5 758	-5,8%
T.E.O.M	28 300	28 300	0,0%
Sous total	*34 410*	*34 058*	*-1,0%*

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Personnel Chap 012	7 667	8 078	5,4%
Contrat exploitation	13 776	12 007	-12,8%
Fonct. du service	5 289	5 129	-3,0%
Contentieux		3 718	
Sous total	*26 732*	*28 931*	*8,2%*
hors contentieux		*25 213*	*-5,7%*
Autofinancement Brut	*7 678*	*5 127*	*-33,2%*
Annuité (C+I)	3 402	3 145	-7,6%
capital	2 250	2 038	
intérêts (Hors ICNE)	1 152	1 107	
Autofinancement net	*4 277*	*1 982*	*-53,7%*

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016	%
Autofinancement	4 277	1 982	-53,7%
Subv. + Rembt TVA + cessions	167	17	-89,9%
Emprunt provisoire		3 884	
Total	*4 444*	*5 883*	*32,4%*

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Dépenses d'équipement	4 036	4 033	-0,1%
Transformation Biopole		1850	
Total	*4 036*	*5 883*	*46%*

Le BP 2016 intègre les impacts financiers induits par la stratégie de sortie par le haut du dossier Biopôle (indemnité à l'ancien exploitant Veolia, nouveau marché «Transfert, Transport, Traitement », réalisation d'un quai de transfert) et parvient - hors indemnités de contentieux - à améliorer sensiblement ses équilibres financiers.

♦ Exploitation

Après neutralisation des dépenses exceptionnelles, la présente section diminue de 5,7% grâce à un contrat de traitement des déchets d'ALM nettement moins élevé que le précédent. Et encore, l'impact de ce nouveau contrat ne porte pas en 2016 sur toute l'année. Facilement, les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de + 8,2 % du fait du règlement du contentieux avec Veolia pour 3,7 M€ en 2016.

A noter également une hausse de la masse salariale suite à la mise en œuvre de la collecte sélective en porte à porte sur 12 nouvelles communes depuis le 1er janvier 2016.

ALM intègre par ailleurs en 2016 la commune déléguée de Pruillé. Les différentes prestations et la perception des recettes sont réalisées par le SISTO et la Communauté de Communes Loire Authion. Au 1er janvier 2017, ALM assurera la gestion effective de la totalité des déchets sur Pruillé.

Côté recettes, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est maintenu à 28,3 M€. Les bases fiscales progressent de 1,85% et en 2016 c'est l'application de la fiscalité de zone pour la TEOM

qui va se traduire par une baisse de taux pour 20 communes, une hausse dans 9 autres et une stabilité dans 4 communes dont Angers.

♦ Autofinancement et annuités

L'autofinancement net se trouve provisoirement dégradé du fait de dépenses 2016 exceptionnelles et ce, malgré une légère diminution de l'annuité de la dette. Hors contentieux en revanche, l'autofinancement net s'accroit de 1,4 M€ en passant de 4,27 M€ à 5,7 M€ (1,98 + 3,72).

♦ Investissement

L'investissement maintenu à 4 M€ intègre le renouvellement de bennes pour 2,1 M€, l'installation, de conteneurs pour 0,7 M€ et la transformation du site de Biopôle pour 1,85 M€ (réalisation quai de transfert).

→ BUDGET TRANSPORTS

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Versement Transports	50 500	50 000	-1,0%
DGD Transp. Scolaires	1 964	1 964	0,0%
Particip, des collectivités	11 442	11 442	0,0%
Autres	39	37	-5,4%
Sous Total	63 945	63 442	-0,8%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
DSP Kéolis Angers	40 000	40 000	0,0%
DSP Kéolis Val de Maine	975	1 020	4,6%
Restitution de Fiscalité	3 250	3 100	-4,6%
Fonct. Services / Autres	3 314	2 690	-18,8%
dont personnel chap 012	*500*	*404*	
Sous Total	47 539	46 810	-1,5%
Autofinancement Brut	*16 406*	*16 632*	*1,4%*
Annuité (C+I)	11 875	11 528	-2,9%
capital	6 390	6 190	
intérêts (Hors ICNE)	5 485	5 338	
Autofinancement net	*4 531*	*5 104*	*12,7%*

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016	%
Autofinancement	4 531	5 104	12,7%
Subventions / Rembt TVA	1 120	295	-73,7%
Emprunt provisoire	3 475	6 396	84,1%
Total	*9 126*	*11 795*	*29,2%*

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Transports URBAINS	5 396	5 395	0,0%
Tramway	3 730	6 400	71,6%
Total	*9 126*	*11 795*	*29,2%*

♦ Exploitation

Les résultats 2015 du versement transport (49,7M€) nous conduisent à une inscription budgétaire prudente de 50 M€. La prévision de recettes se trouve donc en légère baisse (-0,8%).

Ces recettes sont à mettre en perspective de la baisse des dépenses de 1,5% sous l'effet de la baisse de la restitution de fiscalité, de la maîtrise des coûts de personnel. L'indexation de la DSP Kéolis Angers qui pèse pour 40 M€ est nulle du fait de l'inflation générale très modérée et de la baisse du cours du pétrole.

♦ Autofinancement et annuités

L'autofinancement net augmente de 570 k€ du fait de de la baisse des dépenses de fonctionnement et de la diminution de l'annuité.

♦ Investissement

Le montant des investissements du budget transport, en hausse, intègre les dépenses liées à la seconde ligne de tramway pour 6,4 M€ (rémunération du mandataire, acquisitions foncières, avant-projet pour le pont ...) et les dépenses d'investissement récurrentes des transports urbains pour 5,4 M€.

Ces dernières concernent principalement l'achat de 9 bus pour 2,5 M€ et la poursuite de la remise à niveau du dépôt de bus de St Barthélémy d'Anjou pour un montant global de 1 M€ (réfection de voirie du parking, rénovation des ateliers bus, rénovation de la maison de la formation, renouvellement de l'extension du réseau Wifi, remplacement de la cuve carburant).

→ BUDGET AEROPORT

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Produit d'exploitation	22	22	0,0%
Subv à recevoir	1 200	1200	0,0%
Sous total	*1 222*	*1 222*	0,0%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Contrat d'exploitation	430	430	0,0%
Subv. d'Investissement	120	120	0,0%
Autres	226	294	30,1%
Subv. Except. Fct (ligne)	190	313	64,7%
	966	1 157	19,8%
Autofinancement Brut	256	65	-75%
Annuité (C+I)	-	-	
Autofinancement net	256	65	-75%

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015	BP 2016	%
Autofinancement	256	65	-74,6%
Rembt T.V.A.	35		-100,0%
Emprunt		135	
Total	*291*	*200*	-31,3%

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Dépenses d'équipement	195	200	2,6%
Total	*195*	*200*	2,6%

Le budget Aéroport affiche une hausse des dépenses de fonctionnement pour financer les nouvelles liaisons aériennes (London city de mars à octobre, Toulouse). Globalement, le budget s'équilibre avec les résultats dégagés en 2015 (480 K€) qui viendront effacer l'emprunt d'équilibre de 135 K€.

→ BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2015 Ville d'Angers	BP 2016	%
Produits	1 717	1 330	-22,6%
Dont			
redevance BIOWATT		*268*	
redevance Hts de ST Aubin		*270*	
redevance Roseraie		*720*	
Sous Total	1 717	1 330	-22,6%

DEPENSES	BP 2015 Ville d'Angers	BP 2016	%
Charges à caractère général	426	446	4,6%
Dépenses de personnel	150	145	-3,3%
Divers	5	5	-0,8%
Sous Total	581	596	2,5%
Autofinancement Brut	*1 137*	*735*	*-35,4%*
Annuité (C+I)	1 100	1 121	1,9%
capital	763	745	
intérêts (Hors ICNE)	337	376	
Autofinancement net	*37*	*-387*	*-1151,1%*

Investissement

FINANCEMENT	BP 2015 Ville d'Angers	BP 2016	%
Autofinancement	37	-387	-1151,1%
Subventions / Rembt TVA	979	92	-90,6%
Emprunt provisoire	1 135	1 015	-10,6%
Total	*2 151*	*720*	*-66,5%*

DEPENSES	BP 2015 Ville d'Angers	BP 2016	%
Dépenses d'équipement	2 151	720	-66,5%
Total	*2 151*	*720*	*-66,5%*

Afin de permettre la comparaison, le budget Réseaux de chaleur est ici présenté avec les chiffres du BP 2015 de la ville d'Angers. A noter qu'une renégociation de la dette est en cours afin de diminuer l'annuité pour retrouver un autofinancement positif en 2016. Les dépenses d'investissement sont faibles et liées à la fin des travaux du Village Anjou et de la mise en conformité des équipements de la Roseraie.

→ BUDGET LOTISSEMENTS ECONOMIQUES

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2016
Ventes de terrains	206
Sous Total	206

DEPENSES	BP 2016
Travaux	206
Sous Total	206
Autofinancement Brut	*0*
Annuité (C+I)	0
Autofinancement net	*0*

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte quasiment aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité de stock.

Cette présentation compile le budget de 8 zones d'activités non concédées de communes avant le passage en CU. Les travaux de viabilisation sont comptabilisés en fonctionnement et équilibrés par la vente de terrains. Compte tenu des informations actuelles, la proposition budgétaire se limite à 206 K€ mais pourrait évoluer en fonction des dernières informations sur les projets en cours.

→ BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal est présenté cette année dans deux versions différentes à travers deux colonnes : l'une à périmètre constant (« hors CU ») et l'autre avec les transferts de compétences liés au passage en Communauté urbaine (voirie, eaux pluviales, stationnement, éclairage public, etc). Les pourcentages précisent l'évolution à périmètre constant.

La modération des charges de fonctionnement (+ 0,3 %) compense en partie la baisse des recettes de fonctionnement de -1,6 % comme l'illustre le tableau suivant :

Fonctionnement (en milliers d'Euros)

RECETTES

	BP 2015	BP 2016	BP 2016 Hors CU	% BP/BP hors CU
Prod. Exploitation	10 650	10 713	10 376	-2,6%
Fiscalité Ménages	40 575	41 875	41 875	3,2%
Fiscalité Entreprises	43 620	43 120	43 120	-1,1%
D.G.F	34 250	34 600	30 900	-9,8%
Produits divers / except	7 137	11 462	7 787	9,1%
Dot. Compensation	512	3 300	512	0,1%
Sous total	***136 743***	***145 070***	***134 570***	***-1,6%***

DEPENSES

	BP 2015	BP 2016	BP 2016 Hors CU	% BP/BP hors CU
Personnel chap 012	13 000	24 058	14 078	8,3%
Dont masse salariale	12 750		13 348	4,7%
Autres nouvelles compétences	12 750		12 786	0,3%
Subv. fonctionnement	13 387	13 820	13 119	-2,0%
Fonct. services	14 952	20 813	14 828	-0,8%
SDIS	13 243	13 243	13 243	0,0%
F.N.G.I.R.	5 050	5 050	5 050	0,0%
Dot. Compensation	36 000	16 335	36 000	0,0%
Dot. Solidarité	10 500	10 600	10 600	1,0%
Participations budgets annexes et autres	10 619	10 868	10 204	-3,9%
Sous total	***116 751***	***114 787***	***117 122***	***0,3%***
Total sans Dot compensation				
Dotation de compensation				
Autofinancement Brut	***19 992***	***30 282***	***17 448***	***-12,7%***
Annuité (C+I)	9 980	10 493	10 493	5,1%
capital	6 857	7 367	7 367	
intérêts (Hors ICNE)	3 123	3 126	3 126	
Autofinancement net	***10 012***	***19 789***	***6 954***	***-30,5%***

Investissement

FINANCEMENT

	BP 2015	BP 2016	BP 2016 Hors CU	% BP/BP hors CU
Autofinancement	10 012	19 789	6 954	-30,5%
Subv. + TVA	7 891	9 067	8 067	2,2%
Cessions	5 300	13 410	4 810	-9,2%
Emprunts	15 745	25 761	22 541	43,2%
Fonds de concours des Com		6 066	0	
Total	***38 947***	***74 093***	***42 372***	***8,8%***

DEPENSES

	BP 2015	BP 2016	BP 2016 Hors CU	% BP/BP hors CU
Dépenses d'équipement	18 846	42 507	21 386	13,5%
Subventions	14 775	14 486	14 486	-2,0%
Rachat de parts sociales	256	8 600	0	
Avances et ZAC	5 070	8 500	6 500	28,2%
Total	***38 947***	***74 093***	***42 372***	***8,8%***

♦ Les recettes de fonctionnement

A périmètre constant et de BP à BP, la baisse des recettes de fonctionnement de -2,2 M€ (de 136,7 à 134,5) est essentiellement liée à l'évolution de la DGF de -3,3 M€.

- Cette **baisse de la DGF à 30,9 M€ à périmètre constant** doit être relativisée par le montant définitif notifié en 2015 (33,12 M€). A périmètre CU (cf. 2ème colonne) en revanche, l'inscription proposée avec **34,6 M€** est supérieure à celle du BP 2015 grâce à la bonification de DGF de 3,7 M€. Cette opportunité ne se représentera pas en 2017 malheureusement et notre DGF pourrait diminuer alors de 2,5 M€ comme l'indiquent nos prévisions ci-dessous :

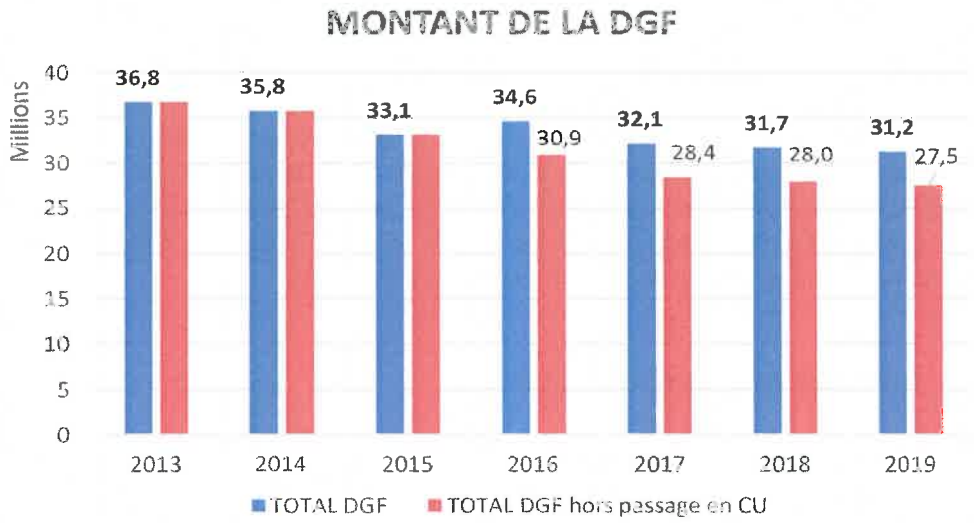

- Les **produits d'exploitation** sont en légère diminution (-2,6 %). Ceci s'explique par la baisse des produits de loyers des bâtiments économiques (conséquence des cessions engagées depuis plusieurs mois).

- Globalement, les **contributions directes** passent **de 84,2 M€ prévus au BP 2015 à 85,0 M€** (41,9 M€ + 43,1 M€) en 2016. Le CA provisoire fait apparaître un niveau global de 87 M€ en réalisation 2015.

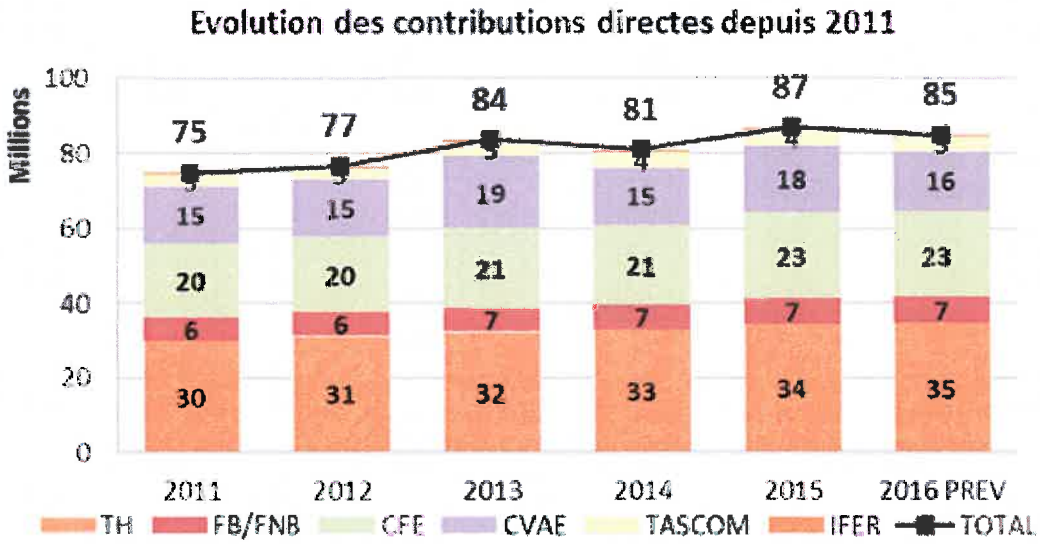

Ce graphique amène les commentaires suivants :

- La prévision 2016 de **fiscalité « ménages » est de 41,9 M€.** La taxe d'habitation représente l'essentiel de ce produit prévisionnel avec un niveau attendu de 34,7 M€ et la taxe sur le foncier bâti de 6,7 M€.
  Ce bloc fiscal progresse légèrement uniquement du fait des hypothèses retenues pour l'évolution des bases fiscales, soit + 1,5% (+ 0,5% physique et + 1% nominale). Conformément à nos engagements, il n'y aura aucune augmentation des taux sur le mandat.

- La prévision 2016 de **fiscalité « entreprises » est de 43,1 M€.** Elle se répartit entre la Cotisation Foncière des Entreprises estimée à 22,8M€ et une prévision de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, basée sur la dernière notification des services fiscaux, à 16 M€ pour 2016. Le reste de la prévision est liée à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM de 3,4M€) et aux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux pour (IFER de 0,9M€). On remarquera la variabilité de la CVAE d'une année sur l'autre qui influe fortement sur l'évolution de produit fiscal des entreprises.

Les dépenses de fonctionnement

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont maitrisées avec une hausse de seulement + 0,3%. Les principaux postes de dépenses suivent cette tendance :

- malgré un affichage de + 8,3 %, **les dépenses de personnel** augmentent de 0,3% à périmètre constant (hors instruction droit des sols et Gemapi),
- **les subventions de fonctionnement** diminuent de 2% notamment du fait de la baisse de la participation auprès d'ALDEV de 200 K€,
- **les participations aux budgets annexes et SPIC** sont en légère baisse du fait de la fin de la DSP de Pignerolles pour 179 K€. La participation versée au budget annexe transports est de 9,86 M€ soit un montant équivalent au BP 2015,
- **les crédits de fonctionnement des services** diminuent de 0,8%. Ils comprennent l'ensemble des charges courantes (fluides, maintenance, assurances, taxes foncières...) de la collectivité,
- **Attribution de Compensation et Dotation de Solidarité Communautaire** : Hors CU le montant de BP à BP est équivalent et se situe à 46,6 M€. Le passage en Communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu comme conséquence de modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres. Ce montant a ainsi été diminué de 19,6 M€ pour compenser les transferts de charge des vers la nouvelle Communauté urbaine.

Autofinancement et annuités

La baisse des recettes d'environ 2,2 M€ et une augmentation légère des dépenses de fonctionnement de 0,35 M€ dégradent d'un peu plus de 2,5 M€ l'autofinancement brut qui s'affiche à 17,5 M€ en 2016. L'autofinancement net y ajoute l'augmentation de l'annuité (une prévision de 0,5 M€ d'annuités supplémentaires en 2016) pour atteindre près de 7 M€. Le graphique suivant illustre les différents niveaux de lecture de l'autofinancement :

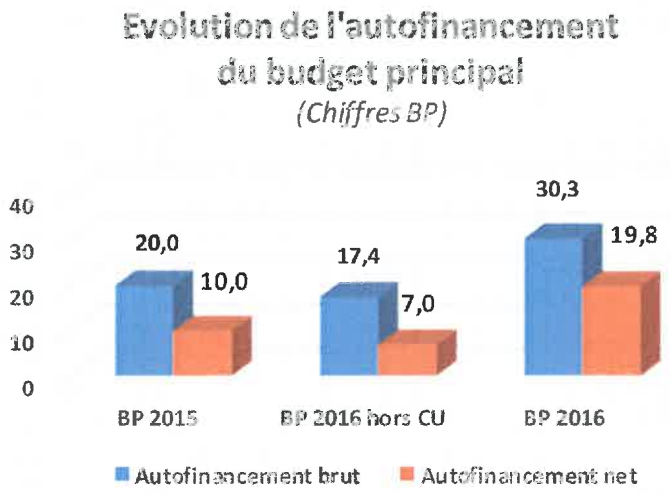

Cette érosion est gommée par l'effet de passage en Communauté urbaine (+ 9,8 M€) et l'apport de la bonification de DGF associée (+ 3,7M€).

♦ Les dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement 2016 sont proches des **74 M€** avec les transferts de compétence associés à la création de la CU. A périmètre comparable au BP 2015, c'est à dire sans la compétence voirie et le rachat de parts sociales (sominval, soclova, sara sodemel), ce montant augmente de 3,3 M€ et passe de 38,9 M€ en 2015 à 42,4 M€ au BP 2016.

Parmi les principales opérations d'investissement du budget principal 2016, on peut noter :

- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain qui reste ambitieuse avec 17,9 M€ dont 8,9 M€ pour les aides aux logements et 4,9 M€ pour les réserves foncières,
- le développement économique et du tourisme qui progresse avec 14 M€ dont 9,8 M€ pour les ZAC, 1,4M€ pour l'immobilier d'entreprise, 700 K€ pour la cité des Objets connectés (aménagement du hall 3), 600 K€ pour la Loire à vélo,
- l'enseignement et la recherche avec 4,4 M€ (dont 3,6 M€ pour les Contrats Plan Etat Région, 400 K€ pour le nouveau site de l'ISTOM).

♦ Les recettes d'investissement et l'emprunt d'équilibre du budget principal

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce BP 2016 :

En k€	BP 2015	BP 2016	BP 2016 Hors CU
Autofinancement net	10 012	19 789	6 954
Subventions et FCTVA	7 891	15 133	8 067
Cessions	**5 300**	**13 410**	**4 810**
Emprunts	15 745	25 761	22 541
TOTAL	**38 947**	**74 093**	**42 372**

Les recettes d'investissement témoignent d'un effort conséquent de vente de notre immobilier économique (8 M€) afin de fixer les entreprises sur le territoire.

Présenté sous une autre forme, vous trouverez ci-dessous la structure du financement pour nos investissements entre 2015 et 2016.

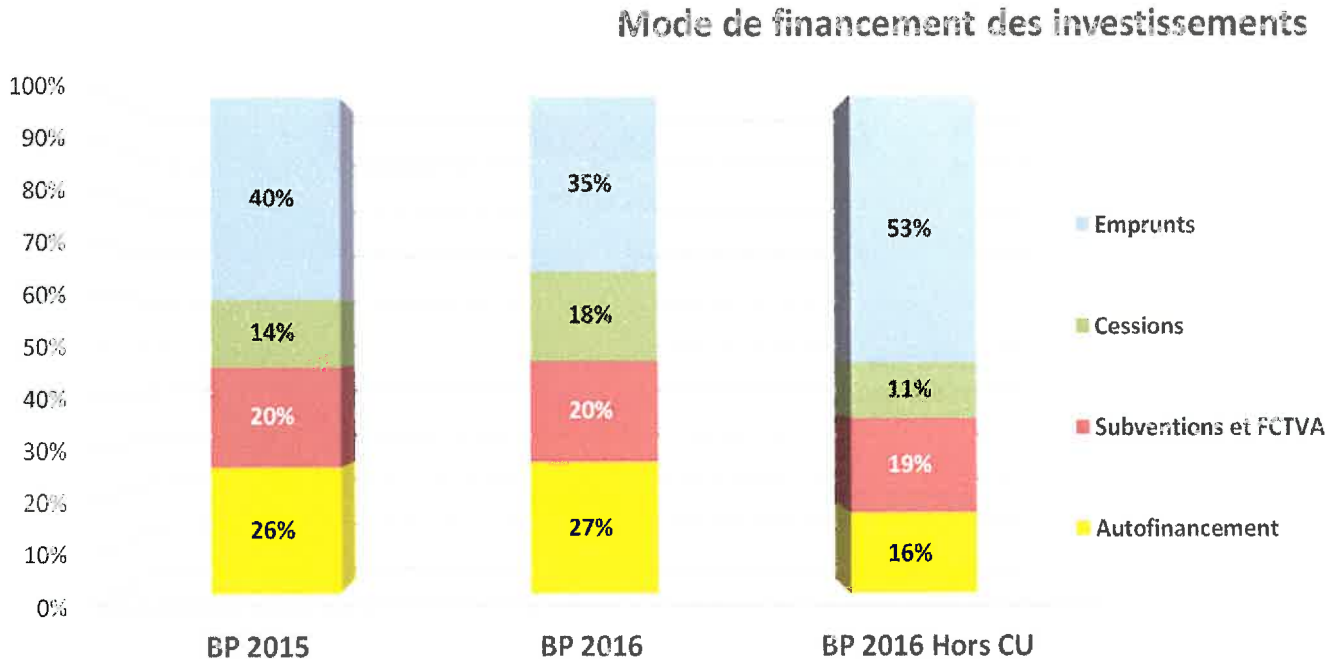

→ LA DETTE

♦ Montants des emprunts inscrits au BP 2016

Si ce rapport budgétaire s'est efforcé de présenter les évolutions de crédits 2016 sur une base comparable à 2015, il nous reste maintenant à intégrer à la fois les crédits liés au passage en Communauté urbaine et les résultats et les restes à réaliser 2015 pour déterminer les montants des emprunts à inscrire afin de respecter l'obligation règlementaire d'équilibre du budget.

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de Chaleur	Total tous budgets
Excédent ou déficit 2015 après report (C)= A+B	-16 754	2 715	4 465	13 736	475	972	121	5 730
	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de Chaleur	Total tous budgets
Emprunt présenté avant la reprise des résulats	25 761	1 580	3 131	3 884	135	6 396	1 015	41 902
Emprunt présenté après la reprise des résulats	42 515	0	0	0	0	5 424	894	48 833
Excédent budgétaire	0	1 135	1 334	9 852	340	0	0	12 661

Avec la CU et la reprise anticipée, il est ainsi inscrit pour 48,8€ d'emprunt (hors CU, il a été présenté dans les tableaux de synthèse une prévision à hauteur de 37,6M€). Le niveau de réalisation des investissements 2016 déterminera le niveau définitif des emprunts qui sera inférieur à 36 M€ (48,8 – 12,6) tous budgets confondus.

♦ Les annuités

Les prévisions d'annuités ont été établies à **29,1 M€** avec le projet de souscription d'emprunts sur le budget principal de 20 M€ mobilisés en 2 temps en fonction des besoins de trésorerie mais très probablement en juin et décembre 2016.

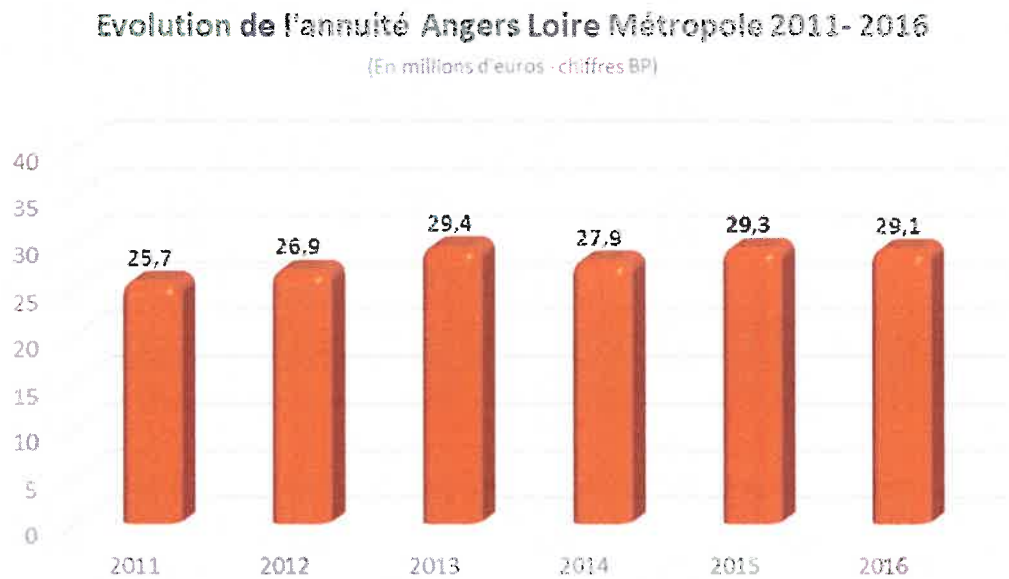

♦ L'encours de dette

Avec **357,7 M€ au 1er janvier 2016**, il bénéficie de l'effort entrepris depuis le début du mandat qui a permis **en 2 ans de diminuer notre encours de 24 M€**. Nos efforts de gestion et le niveau de réalisation de nos investissements en 2016 pourraient nous permettre - comme en 2015 - de ne pas mobiliser la totalité du montant des emprunts inscrits dans notre BP 2016.

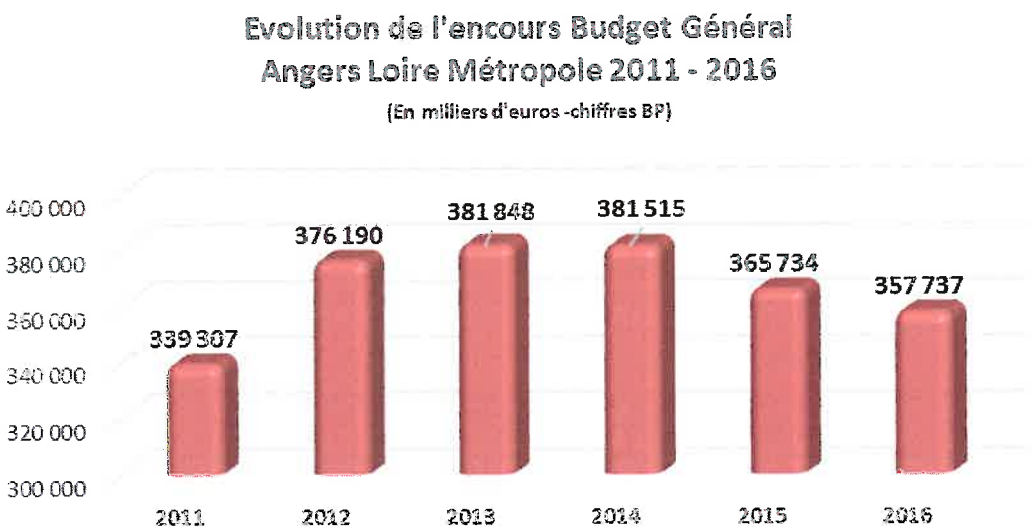

♦ La capacité de désendettement

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Pour le **budget principal**, cela donne les niveaux suivants :

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Stock de dette au 1er janvier N en M€	87,2	96,7	96,7
Epargne brute en M€	16,9	14,3	27,2
Capacité de désendettement en nb d'années	**5,2**	**6,8**	**3,6**

La présentation en **budget consolidé** se présente comme suit :

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Stock de dette au 1er janvier N en M€	365,7	357,8	357,8
Epargne brute en M€	45,9	42,6	55,4
Capacité de désendettement en nb d'années	**8,0**	**8,4**	**6,5**

La présentation, sans les retraitements liés au passage en CU (c'est à dire en BP2016), donne une indication incomplète sur la situation financière de la collectivité et pourrait laisser penser à un ratio particulièrement satisfaisant avec 3,6 années de capacité de désendettement pour le budget principal et 6,5 pour le budget consolidé.

Mais on constate avec les retraitements CU (colonne BP 2016 hors CU) une érosion de l'épargne brute, notamment liée à la baisse de la DGF, qui impacte ce ratio.

♦ Provisions pour risque de taux

Au budget primitif 2015, il a été décidé de constituer une provision pour risque de taux de 1,5 M€. Compte tenu de l'écart entre les taux fixes en vigueur à la date de contraction des prêts à risque et des

taux retenus sur la base des valeurs les plus défavorables de ces 10 dernières années, ce montant de 1,5 M€ reste inchangé pour 2016.

→ CONCLUSION

Angers Loire Métropole a fait le choix en 2015 de sa transformation en Communauté urbaine et s'est ainsi dotée de nouvelles compétences pour une intégration plus forte. Ce projet a d'ores et déjà permis d'éviter à notre intercommunalité une baisse de notre dotation globale de fonctionnement en 2016.

La rigueur n'empêche pas l'ambition. Tout en contenant de manière historique ses charges de fonctionnement (+ 1 % à périmètre constant), la nouvelle Communauté urbaine confirme sa présence parmi les tout premiers investisseurs publics angevins. A moyen terme, à travers notre récente décision de réaliser la 2ème ligne du tramway pour 245 M€ HT. A court terme, en présentant ce soir un budget d'investissement de plus de 100 M€ (109 M€) qui soutient directement de nombreuses filières et à travers elles l'emploi qui reste notre objectif prioritaire.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2016.

Marc LAFFINEUR : Bien. Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être succinct, mais ce sont des budgets, évidemment, qui sont importants, et d'autant plus importants que ce sont les premiers budgets du passage en Communauté urbaine et que cela modifie donc sensiblement les budgets que nous avions votés les années précédentes.

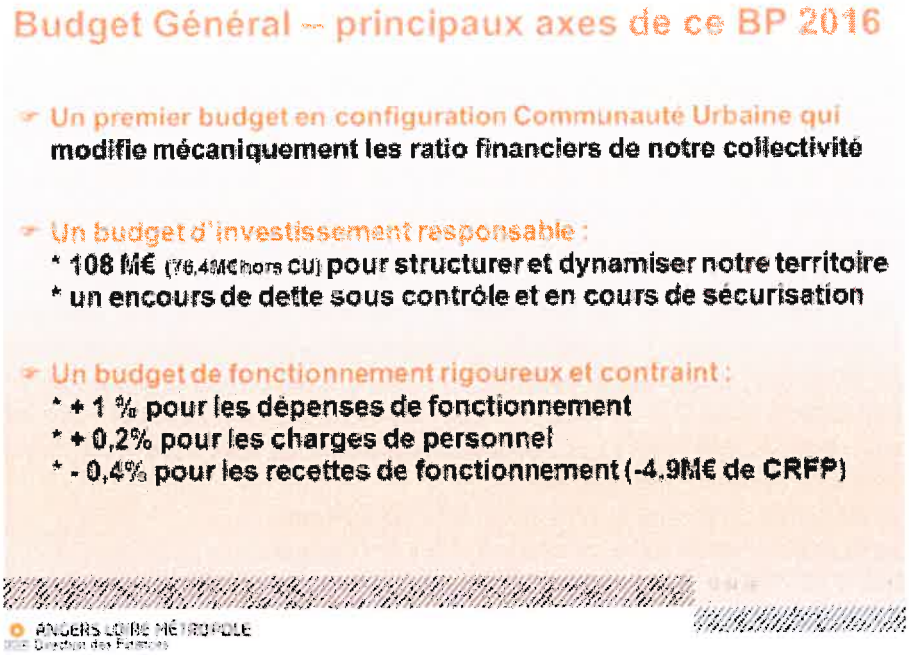

Nous avons un budget qui est de 363 200 000 euros avec ces nouveaux éléments, justement, de la Communauté urbaine. Un investissement qui va être de 108 millions d'euros, ce qui est quand même, évidemment, extrêmement important, mais qui est dû aussi au fait que l'on passe en Communauté urbaine et qu'on prend la compétence voirie, mais qui va permettre de dynamiser notre territoire. Un budget de fonctionnement qui, je crois, est rigoureux et responsable, d'ailleurs, comme on vous l'avait indiqué lors des orientations budgétaires, avec une augmentation de 1 % pour les dépenses de fonctionnement et de 0,2 % sur les charges de personnel, et avec un budget dont les recettes diminuent du fait de la contribution pour le redressement des finances publiques qui est de 4,9 millions par rapport au Budget Primitif de l'année dernière.

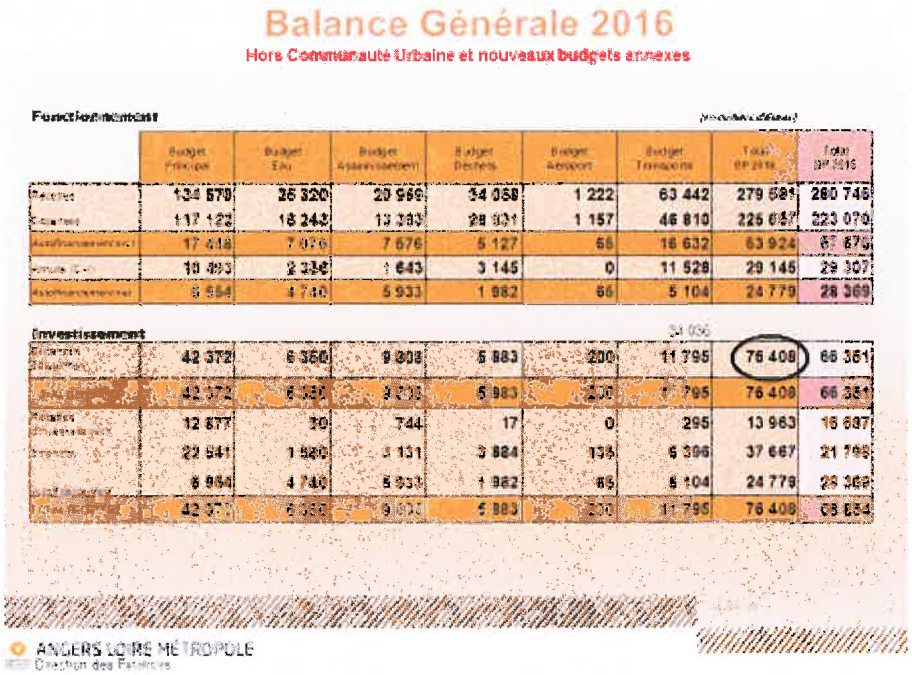

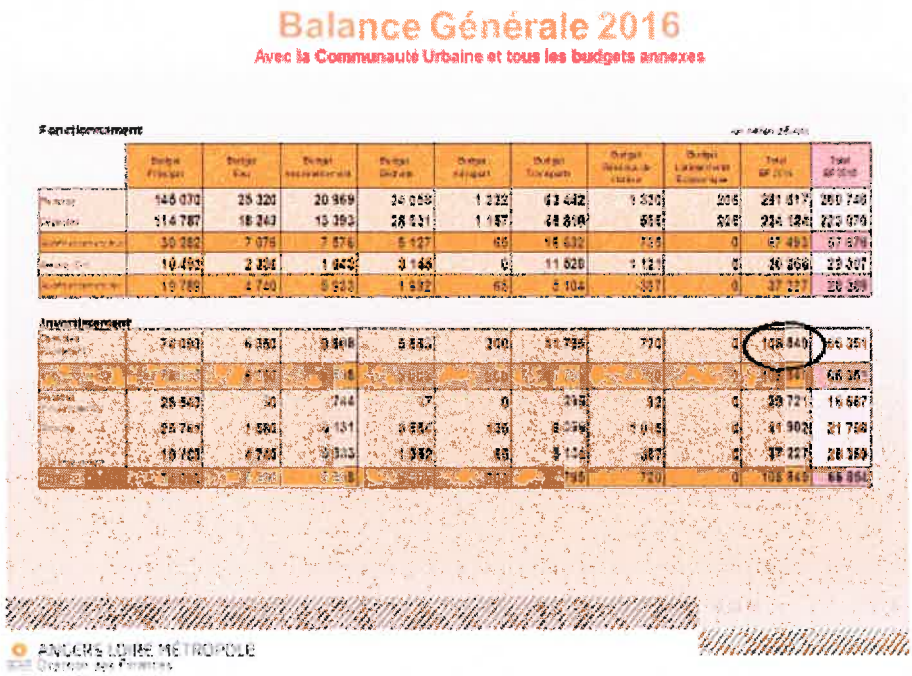

Donc les valeurs en général, je vais peut-être passer rapidement dessus pour voir les balances qui permettent de montrer que les recettes de fonctionnement sont de 279 millions pour 225 millions de dépenses, et les investissements qui sont, hors Communauté urbaine pour la première, comparables à ceux de l'année dernière. Et puis, vous avez une deuxième balance qui vous montre, avec l'intégration de la Communauté urbaine, l'augmentation, et notamment les 108 millions d'investissements que nous avons réalisés.

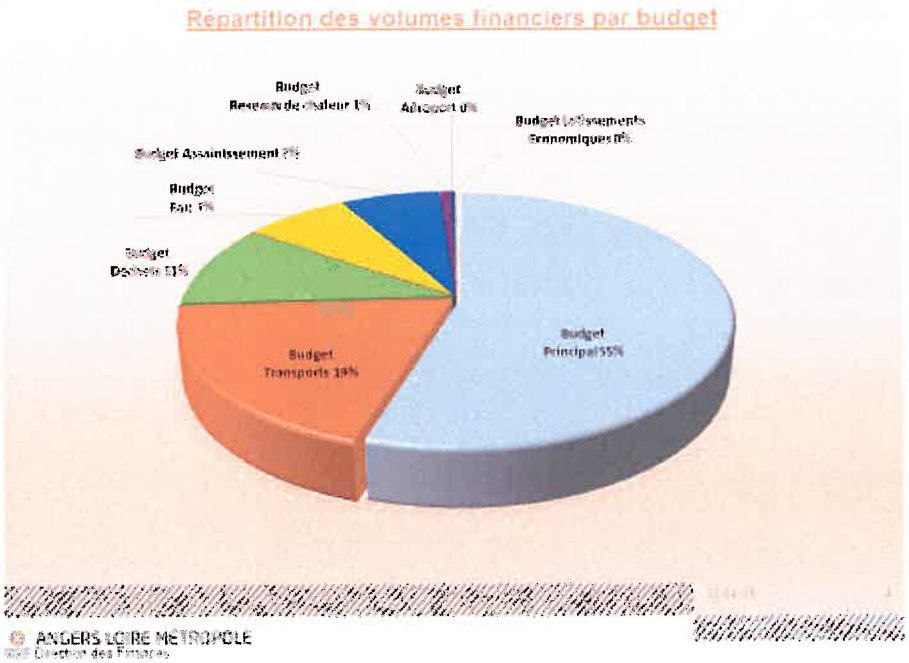

La répartition des volumes financiers par budget : vous voyez que le Budget Principal et le Budget Transports représentent 75 % de nos dépenses de fonctionnement. Je crois que c'est ce qui est évidemment à voir.

Et puis, nous avons aussi l'arrivée de budgets annexes que nous n'avions pas les autres années, notamment pour le Réseau de Chaleur et pour le Budget Lotissements Économiques.

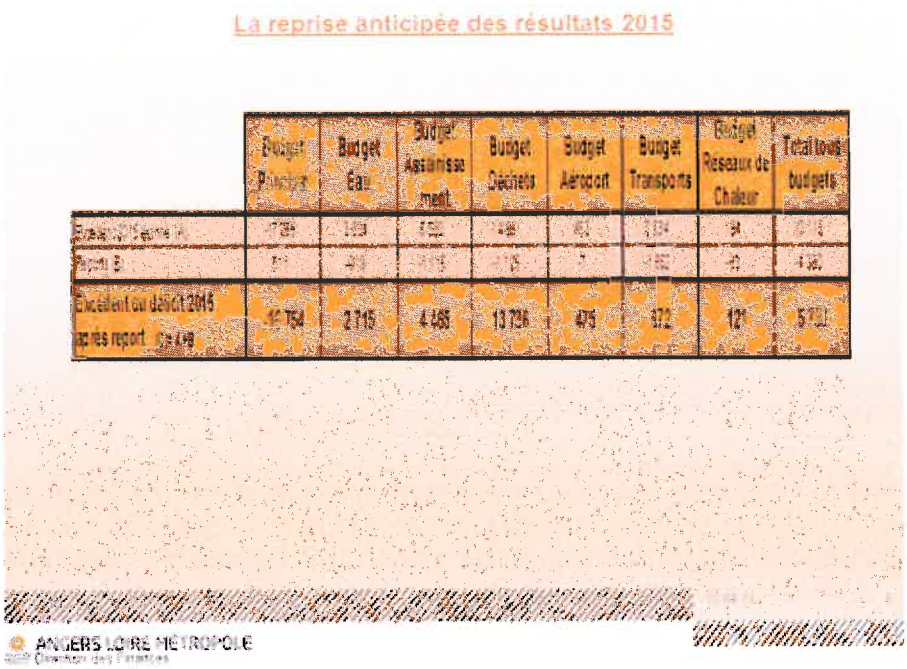

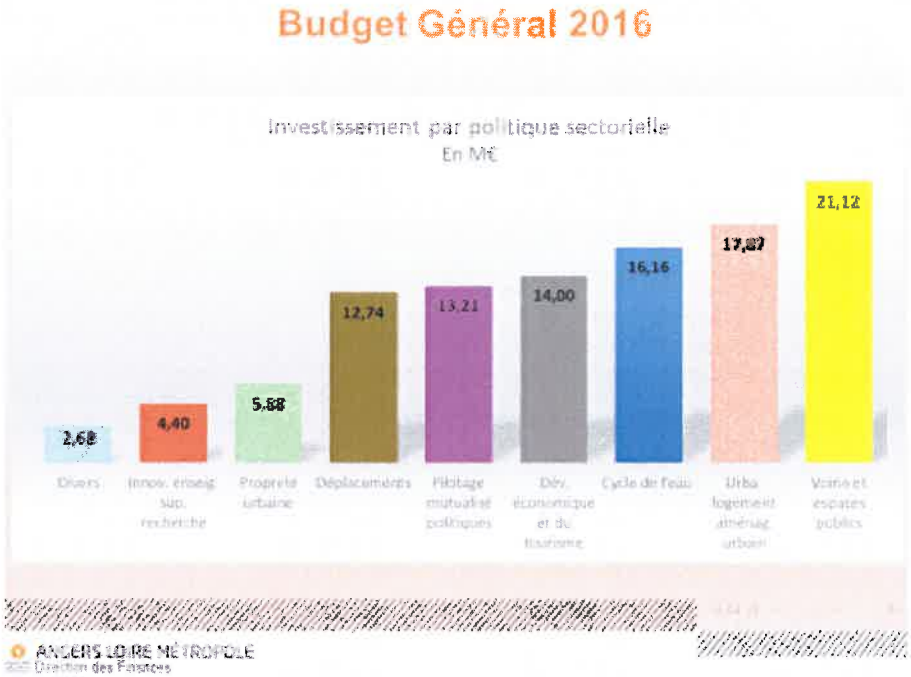

La reprise anticipée des résultats, je crois que c'est aussi nouveau, pas cette année-ci, puisque ça fait 3 ans que nous le faisons, mais je crois que c'est important de voir que sur le Budget Principal, ce n'est pas nouveau puisqu'on vous l'a déjà dit et que c'était avec un déficit de 16 millions d'euros, mais ce qui fait qu'au total, quand on ajoute tous les autres budgets, les excédents qu'il y a sur les autres budgets, on a un excédent de 5 700 000 euros. Sur les investissements, ce tableau permet de vous montrer que maintenant le premier poste d'investissement, c'est la voirie et les espaces publics, pour 21 millions d'euros, l'urbanisme et le logement à 17,8 millions, et puis, vous voyez, l'eau, le développement économique qui reste très fort, le pilotage mutualisé des politiques et puis les déplacements qui sont évidemment aussi importants avec 12,7 millions d'investissements, 6,4 pour la seconde ligne de tramway et 5,4 pour les transports urbains.

Budget par budget, maintenant.

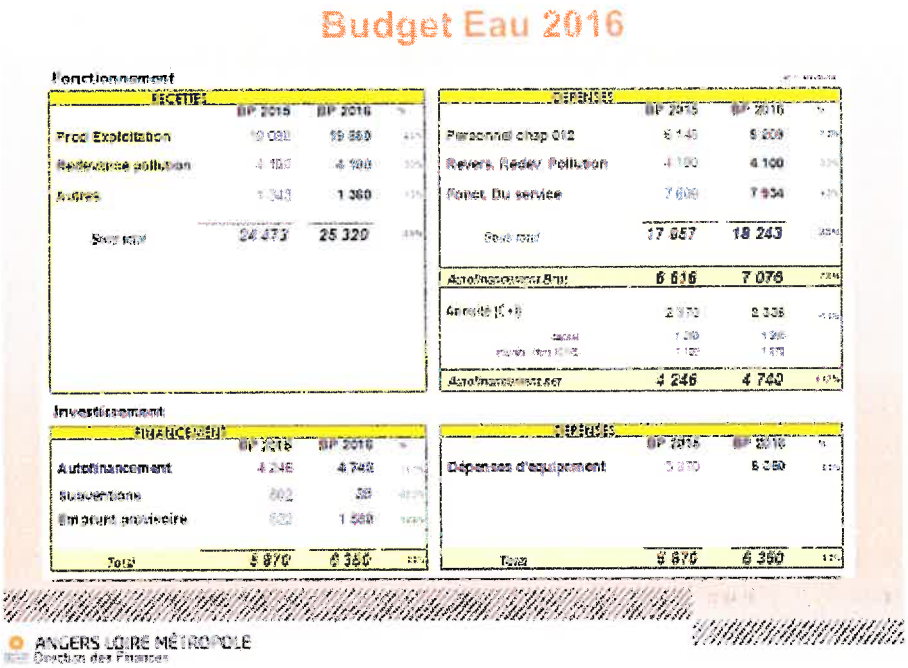

Sur le Budget Eau, la charge nette d'exploitation, inhérente à la mise en place du service public de l'eau, diminue grâce à une hausse, vous l'avez vue l'année dernière, des volumes produits et distribués qui est importante, qui fait qu'il y a évidemment aussi une augmentation des dépenses de fonctionnement, mais un autofinancement qui augmente de façon assez importante puisqu'il progresse de 500 000 euros, soit plus de 11 % d'augmentation, et permet des investissements à hauteur de 6,35 millions en poursuivant le renouvellement et l'entretien des réseaux pour 3,7 millions. Pour les changements, vous savez, on a un grand programme de changement de compteurs, l'investissement est de 800 000 euros.

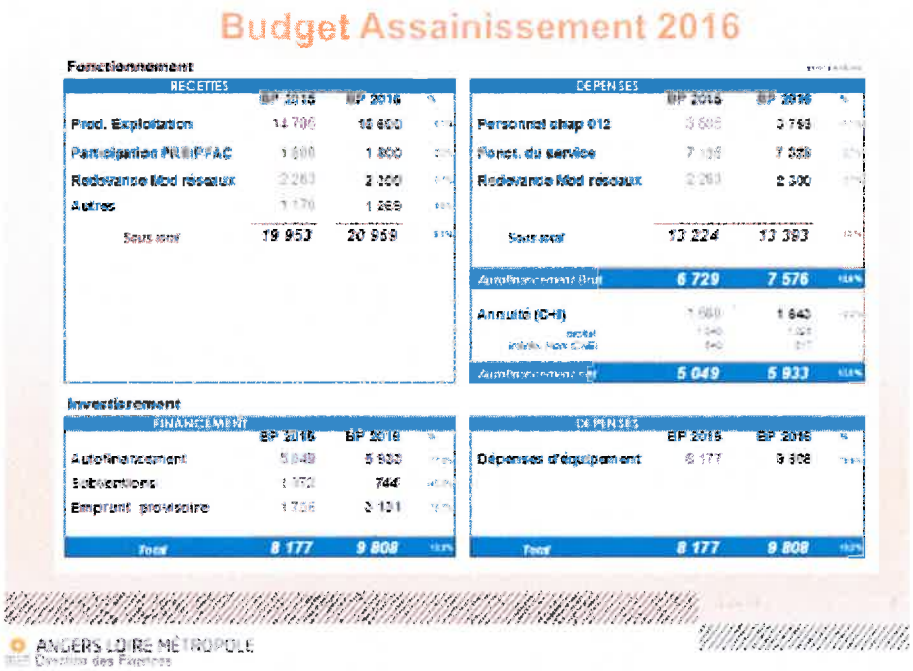

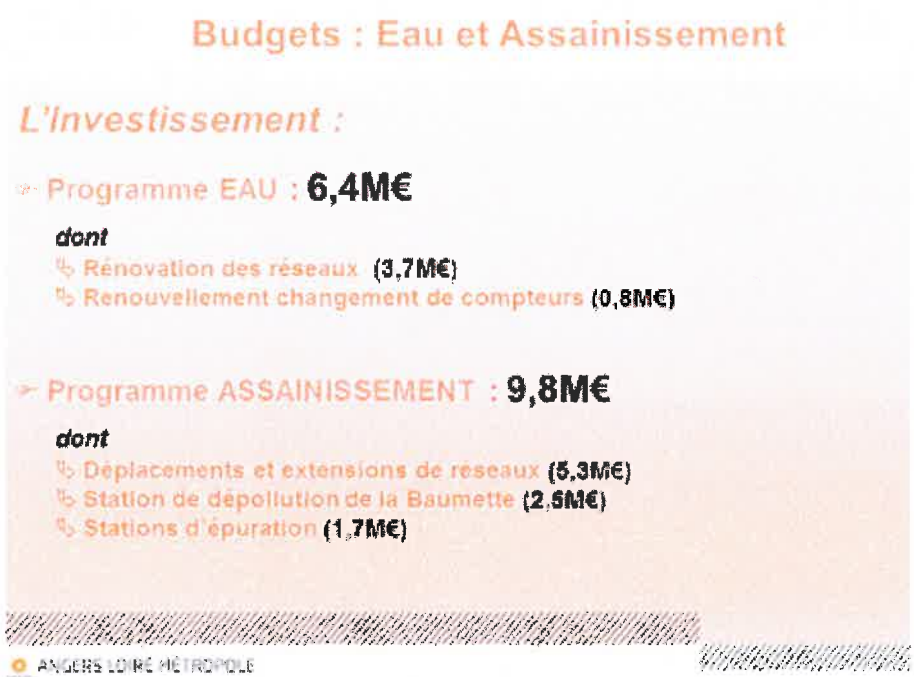

Sur le Budget Assainissement, les charges d'exploitation sont contenues à + 1,3 %, la masse salariale affiche une baisse de 1,1 %. Là aussi, nous avons un autofinancement qui est net, qui progresse logiquement de 900 000 euros, et qui permet que les investissements, comme on l'avait fait dans le plan que nous avions prévu, augmentent de 20 % encore, et d'aller un peu plus vite dans le remplacement de nos réseaux, et vous savez que c'est extrêmement important pour l'assainissement, d'autant que nous avons eu encore, ces dernières semaines des effondrements de voies dus justement, à ces réseaux qui devaient être renouvelés plus rapidement parce que nous sommes effectivement à près de 100 ans pour renouveler des réseaux d'une durée de vie de 50 à 60 ans.

Budget Déchets 2016

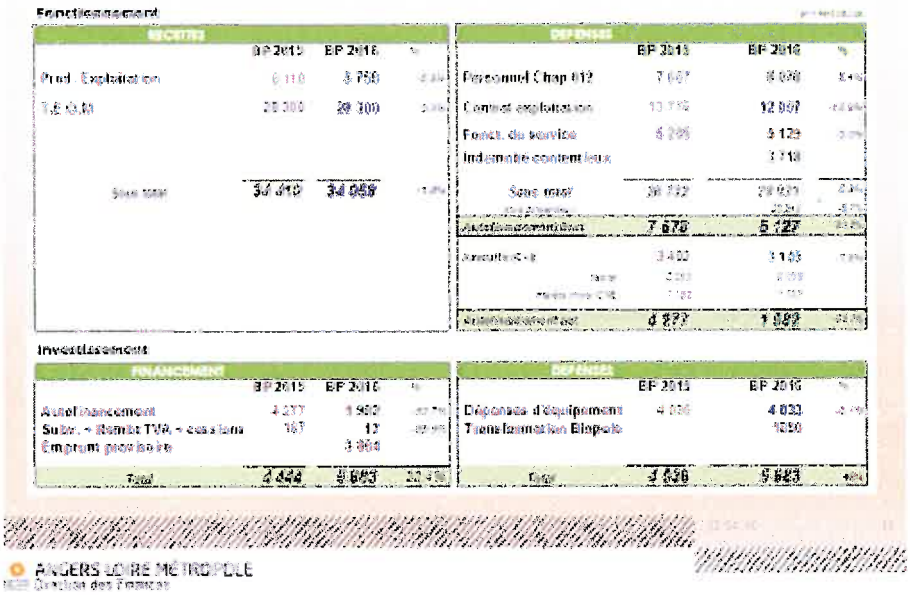

Budget Déchets

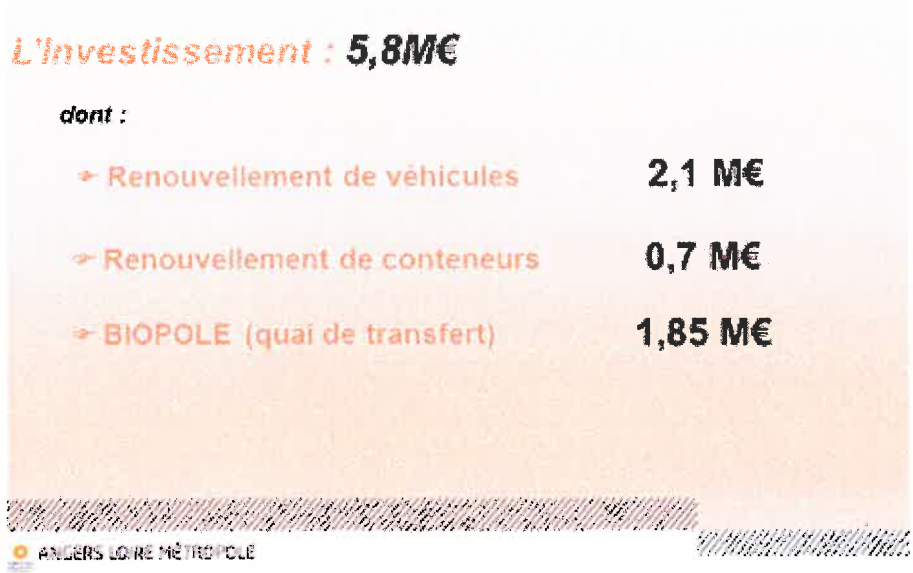

Pour le Budget Déchets, vous avez de façon conjoncturelle une diminution de l'autofinancement qui est due au règlement des contentieux que nous avons actuellement et qui vont être réglés dans ce Budget 2016, mais sinon, nous avons aussi, un redressement et une amélioration de notre autofinancement, pour l'année prochaine, et les investissements vont passer de 4 à 5,8 millions, avec le renouvellement de bennes pour 2 100 000, l'installation de nouveaux containers pour 700 000, et la transformation du site du Biopole avec la réalisation du quai de transfert qui pourra se faire.

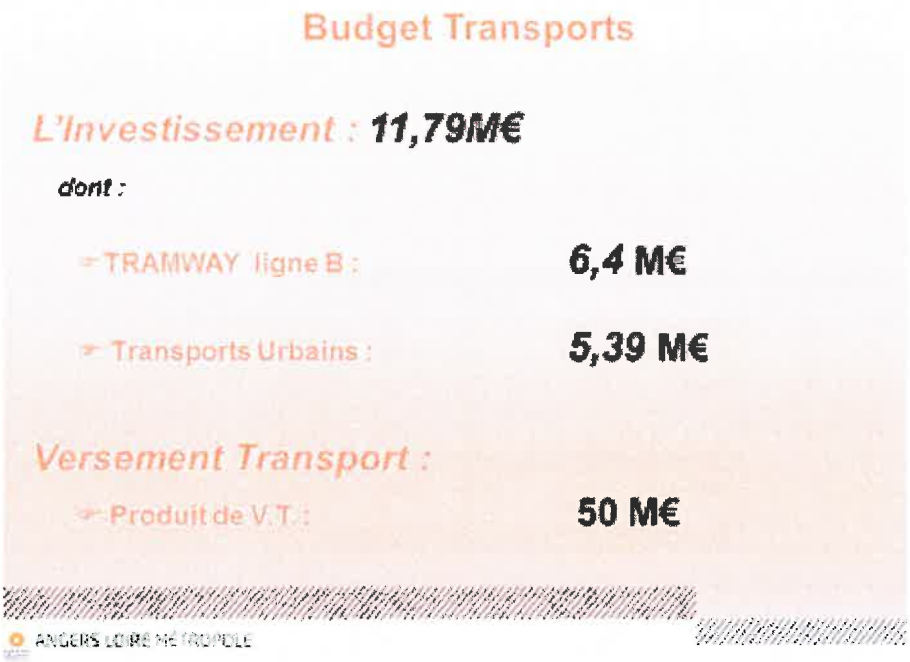

Le Budget Transports : le résultat 2015 du versement Transports était de 49,7 millions, donc on a inscrit 50 millions cette année-ci pour être assez prudents, en espérant qu'on puisse les réaliser. Et nous avons aussi des perspectives de baisse des dépenses sous l'effet de la baisse de la restitution de fiscalité et de la maîtrise des coûts de personnel. L'autofinancement net augmente de 570 000 euros du fait de la baisse des dépenses de fonctionnement et de la diminution de l'annuité, et, là aussi, nous allons pouvoir réaliser 6,4 millions pour la deuxième ligne, notamment pour la rémunération du mandataire et l'acquisition foncière, et l'achat de 9 bus nouveaux, et la poursuite aussi de la remise à niveau du dépôt de bus de Saint-Barthélemy.

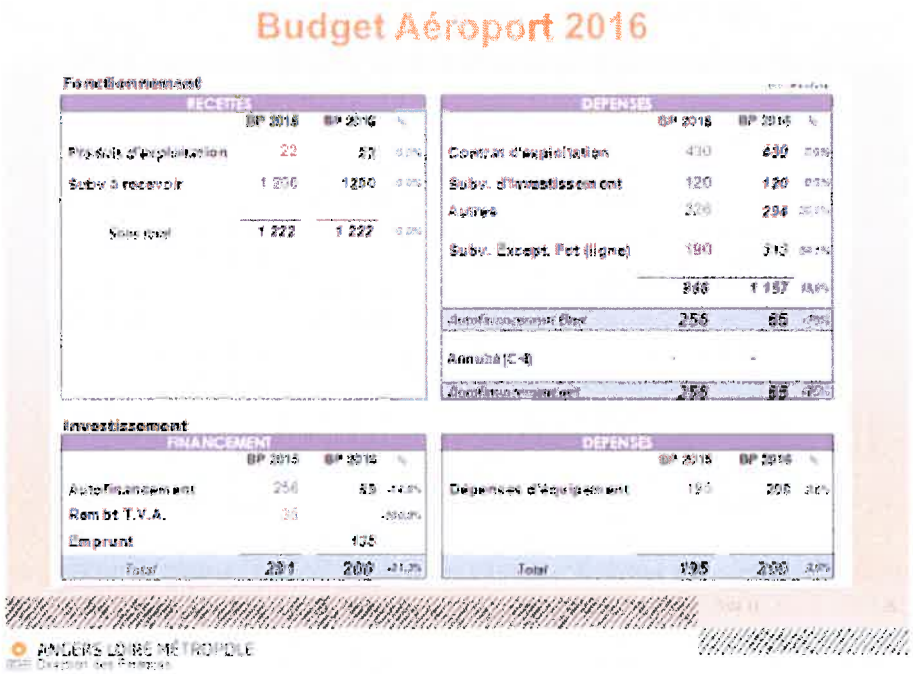

Le Budget Aéroport, hausse des dépenses de fonctionnement qui sont dues au financement des nouvelles liaisons avec London City et Toulouse.

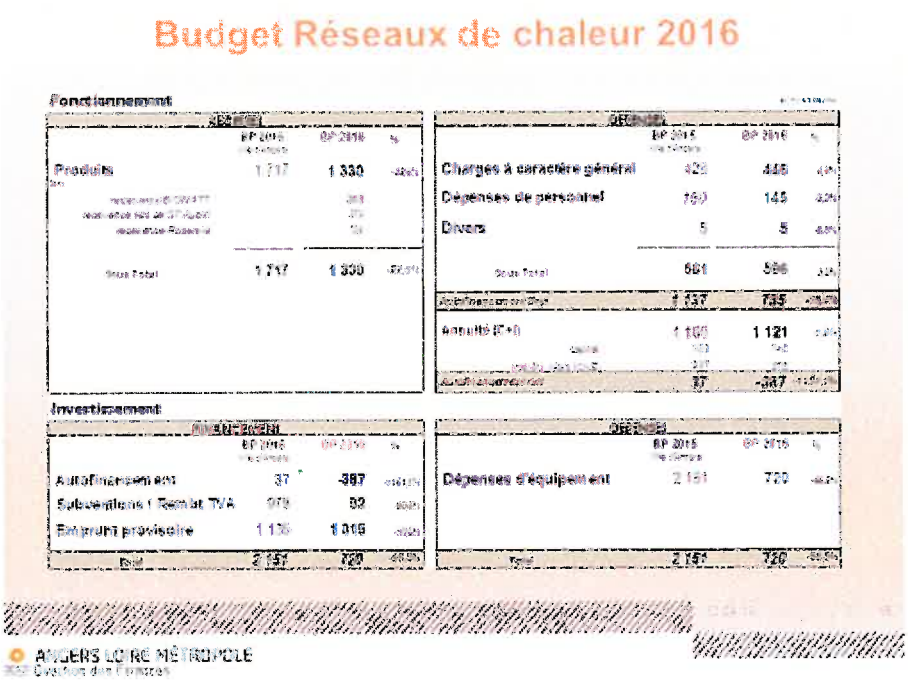

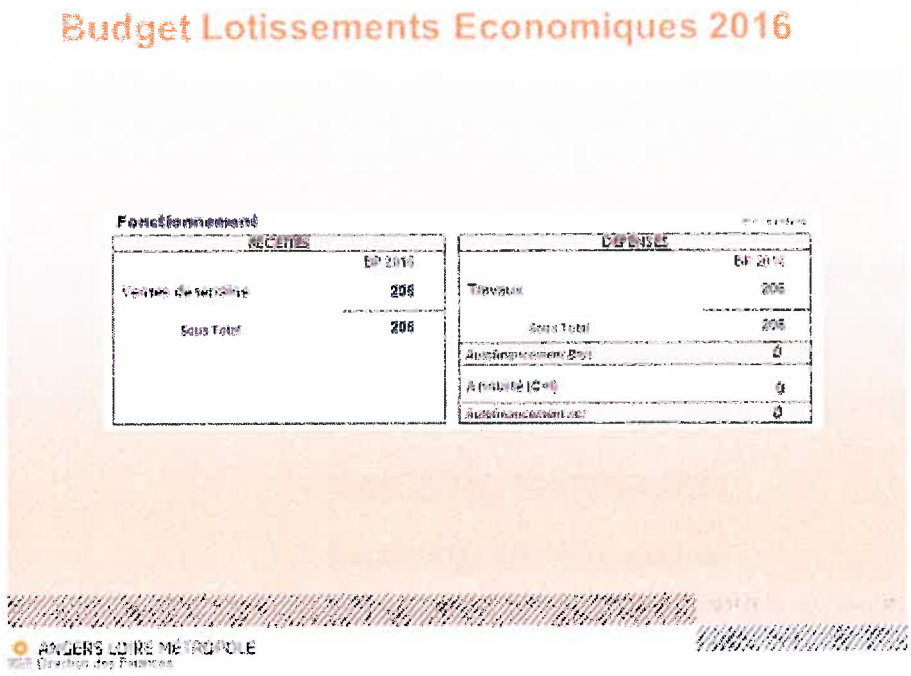

Et pour le Budget Réseaux de Chaleur, on a repris à peu près celui de la Ville d'Angers, les chiffres du BP 2015 de la Ville d'Angers, avec une renégociation des emprunts qui vont permettre de diminuer la charge financière, mais tout cela est équilibré, de même pour le Budget Lotissements Économiques.

Budget Principal 2016

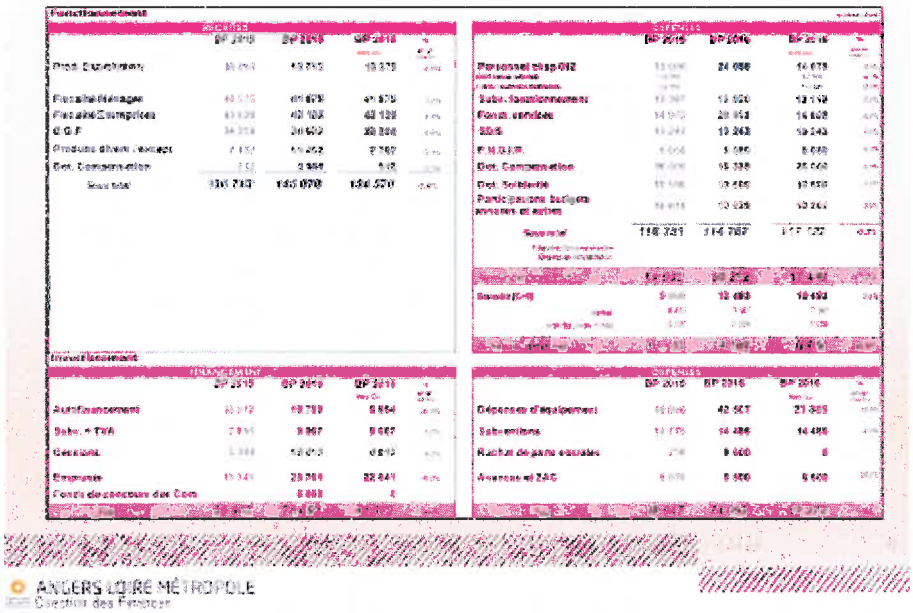

J'en viens maintenant au Budget Principal qui est évidemment le budget le plus important et aussi celui qui nous conduit à être extrêmement vigilants.

Les recettes de fonctionnement 2016

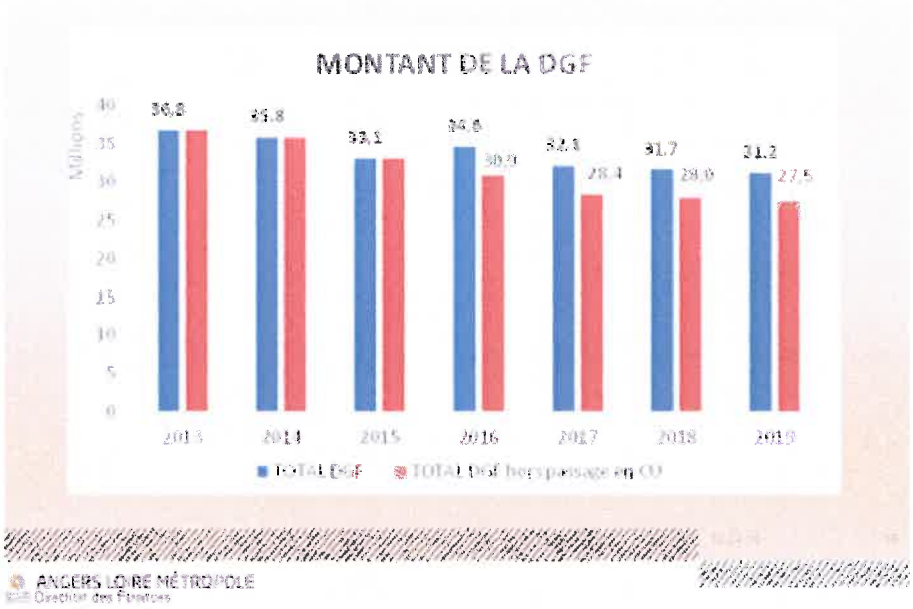

Les charges de fonctionnement augmentent de 0,3 % et compensent en partie la baisse des recettes de fonctionnement de 1,6 %, comme l'illustre le tableau. Donc, à périmètre constant, la baisse des recettes de fonctionnement est de 2,2 millions, essentiellement liée à la diminution de la DGF, comme vous le savez. Nous aurons, du fait du passage en Communauté urbaine, une ressource exceptionnelle de 3,7 millions, je crois, oui, c'est cela, qui nous permet de compenser cette diminution de la DGF, mais évidemment, l'année prochaine, nous aurons de nouveau une diminution importante du fait de cette contribution.

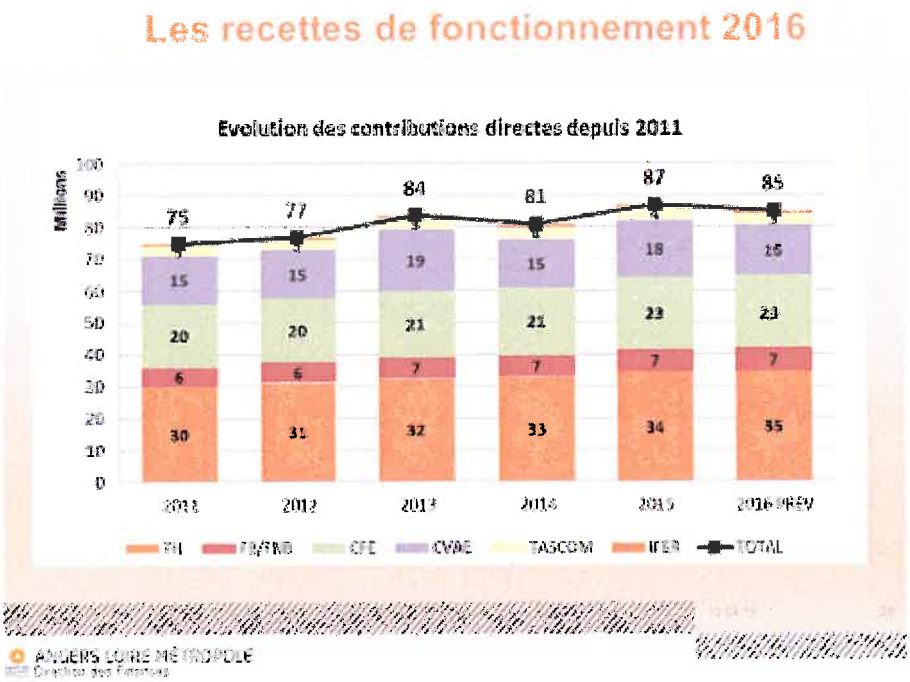

On voit aussi l'évolution des contributions directes, l'évolution des rentrées de la fiscalité ménages qui est à 41,9 millions, de la fiscalité entreprises qui est de 43,1 millions, et d'ailleurs, on a eu le résultat aujourd'hui pour la CVAE, et on a un million de plus que ce que nous avions inscrit sur un autre budget, ce qui nous permettra peut-être de pouvoir diminuer le recours à l'emprunt.

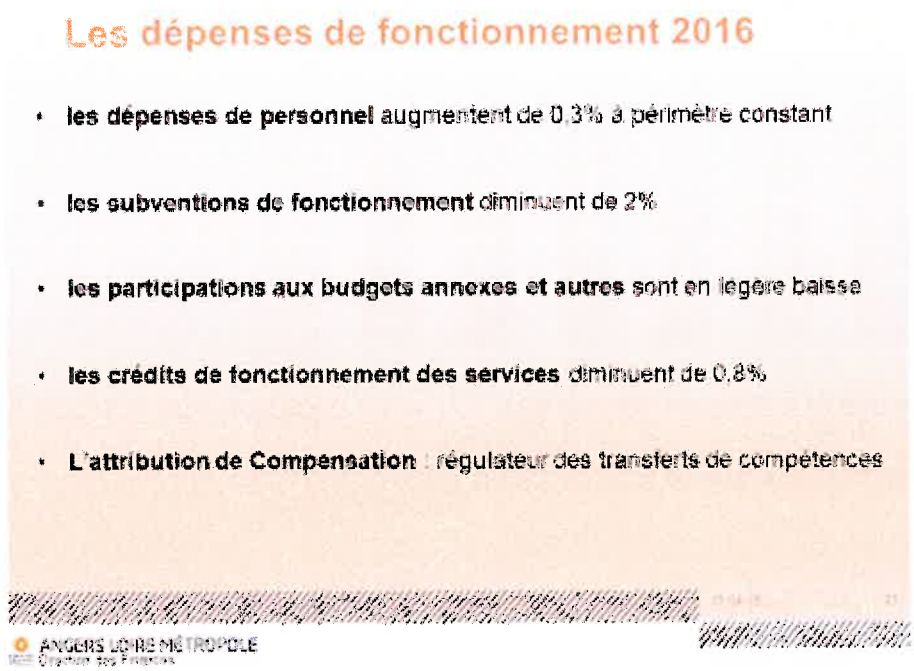

Les dépenses de fonctionnement, malgré les dépenses de personnel, augmentent de 0,3 % à périmètre constant, mais c'est vrai qu'on a des services supplémentaires donc il y a une augmentation qui est due à cela ; les subventions de fonctionnement diminuent de 2 % ; la participation aux budgets annexes est

en légère baisse du fait de la fin de la DSP de Pignerolle ; les crédits de fonctionnement des services diminuent de 0,8 %.

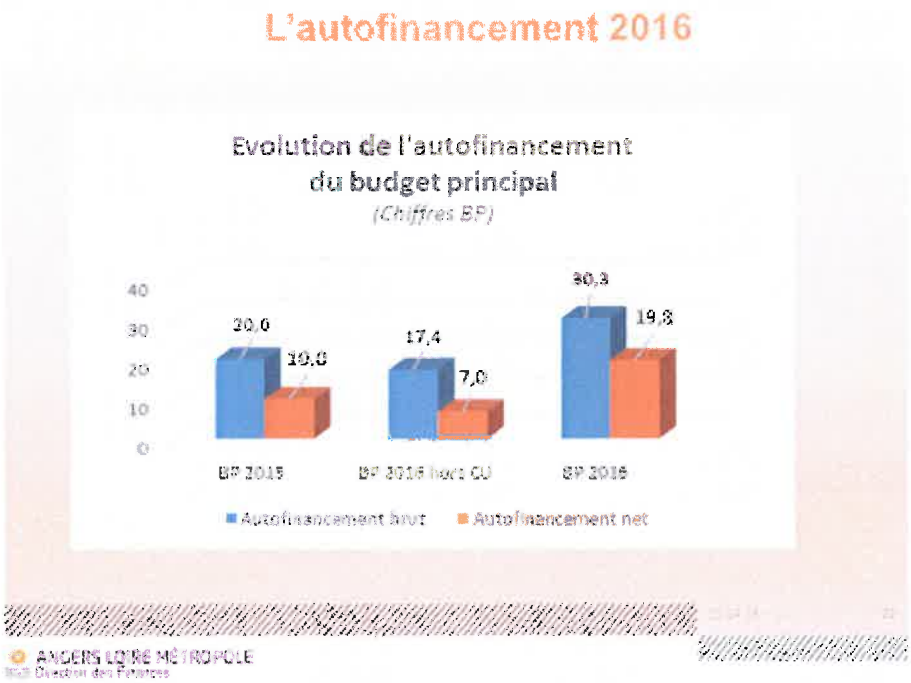

Ce qui nous permet donc d'avoir un autofinancement qui, bien sûr, du fait que nous sommes obligés d'emprunter, et de façon beaucoup plus forte sur le Budget Principal, est légèrement en baisse, mais par ailleurs, du fait du passage en Communauté urbaine, augmente de façon importante puisqu'il y a la participation des communes sur le Budget Voirie, vous avez un petit tableau pour vous montrer l'autofinancement brut et l'autofinancement net en 2015, en 2016 par rapport à 2015, hors passage en CU, et vous avez le schéma d'après qui vous montre avec le passage en CU, ce qui nous permet d'augmenter notre autofinancement et de diminuer le nombre d'années pour rembourser la dette de notre collectivité.

Les recettes d'investissement 2016

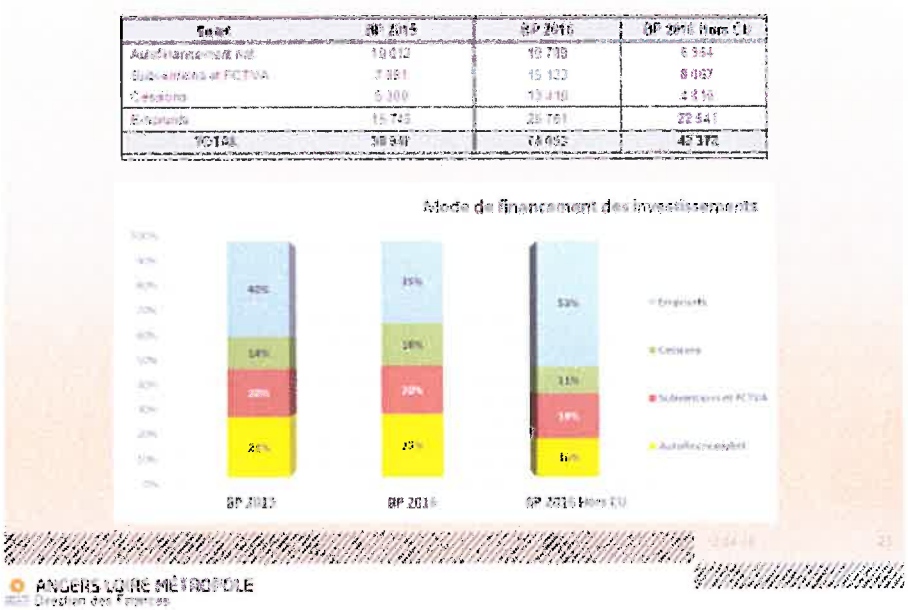

Les dépenses d'investissements du Budget Principal sont proches des 74 millions avec les transferts de compétences associés à périmètre constant, mais, comme on l'a dit, avec, en plus, la voirie, vous avez 21 millions de plus.

La dette 2016

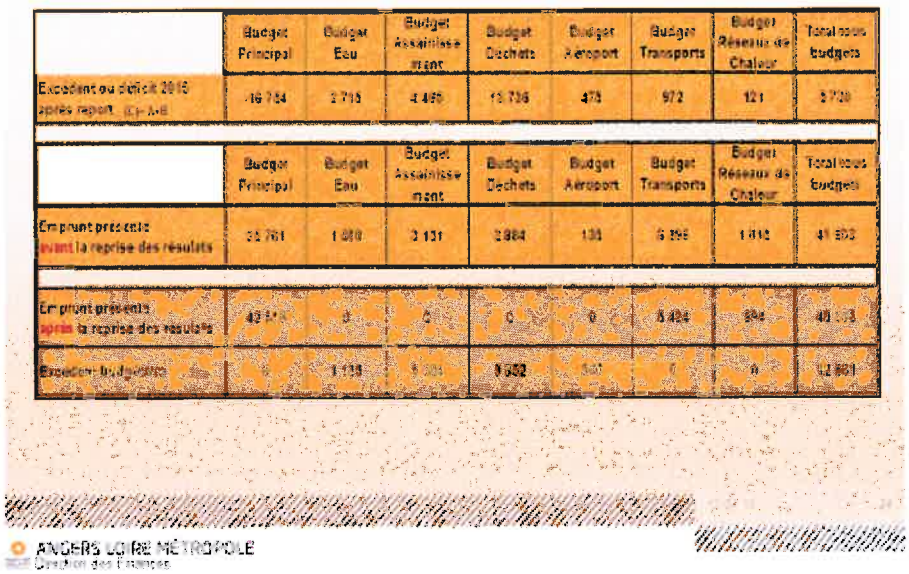

La dette 2016

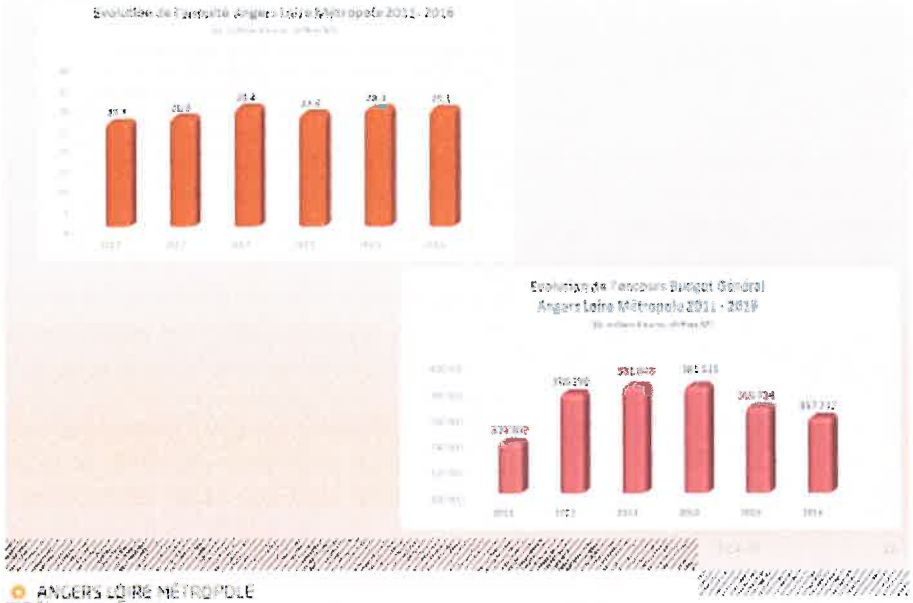

La capacité de désendettement 2016

Le budget principal

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Stock de dette au 1er janvier N en M€	87,2	96,7	96,7
Epargne brute en M€	16,9	14,3	27,2
Capacité de désendettement en nb d'années	5,2	6,8	3,6

Le budget consolidé

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Stock de dette au 1er janvier N en M€	363,7	357,8	357,8
Epargne brute en M€	45,3	42,6	59,4
Capacité de désendettement en nb d'années	8,0	8,4	6,0

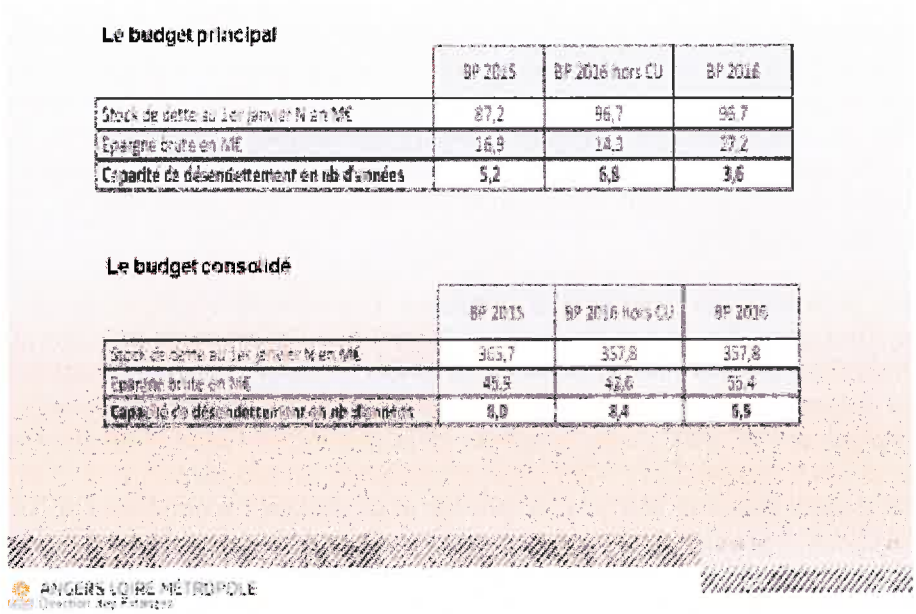

Côté emprunts, parce que c'est évidemment quelque chose d'extrêmement important, sur la dette, avec la reprise des résultats, on a 48 millions qui devraient être repris, mais on a 12 millions d'excédents budgétaires, c'est donc 36 millions d'euros d'emprunts maximum que nous aurons à prendre pour cette année-ci, et, d'ailleurs, nous avons fait une prévision, parce qu'on sait bien qu'on ne prend pas l'ensemble des emprunts, avec environ 20 millions d'euros d'emprunts à souscrire sur l'année.
Et puis, nous avons également une réserve de 1,5 million de provisions, puisque nous avons toujours une partie de nos emprunts en taux à risques, pour faire face éventuellement aux risques de changes et aux risques sur les taux.

Voilà. Je crois, Monsieur le Président, qu'on a un budget qui est rigoureux, encore une fois, qui prépare l'avenir, qui est responsable, qui permet de rester extrêmement vigilants, mais en même temps extrêmement volontaire sur nos investissements, puisque nous ferons plus de 100 millions d'euros d'investissements cette année-ci, qui permettront aussi d'aider l'ensemble des entreprises de notre région à se développer. Merci.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président, pour cette présentation synthétique. Vous avez bien noté que, pour l'essentiel, nous étions dans la droite ligne de ce qui vous avait été présenté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, à la nuance près que la reprise des résultats des Comptes Administratifs qui ne figuraient pas dans le DOB vous sont évidemment présentés ce soir, avant l'adoption spécifique des Comptes Administratifs dans quelques semaines. Mes chers collègues, si vous avez des questions, c'est le moment. Y a-t-il des demandes de précisions ou d'interventions ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, cette année, comme on le constate, nous progressons dans les commentaires budgétaires. Lors des débats sur le projet de budget définitif pour 2015, je m'étais ému de la maigreur des informations fournies, à peine 12 pages bien agréées. Cette année, c'est 18 pages mieux commentées. C'est donc un élément supplémentaire. Chaque année, nous avançons et nous progressons.

Cela dit, dans ces documents, il n'y a pas que des commentaires ; il y a aussi beaucoup de superlatifs. En 2015, le Budget d'Angers Loire Métropole était vertueux, rigoureux, et volontaire ; cette année, il est responsable et rigoureux, c'est d'ailleurs le moins que l'on puisse attendre d'un budget public. Cette différence de qualification, à mon sens, n'est pas neutre. Elle montre que ce budget pour 2016 n'est pas comme le précédent : volontariste. En tous les cas, en ce qui concerne les dépenses structurantes pour notre territoire, évidemment, l'abandon de la construction du tram pendant notre mandature est une illustration remarquable de ce volontarisme qui s'effrite au fur et à mesure que le mandat s'écoule. J'ai bien dit « s'écoule ». En conséquence de ce que je viens de souligner, je crois qu'on pourrait en déduire une réduction assez drastique de nos dépenses d'emprunts, donc de l'en-cours de la dette, mais rien de cela, même si cet en-cours, nous le reconnaissons, baisse un peu. Cela dit, sans tenir compte de notre transformation en Communauté urbaine, notre capacité de désendettement, en nombre d'années, augmente à nouveau d'une année et demie entre 2015 et 2016 ; elle avait déjà augmenté entre 2014 et 2015.

Alors, je serai assez bref ; je poserai simplement trois questions. Pouvez-vous expliquer le résultat négatif, bien entendu, de l'exécution du Budget Principal en 2015 ? J'ai l'impression que vous allez dire que c'est entièrement la faute de l'État, ce qui convainc de moins en moins. La seconde question : il me semble qu'il serait intéressant que nous ayons, en même temps que le Budget Primitif, un document qui retrace le budget de l'ALDEV ; dans la mesure où la création de l'agence est une forme de débudgétisation des activités d'Angers Loire Métropole, ma question est très simple, je ne l'ai pas trouvé dans les documents, mais peut-être que je n'ai pas été assez attentif : à combien s'élève la contribution d'ALM à l'ALDEV ? Troisième et dernière question : elle est technique, encore que je ne sais pas si elle n'est technique qu'en apparence. Dans la présentation comptable du budget, à la page 16 de la présentation comptable, il y a un Compte 62-17 qui retrace, de façon assez classique dans les budgets, les dépenses dites de « remboursement des personnels affectés par la commune membre ». Et à cet article 72-17, vous avez budgété, en 2015, 250 000 euros ; cette année, vous budgétez plus de 10 710 000 euros. Pourquoi ? Et donc, je finirai par deux remarques. Bien entendu, je suppose que nous allons voter budget par budget. Et puis, pour notre part, nous considérons que ce budget ne prépare pas l'avenir. Il est même probable, Monsieur BÉCHU, qu'avec une telle configuration financière, vous allez rendre l'avenir plus difficile.

Monsieur le Président : Monsieur MAHÉ.

Gilles MAHÉ : Oui. Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Bon, comme je l'avais évoqué

lors du Débat d'Orientations Budgétaires, pour moi, un budget, ce sont des éléments financiers au service de politiques publiques. Et donc, c'est bien à travers un budget, que l'on peut appréhender les orientations qui sont proposées et les ambitions qui sous-tendent ces orientations. Alors, si vous me le permettez, je passerai les budgets les uns après les autres. Le Budget Eau : je voterai favorablement pour le Budget Eau, même si, actualité oblige, j'aimerais peut-être avoir quelques éclairages sur ce qui se dit actuellement du goût et de l'odeur de l'eau. C'est une première chose. La seconde que j'évoquerai au niveau de l'eau, on peut constater qu'il y a une augmentation du tarif de l'eau, et donc je voudrais savoir s'il n'y a pas la réflexion, au niveau de notre communauté, d'une modulation de l'augmentation du tarif de l'eau, c'est-à-dire, cela avait déjà été évoqué dans les mandats précédents et ça a toujours été quelque chose qui a été en réflexion, serait-il imaginable, comme cela l'est dans d'autres collectivités, qu'il y ait un tarif qui soit appliqué par palier de consommation, les 50 premiers mètres cubes, les 100 autres, et cetera, et qui permettrait de moduler un petit peu les choses et faire en sorte qu'il puisse y avoir une plus grande équité. C'est une suggestion. Je sais que cela se pratique dans d'autres collectivités, mais le Budget Eau, je le voterai. Le Budget Assainissement, également. Je pense que dans les arguments qui nous ont été mis en avant, la nécessité des réseaux, et cetera, il est tout à fait justifié.

Le Budget Déchets, je ne le voterai pas, pour deux raisons principalement. La première : effectivement, le choix qui a été fait et qui a été retenu de procéder au démantèlement de Biopole n'est pas un choix que je partage. Je l'avais déjà exprimé en son temps lors du débat relatif à ce sujet. Et je pense qu'une publication relativement récente d'un outil presse spécialisé, et dont on ne peut reprocher les compétences, met en évidence aussi que peut-être ce choix qui a été fait du démantèlement, ne l'a pas été à l'aune de l'ensemble des éléments portés à notre connaissance, et n'est peut-être pas d'une pertinence aussi évidente qu'on a bien voulu le laisser paraître ici au sein de cette Assemblée. Le deuxième aspect qui me fera voter aussi contre ce Budget Déchets, c'est la question du marché, quai de transfert, transport, et traitement, qui a été attribué à Veolia et pour lesquels je souhaiterais poser la question du : pourquoi il n'y a pas eu d'allotissement de ce marché ? Et, là aussi, je m'inspire d'un certain nombre de réflexions de ce même dossier presse dont on a eu certains échos également dans la presse locale. Donc ce sont deux raisons qui me feront ne pas voter favorablement au Budget Déchets.

Sur le Budget Transports, mon collègue l'a évoqué, je pense que, là aussi, le choix de notre collectivité de ce report de ligne de tramway, dont on peut implicitement continuer de nous poser un certain nombre de questions sur la réelle volonté de pouvoir la mettre en place, ce report qui, pour moi et pour d'autres, est un mauvais calcul, fera que ce n'est pas un budget non plus que je voterai. Le Budget Aéroport : je ne voterai pas pour ce Budget Aéroport. Pourquoi ? Là aussi, je me réfère à un dossier presse, presse locale, cette fois-ci, qui est paru il n'y a pas longtemps, où le Vice-Président en charge de ce dossier évoquait la question du devenir de notre aéroport, d'autant plus que dans la question de ce devenir, et c'est la question aussi que se pose le délégataire, c'est la question du maintien ou non, et c'est non, des contrôleurs aériens, et, plus globalement, la question du devenir de cet aéroport. Alors, j'ai bien lu que le Vice-Président dont je parle, Monsieur BERNHEIM, était tout à fait favorable à Notre-Dame-des-Landes et il pouvait anticiper le fait que notre aéroport serait complémentaire. J'aurais aimé, il n'est pas présent ce soir, qu'il explicite un petit peu ses propos que j'ai lus dans la presse. Moi je pense, tout au contraire, que le maintien de Nantes Atlantique pouvait effectivement aboutir à un travail de complémentarité avec notre aéroport. En tout cas, je ne le voterai pas. Et cette course à la subvention aux sièges pour des compagnies régulières, j'aimerais qu'on en ait un bilan. Bon, voilà, je pense qu'il n'y a pas de réflexion suffisante qui nous amène à avoir une vision de ce que l'on souhaite faire de cet aéroport.

Budget Réseaux et Chaleur : je voterai favorablement. C'est un nouveau budget. En réitérant, Monsieur le Président, vous n'en serez pas surpris, la question, mais je pense que vous m'y avez déjà apporté une réponse, qu'il y aurait un schéma et qu'il nous serait proposé ici au Conseil Communautaire, répondant à la préoccupation énergétique, et, bon, je serai toujours en attente et intéressé, bien entendu, à ce projet. Le Budget Lotissements Économiques, également.

Le Budget Principal : je ne voterai pas favorablement non plus sur le Budget Principal. Qu'est-ce que

l'on peut observer en termes de choix d'investissements ? Ce sont des investissements voirie pour une très grande part d'entre eux, ce sont des investissements d'espaces publics, et, parmi ces espaces publics, eh bien, c'est, entre autres, le projet d'aménagement porté par la Ville d'Angers, qui est le projet dit « Cœur de Maine », contre lequel, ici, ou à l'Assemblée municipale, j'ai eu l'occasion d'exprimer tous les problèmes que cette vision peut nous poser. Et j'aurai également une question, toujours sur ce Budget Principal, sur les investissements liés aux parcs d'activités. Là aussi, je regrette que Monsieur BERNHEIM ne soit pas là, mais je souhaiterais qu'on ait aussi un bilan de ces parcs d'activités, que l'on puisse avoir un bilan de la commercialisation sur l'ensemble de ces parcs d'activités, sur les projets des parcs d'activités existants, alors que là, dans une délibération prochaine, on va nous proposer, pour être soumise à enquête publique, une extension d'un parc d'activités. Vraiment, j'aimerais que l'on puisse y voir un petit peu plus clair et savoir quelle est véritablement l'ambition économique sur les parcs d'activités. Il y avait eu un certain nombre de propositions qui avaient été faites, et donc je souhaiterais avoir un éclairage là-dessus. Eh bien, voilà, Monsieur le Président, les différents budgets pour lesquels vous connaissez maintenant ma position de vote. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues. Déjà pour dire que je me retrouve sur un certain nombre d'arguments de ce que vient de dire Gilles MAHÉ ; j'y reviendrai dans une minute, mais rapidement. Je vais juste rajouter mon petit point de vue sur le fait qu'en décidant de maîtriser les dépenses de personnel à + 0,2 %, on va supprimer des emplois de fonctionnaires territoriaux, si on vote ce budget en l'état. Autrement dit, avec le GVT, l'avancement carrière, pour être compréhensible par tous, cela veut dire que vous décideriez de ne pas renouveler des départs à la retraite. Et j'aimerais donc bien savoir de combien d'emplois supprimés il s'agit, parce que le non-renouvellement de postes, c'est du non-recrutement derrière, et bon, c'est dit de manière très pudique dans le texte, avec de la sémantique sur la rigueur et la responsabilité, mais voilà, on supprime des emplois si on vote ce budget, et je veux savoir, puisqu'on m'a annoncé déjà, côté Ville, combien d'emplois seraient potentiellement supprimés, combien d'emplois seront supprimés côté Communauté urbaine.

Je vais ajouter deux questions un petit peu plus précises. Dans le texte, il est dit que le budget, enfin, l'effort sur l'aide au logement serait maintenu à un haut niveau, donc je traduis cela par « il doit être en baisse », mais j'aimerais savoir de combien, j'ai vu le chiffre de 8,9 millions d'euros, mais il n'est pas comparé à autre chose, et notamment dans ce chapitre, les subventions au logement social. Et puis, j'ai un peu la même question que Gilles MAHÉ sur les parcs d'activités. Je me souviens, l'an dernier, d'avoir critiqué un petit peu le budget, d'avoir dit qu'il y a certainement des pistes sur lequel on pouvait travailler qui étaient de baisser la part des Délégations de Service Public au profit de reprise en régie directe d'un certain nombre de services, et peut-être de regarder du côté des parcs d'activités, et je me souviens que Monsieur BÉCHU m'avait dit que, effectivement, c'était une piste sur lequel on allait travailler. Là je vois que ce chapitre-là semble en hausse, donc j'aimerais savoir, même chose, de combien et pourquoi. Je vous remercie. Et, pardon, peut-être, avant de conclure, dire que l'argument sur les suppressions d'emplois suffira à justifier amplement le fait que je vote contre le budget général et un certain nombre de budgets, s'ils sont votés séparément, annexes. Merci.

Monsieur le Président : La parole est à Pierre VERNOT.

Pierre VERNOT : Merci, Monsieur le Président. Juste quelques réactions aux propos qu'on vient d'entendre. Tout d'abord, je voulais mettre en garde, à propos des tarifs progressifs pour certains services publics, et notamment pour l'eau, sur le fait que ça serait d'abord un effet d'aubaine pour les résidences secondaires. Alors, on n'est pas sur la côte de l'Atlantique, certes, mais il faut quand même surveiller les conséquences sociales de ce qu'on pourrait faire et voir si d'autres modalités d'aides aux bas salaires, pour payer leurs factures d'eau, ne sont pas préférables à quelque chose qui bénéficierait d'abord au tourisme et aux résidents secondaires.

Deuxième point : pour ce qui est des emplois publics supprimés, en tant qu'élu de la Communauté urbaine et administrateur de celle-ci, je l'assume parfaitement, parce que, aujourd'hui, optimiser des emplois publics, c'est ce qui nous est demandé par l'ensemble de nos concitoyens et on est comptables de tous les impôts qu'on prélève sur nos concitoyens, on ne doit pas renouveler des emplois publics simplement parce que ce serait une manière de soutenir l'emploi ; ce serait une mauvaise manière et un mauvais service à rendre à nos concitoyens.

Troisième point : puisque deux élus de cette assemblée ont posé des questions sur la gestion des zones économiques, je voulais dire que la Commission Économie répond régulièrement, et, en tout cas, de manière complète, une fois par an, à toutes ces questions. Lorsqu'on présente de manière détaillée les CRAC, les comptes rendus d'activité économique, on a des réponses sur quelles sont les surfaces disponibles, à quoi ont servi les dépenses zone par zone, et qu'est-ce qui est encore disponible comme terrains utilisables dans ces zones d'activités. Donc j'invite tous les gens qui se posent des questions, il y en a peut-être d'autres que les deux qui ont osé les poser, à participer régulièrement à la Commission Vie Économique qui est faite pour cela.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur VERNOT. La parole est à Damien COIFFARD.

Damien COIFFARD : Donc moi je veux dire que la rigueur n'empêche pas l'ambition ni l'avenir. C'est un petit peu ce qu'on voudrait nous faire croire dans certains propos. La rigueur, c'est la maîtrise de la dépense publique. Dans le contexte dégradé, et fortement dégradé, de notre pays, c'est cette maîtrise, ce besoin de ne pas alourdir la charge fiscale sur les ménages et nos entreprises que nous devons avoir comme objectif.

L'ambition, je voudrais noter plusieurs signes d'ambition dans le budget qui nous est présenté : il me semble que c'est d'abord relever les enjeux particulièrement sensibles aujourd'hui pour nos concitoyens ; c'est continuer à offrir des services publics de proximité au meilleur coût, eau, transports, déchets. Je pense que pour les déchets, Monsieur MAHÉ, pas la peine de nous faire la leçon, dans le budget qui nous est présenté, il y a un moyen de gérer nos déchets avec un coût beaucoup moins important.
D'autre part, concernant l'eau, je pense que la politique qui est en route, c'est de consolider la qualité de notre eau.

Il y a un deuxième enjeu qui me paraît important dans ce budget, c'est de continuer à favoriser l'accès au logement du plus grand nombre : les logements de nos jeunes ménages, n'oublions pas qu'aujourd'hui beaucoup de nos jeunes ménages sont en difficulté pour accéder à leur logement, et je pense que ce budget confirme cette volonté de continuer dans ce sens. Il y a un troisième élément qui me paraît important : c'est continuer à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de nos jeunes, c'est une arme pour le chômage, et nous devons nous mobiliser, et continuer à nous mobiliser dans ce sens.

Enfin, il y a un dernier point : c'est continuer à favoriser l'implantation économique sur l'ensemble de notre territoire en se mobilisant auprès de nos entreprises. On peut faire de grands discours sur nos parcs d'activités communautaires ; comme cela vient d'être dit en Commission Développement Économique, il y a une transparence quant au bilan d'activité de ces zones. Moi, ce que j'en retire, c'est qu'il faut se mobiliser et faire venir les entreprises puisqu'on a des parcs d'activités communautaires qui, dans certains cas, sont sous-utilisés. Sachons avoir un discours positif et présenter nos parcs d'activités communautaires comme des leviers pour attirer nos entreprises. Donc je voterai ce budget parce que c'est un budget qui correspond à ce qu'attendent nos concitoyens sur le terrain. Voilà.

Monsieur le Président : La parole est à Emmanuel CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Oui. Merci, Monsieur le Président. Oui, juste quelques mots pour revenir sur ce budget. Moi, je salue ce budget. Je trouve que c'est un bon budget. C'est un budget volontaire, responsable, rigoureux. Monsieur TAILLEFAIT, les termes sont toujours les mêmes, en fait, pour

qualifier un budget. Donc si on reprend les termes qui sont à notre disposition pour un budget, d'une année sur l'autre, on ne peut pas jouer sur les mots. Alors, ce n'est pas parce qu'on a oublié « volontaire » cette année que ce n'est pas un budget volontaire. Ce qui compte, ce sont les chiffres. On a un budget avec 108 millions d'euros d'investissements ; ça, cela veut dire que c'est volontaire. C'est du cash directement investi dans les entreprises locales. C'est positif, c'est notre objectif : c'est maintenir l'économie locale, maintenir le tissu économique local. Donc ça, c'est positif.

De l'autre côté, vous le savez, on ne tape pas sur l'État, du tout, mais il se trouve qu'en revanche, il y a effectivement un plan d'économie nationale et une diminution des crédits aux collectivités importantes, 11 milliards sur 3 ans, cela fait des baisses de crédits très importantes pour notre collectivité. Et on n'a donc pas 36 000 solutions : soit on augmente les impôts, ce qui n'est pas notre choix parce que, comme le dit Damien COIFFARD, les Angevins ne sont pas prêts à supporter une hausse d'impôts, ils sont déjà matraqués et exsangues, je veux dire, ils ne sont pas dans une situation où ils peuvent l'accepter et le supporter ; soit on fait ce qu'on fait, ce qui n'a pas été fait effectivement par le passé, on diminue les dépenses de fonctionnement, on gère en bons pères de famille, et ce budget, de ce point de vue-là, est rigoureux. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, nos dépenses n'augmentent pas. Elles n'augmentent pas, y compris en matière de masse salariale, ce dont, Monsieur PAGANO, vous avez raison, ça n'est pas évident du tout. Mais c'est notre responsabilité : ne pas augmenter les impôts, diminuer les dépenses, pour arriver à un budget rigoureux, volontaire, et responsable. Et je tenais à saluer sur le travail de Marc LAFFINEUR et des services, que je connais bien par ailleurs.

Juste, si vous m'y autorisez, une petite réponse à Gilles MAHÉ, à la fois à son intervention, puis à la façon dont il a évoqué le problème des déchets et de Biopole dans la presse, récemment. Moi je ne crois pas qu'il faille rouvrir ce dossier. Je trouve même qu'on a été un petit peu gentils, Monsieur le Président, sur ce dossier, peut-être dans la présentation. Je veux dire : sérieusement, venir remettre en doute la décision qu'on a prise, à la quasi-unanimité ici, de fermer Biopole, qui était un échec patent, ça ne marchait pas, ça ne marchait pas à Angers, ça ne marche nulle part, ça ne marche pas en France, et en plus, pire que tout, ce n'est pas écolo. Les Verts, au niveau national, vous disent que ce n'est pas bien comme système puisque ce n'est pas propre. Donc, vraiment, revenir sur ce sujet, comme vous le faites, Monsieur MAHÉ, je trouve que ce n'est pas sérieux, ce n'est pas responsable par rapport aux décisions qu'on a prises, et ce n'est pas respectueux de l'extrême modération avec laquelle on a traité ce sujet et avec laquelle on n'a pas tapé, je dirais, sur nos prédécesseurs qui ont pris cette décision qui, il faut le reconnaître, était quand même un immense gâchis : 66 millions d'euros qu'on va rembourser pendant une trentaine d'années, ce sont deux patinoires, alors même qu'on aurait pu faire des économies immédiatement en incinérant nos déchets tout de suite. Voilà ce que je voulais dire en réponse à Monsieur MAHÉ, à ce stade, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : La parole est à Catherine GOXE.

Catherine GOXE : Merci, Monsieur le Président. Moi, je voudrais revenir sur les dépenses de personnel, Monsieur PAGANO. Vous nous avez interpellés également à la Ville sur le même ton, et moi je vais vous redire que je ne vais pas vous donner de chiffres ce soir. On n'est pas en compte d'apothicaire ou d'épicière, parce que je parle au féminin. La réponse, c'est qu'on n'est pas dans une logique comptable. Le personnel, ce sont des ressources humaines ; ce ne sont pas des pions. Donc on n'est pas avec une grille en train de rayer des noms, je vous l'avais dit, ce n'est pas comme ça qu'on va travailler. Moi, je dis que je vais faire une politique de dentellière, parce que ce sera du coup par coup au niveau des départs en retraite. Chaque cas sera examiné au coup par coup. Et, puisque vous voulez des chiffres, je vais vous en donner un seul ce soir : c'est qu'à ALM, il y a officiellement, on est le 14 mars, 7 départs en retraite qui sont annoncés pour l'année 2016. Vous savez comment ça se passe : on donne son départ en retraite 6 mois à l'avance, donc on a encore le temps de savoir si d'autres personnes vont se décider à partir. Vous savez aussi que les départs en retraite, maintenant, sont plus difficiles à anticiper, puisque l'allongement des durées de cotisation fait que l'allongement des durées de travail ne nous permet pas de savoir combien de temps à l'avance les gens vont décider de partir, s'ils vont partir à 60 ans, à 62, ou à 63 ou 64. Donc on a encore le temps de se préparer à ces

départs que l'on va anticiper, au plus que nous le pourrons, avec la Direction des Ressources Humaines, grâce à une pyramide d'âges que l'on va travailler beaucoup plus finement que par le passé.

Le sujet de la mutualisation, écoutez, je l'ai présenté en Conférence des Maires, mais c'est Monsieur le Président qui vous l'a présenté pour que vous puissiez anticiper la façon dont nous allons travailler pour une meilleure efficacité de nos personnels, et, à ce sujet, merci, Monsieur VERNOT, d'avoir redonné votre vision des choses. Le sujet de la mutualisation, eh bien, c'est quelque chose qui va être travaillé au plus fin avec les directions, et je reviens à cette notion de relecture des politiques publiques, à ce nouvel axe de travail que l'on demande, et c'est un travail très, très difficile, parce qu'il n'a jamais été préparé de cette façon-là, qui est demandé au Directeur des Services. J'en profite pour les remercier pour le travail qu'ils vont faire avec nous dans les mois qui viennent. Et donc, je ne vous donnerai pas ce soir, je ne peux pas vous faire ce plaisir, et je ne peux pas non plus vous mentir, il n'y aura pas de chiffres, mais le travail de dentellière, eh bien, c'est à cela qu'on va s'atteler, avec la DRH, dans les mois qui viennent.

Et Monsieur le Président, dernière chose : je voulais aussi répondre à Monsieur MAHÉ sur les parcs d'activités siégeant au comité syndical d'Angers Marcé. Je vous rappelle qu'on a eu le plaisir d'annoncer, il y a quelques semaines, qu'enfin, depuis 1998, date de l'ouverture de l'aéroport, il y a une entreprise, Dachser, qui va s'installer, et au moins, à Marcé, c'est un nouvel élan et un nouvel essor que l'on attend tous pour cet aéroport qui le mérite bien.

Monsieur le Président : Merci, Madame GOXE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Parfait. La parole est à Jacques CHAMBRIER.

Jacques CHAMBRIER : Oui, je suis désolé d'être arrivé en retard, mais j'arrive juste pour entendre Emmanuel CAPUS dire qu'on a eu tort de prendre cette décision pour Biopole. Je voudrais rappeler que moi je n'étais pas dans l'assemblée qui l'a prise, mais c'est une décision unanime, donc je ne vois pas pourquoi on vient chercher des poux aujourd'hui sur cela. C'est une décision unanime, et quand on regarde le coût qui était prévu pour Biopole... Qu'est-ce qui fait rire ? Qu'est-ce que je... ? J'ai fait rire pour quoi ?

Monsieur le Président : Je pense que si vous aviez assisté au début de la soirée, vous n'auriez pas été dans ce sens.

Jacques CHAMBRIER : Ah oui ? Bon. Je ne sais pas.

Monsieur le Président : Parce que les réactions ont commencé par un élu qui s'est plaint que nous ayons fermé Biopole et que nous ayons pris une décision que nous n'aurions pas dû prendre.

Jacques CHAMBRIER : Non, non, mais j'ai compris cela. Je suis désolé, Monsieur le Président, j'ai compris, mais je ne peux pas laisser dire une fois de plus que cette décision a été une mauvaise décision. Au moment où elle a été prise, elle a été unanimement prise parce que c'était quelque chose qui semblait efficace. Et quand on a regardé, la dernière fois, les coûts prévisionnels de fonctionnement de Biopole, à la tonne, c'était un procédé efficace. Donc qu'aujourd'hui on se rende compte que c'est un échec, je suis complètement d'accord avec Emmanuel CAPUS, mais bon, ce n'est pas une raison pour taper sur ceux qui ont pris cette décision en 2006, je crois.

Monsieur le Président : Très bien. Mes chers collègues, on va y aller par étapes. Chut ! Chut ! Chut ! S'il vous plaît. Monsieur LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Bien. Merci. Mais je crois que vraiment, et je le maintiens, c'est un budget qui prépare l'avenir et qui est volontaire, et qui, en même temps, est extrêmement rigoureux, et c'est normal, bien sûr, qu'il en soit comme ainsi. Pourquoi il prépare l'avenir ? Parce qu'il faut bien dire, quand même, qu'on s'était endettés beaucoup, et c'est un choix auquel j'avais participé, notamment

pour la première ligne de tramway, on était quand même passés de 80 millions à 380 millions de dette. Depuis deux ans, nous avons réussi à diminuer de près de 25 millions l'endettement, je crois que c'était difficile de faire mieux en deux ans, et cela nous permet aussi d'avoir un investissement de 108 millions d'euros, ce qui est quand même quelque chose qui prépare l'avenir tout en étant très rigoureux, et je le maintiens donc, je crois que c'est évidemment quelque chose d'extrêmement important.

Sur le résultat, le Budget Principal est négatif, mais, de toute façon, l'ensemble des budgets est positif, ce n'est pas propre à cette année-ci, il en était déjà ainsi il y a quelques années. C'est sûr que c'est une préoccupation, qu'il faudra y faire extrêmement attention. C'est bien la raison pour laquelle il faut diminuer au maximum les dépenses de fonctionnement, sachant que c'est là aussi qu'on a les diminutions de recettes, du fait de la participation au redressement des finances publiques.

ALM donne 3,5 millions d'euros par an à ALDEV pour son fonctionnement, il n'y a pas plus cette année-ci que l'année dernière, il y a même un petit peu moins cette année-ci, 200 000 euros de moins cette année-ci. Sur le remboursement du personnel, c'est simplement dû au fait qu'on est passés en Communauté urbaine et que notamment tout le personnel de la voirie, des communes, qui travaillait dans les communes pour la voirie et pour l'économie, eh bien, pendant deux ans, reste dans les communes, mais c'est donc ALM qui va payer cela et, mais les communes ont aussi payé par la contribution qu'elles ont donnée pour le passage en Communauté urbaine, donc c'est neutre, j'allais dire, mais simplement cela change de ligne budgétaire. Voilà. Pour Monsieur MAHÉ, excusez-moi, mais quand même, c'est trop.

Monsieur le Président : Je propose qu'on y aille par étapes. Je vais compléter les quelques réponses à Monsieur TAILLEFAIT, ensuite vous répondrez à Monsieur MAHÉ et je compléterai. D'abord, Monsieur TAILLEFAIT, je veux retenir les félicitations avec lesquelles vous avez commencé vos propos et elles me suffisent. Du coup, je ne sais pas ce qu'on pourra faire de plus pour pouvoir les mériter à nouveau l'année prochaine. Sur l'emploi des superlatifs, et je note qu'on avait fait attention aux chiffres que maintenant que vous êtes dans la sémantique, donc on veillera aussi à la sémantique pour l'avenir. Je ne crois pas que les mots qu'on a utilisés soient, en termes de définition littéraire, des superlatifs. Les mots « responsable » et « rigoureux » ne sont pas réellement des superlatifs ; ce sont des adjectifs qualificatifs. Le mot de « génial » aurait été un superlatif, et vous auriez eu raison, à ce moment-là, de le dénoncer, mais vous remarquerez que ce n'est pas le champ lexical dans lequel nous nous sommes prononcés. Je veux dire, dans le prolongement de ce que vient de dire Marc LAFFINEUR, parce qu'il est, pour le coup, un tout petit peu trop modeste dans la manière dont il retrace ce qu'on a fait depuis deux ans, que depuis deux ans, c'est près de 25 millions d'euros de dette de moins, mais c'est, dans le même temps, une sécurisation de nos emprunts à risques qui ont diminué de 40 millions. Donc, dans le même temps, on a diminué l'en-cours global de près de 25 tout en sécurisant 40 millions d'euros de dette, je ne parle pas d'emprunts toxiques, d'emprunts à risques, et en neutralisant le risque associé en ayant des taux fixes là où on pouvait avoir potentiellement des mécanismes de calcul des taux ou des conversions en termes de devises qui pouvaient nous entraîner vers des sommets. Ça, c'est peut-être le point sur lequel nous n'avons pas suffisamment insisté.

Sur le Compte Administratif, pour être précis, on aura l'occasion de détailler tout cela dans quelques semaines, mais pour aller très vite, l'année dernière, le Compte Administratif du Budget Principal était déficitaire de l'ordre de 15 millions ; cette année, il l'est de 17. Quel est l'écart ? C'est lié au fait que nous n'avons pas mobilisé les emprunts, donc on affiche un déficit de clôture lié au fait que la trésorerie, entre guillemets, disponible sur les autres budgets annexes qui, pour certains, sont très excédentaires, n'oblige pas, pour le moment, à mobiliser les emprunts et que ce ne serait pas une bonne gestion de trésorerie que d'afficher des Comptes Administratifs qui seraient excédentaires, mais en ayant une augmentation de la dette qui ne correspondrait pas à un besoin. Mais on aura l'occasion, sans doute, d'en reparler au moment du Compte Administratif. Les réponses sur la baisse du budget d'ALDEV et sur la voirie sont très claires.

Rendre l'avenir plus difficile, honnêtement, je ne comprends pas pourquoi ; hors Communauté

urbaine, mes chers collègues, le budget global qui vous est proposé ce soir, c'est 15 % d'investissements de plus que l'année dernière, je dis bien « hors Communauté urbaine », et je vais détailler les choses. Si vous votez ces budgets, vous votez 1 700 000 euros de plus pour les travaux d'assainissement pour accélérer le rythme de remplacement des canalisations, vous votez un demi-million d'euros d'investissements de plus pour accélérer le remplacement des canalisations d'eau potable, vous votez 1 800 000 euros d'investissements de plus au titre du Budget Déchets, vous votez 2,5 millions d'euros de plus au titre du Budget Transports, et vous votez 2,5 millions d'euros d'investissements de plus au titre du Budget Principal, hors Communauté urbaine. La réalité, c'est bien +10 millions d'euros d'investissements d'une année sur l'autre. Donc que vous contestiez la nature des investissements, éventuellement, mais pas, en tout cas, le fait qu'on soit historiquement dans une stabilisation des dépenses de fonctionnement et dans une progression de l'investissement, ce qui, en termes de soutien à l'emploi local, toutes les lignes que je viens d'indiquer et qui sont renvoyées aux budgets annexes, correspond à la stricte réalité comptable de ce qui vous est présenté, que vous preniez le budget en agglomération ou que vous le preniez budget annexe par budget annexe. Réponse à Monsieur MAHÉ.

Marc LAFFINEUR : Bien. Je vais ajouter, Monsieur MAHÉ, première chose, que de ne pas augmenter les taux de fiscalité, c'est préparer l'avenir. Je crois que vraiment, on le voit actuellement au niveau national, c'est-à-dire que le trop-plein de fiscalité, on ne peut pas dire que c'est ce qui relance la machine économique. Donc je crois que vraiment, nous, nous avons pris le choix, et j'en suis très fier, de ne pas augmenter la fiscalité, et cela me paraît primordial si on veut que l'économie puisse reprendre aussi sur notre territoire.

Vous nous parlez du problème des déchets. Je m'excuse, même si j'adore Jacques CHAMBRIER, mais sur Biopole, l'ensemble de l'assemblée n'a jamais su que l'ADEME avait donné un avis défavorable, nous n'avons jamais su que le Préfet, à l'époque, avait dit aussi qu'il était très défavorable à cela. Je m'excuse, mais moi j'ai quand même l'impression d'avoir pris une décision sans avoir toutes les informations. Et d'ailleurs, quand on voit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, eh bien, c'est exactement cela, comme d'ailleurs on le voit aussi sur les emprunts à risques qui ont été pris, qui n'ont pas été discutés dans l'assemblée. Et je crois que c'est l'une des raisons aussi pour lesquelles je fais très attention à être extrêmement clair sur les budgets, sur nos emprunts, etc. parce que je crois que la moindre des choses, c'est qu'on puisse prendre des décisions en toute transparence et en ayant chacun les mêmes informations. Je tenais quand même à le souligner parce que je pense qu'il faut le faire.

Alors, sur le tarif de l'eau, de faire par paliers, écoutez, si vous voulez absolument pénaliser toutes les familles nombreuses, il n'y a qu'à faire comme ça. Moi je ne partage pas du tout ce sentiment de dire : plus on va consommer, plus on va forcément payer. On a un tarif de l'eau, je le rappelle, qui est l'un des plus faibles tarifs de l'eau de toutes les régies et de toutes les grandes agglomérations de France, et qui nous permet, en même temps, de pouvoir augmenter nos investissements de façon importante, 20 %, et nous avons un plan d'investissements, et Dieu sait, tu te souviens, je l'ai dit et redit dans le mandat précédent, qu'on prenait du retard sur les investissements sur nos réseaux. Eh bien, là, nous allons augmenter et nous allons arriver à plus de 50 %, à la fin du mandat, d'augmentation des investissements sur les réseaux, et je crois que c'est primordial, on l'a vu encore sur les trois dernières semaines où nous avons eu, je crois, deux ou trois effondrements de voies concernant l'assainissement.

Je ne prendrai pas parti sur le problème de l'aéroport, je l'ai fait, entre autres, en dehors d'ici, mais enfin, quand même, excusez-moi, mais quand on veut être soucieux de l'environnement, je ne comprends pas comment on peut défendre l'aéroport actuel, alors qu'il y a 60 000 habitants de Nantes qui sont survolés tous les jours par les avions, qu'on ne peut pas faire de travaux sur l'aéroport actuel. C'est une question que je me pose toujours de savoir qui est le plus soucieux de l'environnement.

Sur le Budget Principal, alors, vous nous dites : « On fait de la voirie. » Ah bah oui, bien sûr... D'abord, c'est un choix de toutes les communes, puisque, je le rappelle, le Budget Voirie, c'est

vraiment les communes qui l'ont décidé, et, alors, si vous voulez remettre en cause le bien-fondé des décisions des maires qui constituent notre agglomération, vous pouvez le faire, bien sûr, mais ce n'est pas du tout ce que je partage, et je crois que c'est très important d'avoir un bon réseau de voirie et notamment en termes de sécurité et vis-à-vis de nos concitoyens. Et je crois que là, on ne fait que répondre, puisqu'il n'y a pas d'emprunts pour la voirie. C'est complètement autofinancé.

Sur les parcs d'activités, cela montre aussi, à mon avis, votre philosophie, c'est-à-dire qu'il ne faut pas, surtout, développer l'économie et que, eh bien, là aussi, c'est quelque chose qu'on ne partage pas, ça a été fait à une autre époque où on voulait empêcher des zones d'activités, là où on pouvait justement avoir des entreprises qui soient intéressées, eh bien je crois que c'est un autre choix qui est fait, et heureusement que ce choix est fait. Voilà.

Monsieur le Président : Je réponds à Monsieur MAHÉ, pour compléter. Sur les réseaux de chaleur, je vous confirme qu'il y aura un schéma, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, mais il est précieux que vous puissiez nous le rappeler de manière régulière. Je partage totalement et les propos de Marc LAFFINEUR, et ceux de Pierre VERNOT sur la tarification par paliers. Je crois sincèrement que c'est une fausse bonne idée. Si on fait payer au mètre cube, on aura des effets pervers qu'on ne mesure pas. Cela n'a rien de social, et, au contraire, plus vous aurez de personnes à l'intérieur d'un logement, plus vous risquerez d'avoir des factures qui seront élevées. Si, à la limite, vous aviez un palier rapporté au nombre de mètres carrés pour être capable d'essayer d'avoir une incitation à moins consommer, je pourrais éventuellement le comprendre, mais sinon, vous faites gagner les résidences secondaires et vous faites perdre les familles, pas seulement nombreuses. Dès lors qu'il y a trois personnes dans une maison, la conséquence en termes de consommation, elle sera supérieure à celle d'une personne seule, et je ne crois pas que ce soit notre intérêt de pousser vers une logique comme celle-là.

Je n'évoquerai pas l'aéroport, parce que moi je ne veux pas qu'on ouvre ce dossier ici. On ne verra si, dans la continuité des annonces un peu surréalistes du Président de la République, on est amenés à se prononcer ou pas par référendum, cela bouge d'une semaine à l'autre, mais il semblerait, au final, que ce ne soit pas le cas. Et si, à un moment ou à un autre, à l'approche de cela, on peut évoquer le principe, notamment sur les conséquences, pour nous, de la réalisation de l'aéroport, je serais disposé à ce qu'on le fasse, mais on ne va pas anticiper ce soir un débat. Simplement, il n'y a aucun lien, et j'ai vraiment du mal, Monsieur MAHÉ, à vous suivre quand vous expliquez que vous n'allez pas voter le Budget Aéroport parce qu'il y aurait quelque chose au niveau de Notre-Dame-des-Landes. C'est, à la limite, si Notre-Dame-des-Landes ne se faisait pas que vous devriez voter d'autant plus le Budget Aéroport... Donc, enfin, vos propos là-dessus, honnêtement, je n'ai pas réussi à les suivre.

Sur le Budget Principal, vous faites un contresens. Je vous invite vraiment à faire preuve de cohérence. Vous avez voté le passage en Communauté urbaine. Dès lors que vous avez voté le passage en Communauté urbaine, vous avez voté le fait qu'on additionnait les Budgets Voirie des communes. Donc, dire, ce soir : « Il y a beaucoup de dépenses de voirie », ce n'est pas le choix de la Communauté urbaine, c'est l'addition du choix des communes, mais en aucune manière, c'est une décision communautaire. On a le fléchage de dépenses qui restent prises en charge par chacune des communes et qui sont consolidées dans un budget. Donc, dire que vous trouvez que la partie voirie est trop importante dans le budget communautaire, ce n'est pas exact. Ces travaux ne se font pas au détriment des autres ; ils sont l'addition des choix de toutes nos communes.

Par la même occasion, dire que vous n'allez pas voter le Budget Principal parce qu'il y a, dans le budget communautaire, le projet Cœur de Maine, qui n'entraîne pas un centime d'euro de la part d'Angers Loire Métropole, qui est financé par le budget de la Ville, là aussi, ça entretient une forme de confusion. Ceux qui votent le budget ce soir votent une sorte de compte de tiers au titre de la voirie, mais qui retrace les choix politiques des communes. Donc c'est pervertir l'esprit communautaire que de dire qu'on va voter contre le budget global au motif qu'il y a des choix, dans l'une des communes, avec lesquelles vous seriez en désaccord, mais bon.

Sur les parcs d'activités, de deux choses, l'une : ou ce soir, dans la continuité de ce que je viens de

dire, et avant la réponse que je vais vous faire sur Biopole et que vous n'allez pas regretter, vous êtes perturbé ; ou je vous demande vraiment, avant de vous livrer à des sorties faciles, de vous rappeler le travail que nous faisons ensemble. Le 10 juillet dernier, nous avons passé en revue l'intégralité des parcs d'activités, chaque budget, chaque disponible en termes de surface, chaque déficit, chaque participation, chaque avance, et on va le refaire cette année, en juillet, donc dire, là, « ce n'est pas normal, on n'a pas d'informations », alors que jamais il n'y avait eu une telle exhaustivité d'informations avant le 10 juillet dernier et que les exécutifs successifs auxquels vous avez participé ne présentaient pas ces documents devant le Conseil Communautaire, c'est, au mieux, de l'absence de travail, au pire, une forme de mauvaise foi.

Et là, Monsieur MAHÉ, franchement, ce soir, je ne peux pas, sur Biopole, laisser passer ce que vous dites. Chacun, ici, dans cette assemblée, y compris Jacques CHAMBRIER, pourra observer que, sur ce dossier, j'ai vraiment pris le soin, depuis deux ans, de ne pas pointer de responsabilité individuelle et de ne pas égratigner, ni sur la forme, ni sur le fond, la gouvernance précédente, parce que, je tiens à vous le rappeler, nous ne sommes pas sortis d'affaire : on a un contentieux avec un groupe qui a d'autres moyens que les nôtres. Venir, ce soir, nous donner des leçons, me donner des leçons sur la sortie de Biopole, en utilisant comme argument que les éléments d'informations de cette assemblée n'auraient pas été complets pour prendre une décision, c'est scandaleux, c'est lamentable, surtout quand, comme l'a rappelé Marc LAFFINEUR, le défaut d'informations, si vraiment vous voulez qu'on en parle, on peut, à ce moment-là, en discuter pour l'entrée dans ce mode de traitement, peut-être plus que pour sa sortie. Alors, vous vous raccrochez aux branches en allant évoquer une publication qui, elle aussi, a fait preuve d'une grande mauvaise foi, parce que le point de départ, c'est quoi ? C'est une publication professionnelle qui dit, c'est marrant, presque avec les mêmes mots que vous : « L'assemblée communautaire n'a pas eu tous les éléments d'informations pour prendre la décision de sortir du TMB », et en évoquant notamment le fait qu'on a dit que cela nous coûterait moins cher sans être capables de le prouver et qu'il était très aléatoire qu'on fasse 1 million d'euros d'économies par rapport au TMB précédent. On passe les appels d'offres. On fait 2 millions d'euros d'économies par an, c'est-à-dire plus de 50 millions sur la durée de vie du contrat, et on vient, le mois d'après, pour essayer de dire qu'on a dit autre chose, dire que peut-être ça aurait pu être différent si on avait alloti et si on avait lancé un appel d'offres complémentaire pour savoir combien ça nous aurait coûté, pour de vrai, de restructurer Biopole à 250 000 euros par mois, pour le contribuable, de poursuite de ce mode de fonctionnement qui a entraîné une alerte de la médecine du travail pour risques mortels, des conséquences en série qui ont été pointées par une expertise judiciaire, de plusieurs centaines de pages, qui est accablante, à la fois pour l'industriel qui a construit le site, mais qui, au passage, pointe les responsabilités de l'assemblée dans les décisions qu'elle n'aurait pas pu prendre. On fait un vote ici dans lequel vous vous êtes retrouvés bien seuls, vous étiez deux à ne pas nous avoir suivis, et vous voulez nous donner des leçons de morale ? Au minimum, faites preuve de la décence d'avoir le silence sur ce dossier. Venir ici, devant un tel gâchis, devant un tel fiasco, donner le sentiment que c'est vous qui continueriez à avoir raison, alors que, précisément, on a fait en sorte de ne pointer aucune responsabilité individuelle, c'est indécent.

Donc maintenant, vous avez un choix très clair : continuez à vous battre là-dessus et à vous faire passer pour un chevalier blanc ou pour un chevalier vert, ou pour ce que vous voulez, mais à ce moment-là, je vous assure que la nature de ce que j'évoquerai, ici, dans la presse, dans les journaux de l'Agglomération, sera d'une autre nature ; ou alors, mesurez, une fois pour toutes, que l'intérêt communautaire, ce n'est pas d'aller chercher, de manière archéologique, pourquoi on a pris telle décision, telle année, mais c'est de tirer les conséquences de ce qui est un fiasco. Plus vous défendez cela, plus vous donnez le sentiment qu'en fait, ce n'est pas de la faute d'un industriel, mais c'est à cause des errements idéologiques et d'un parti pris, à l'époque, qu'on a pris une mauvaise décision. Laissez-moi penser qu'aucun élu, dans cette assemblée, ne peut décemment, aujourd'hui, regretter qu'on ait arrêté Biopole compte tenu des conséquences financières et des conséquences fiscales pour les contribuables de ce territoire. Je ne veux pas en faire un sujet de polémique, mais si on m'attaque là-dessus, c'est juste impossible que je garde le silence. Tout a une limite. La décision que nous avons prise est la meilleure possible dans l'intérêt des contribuables. Tenter d'habiller aujourd'hui les choses de manière différente, quel que soit le sujet sur lequel on se place, financier, juridique, judiciaire,

écologique, environnemental, il n'y a aucun problème, mais à l'issue de cela, croyez-moi, vous allez m'obliger à arrêter d'essayer de préserver une forme d'unanimité dans cette assemblée pour qu'on soit suffisamment forts par rapport aux contentieux qui ne sont pas soldés et qui représentent, pour la Communauté urbaine, des dizaines de millions d'euros. Il y a un temps pour chaque chose, et c'est aussi, à chacun, en fonction de ce qu'il a fait par le passé, d'adapter sa posture. Vous êtes le moins bien placé, dans cette assemblée, pour continuer à évoquer ce sujet.

Marc LAFFINEUR : Je continue ? Bien. Je vais répondre à Monsieur PAGANO. Je crois qu'on peut être aussi, quand on est responsable politique et quand on prend des décisions pour gérer une collectivité locale, chaque euro qui est prélevé comme impôt vis-à-vis du contribuable, doit être utilisé le mieux possible et, bien entendu, la gestion du personnel en fait partie, c'est-à-dire que vous devez faire en sorte d'avoir le personnel qui correspond au service qui est rendu, et pas plus que le personnel qu'il faut pour rendre le service, et donc, il faut, évidemment, si vous avez des diminutions de recettes, faire en sorte d'adapter aussi vos dépenses, et notamment, vos dépenses de personnel. C'est ce que fait, d'ailleurs, chaque maire, actuellement, qui a des diminutions de dotations importantes et qui s'adapte justement s'il n'a pas envie d'augmenter la fiscalité. Sinon, eh bien, c'est vrai, on peut toujours augmenter la fiscalité. Vous augmentez la fiscalité et vous diminuez les emplois aussi parce qu'il y a moins de consommation. Donc je crois qu'on peut tout à fait défendre cela et c'est absolument indispensable.

L'aide au logement est équivalente à celle de l'année dernière, c'est 7,7 millions d'euros, il n'y a pas de diminution sur l'aide au logement ; elle est donc très élevée. C'est vrai, 7,7 millions d'euros, pour notre collectivité, c'est important. Sur les parcs d'activités, je n'y reviendrai pas, on a déjà répondu à cela, et je crois qu'on peut être fiers aussi, là, parce que c'est cela aussi préparer l'avenir, c'est être prêts à accueillir le maximum d'entreprises, développer l'emploi industriel et l'emploi dans nos entreprises, c'est aussi quelque chose d'extrêmement important, et le fait de ne pas augmenter la fiscalité y participe, et c'est ce que nous faisons vis-à-vis de nos parcs d'activités. Je ne crois pas avoir oublié quelque chose.

Monsieur le Président : Monsieur PAGANO, je suis un peu déçu : pas de brejnévien, de trotskiste, ou quoi que ce soit, pour qualifier la prestation de Marc LAFFINEUR, alors que je suis sûr qu'il l'aurait particulièrement savouré. Je reviens néanmoins à votre intervention. Je crois que Catherine GOXE vous a bien répondu sur la question de l'emploi. Et donc, je le dis à mes collègues, si vous votez ce budget ce soir, vous ne votez pas pour une diminution automatique du nombre d'emplois. Le chiffre qui a été rappelé de 7 départs en retraite, en tout, sur près de 700 collaborateurs de la Communauté urbaine, permet d'ailleurs, mes chers collègues, au-delà de cela, et je pense que vous pouvez le corréler avec ce qui se passe dans vos communes, de mesurer le fait qu'il y a de plus en plus d'agents des collectivités ou de la fonction publique qui retardent leur départ en retraite, compte tenu de l'application des règles. Et on est, à l'heure actuelle, sur des niveaux extrêmement faibles qui montrent qu'il y a d'ailleurs, parfois, un décalage entre ceux qui vous expliquent on pourra faire X milliards d'économies en appliquant tel ou tel principe et la réalité de ce qu'on constate par rapport aux effectifs réels qui demandent à partir en retraite. Pour autant, la nécessité, effectivement, sur ce budget, d'être capables de tenir les choses fait qu'on regarde et qu'on revisite un certain nombre de lignes, sans pour autant que cela affecte nécessairement les emplois publics permanents, et puis je vous rappelle que, chaque année, la présentation de ce qu'est le tableau des emplois sera l'élément le plus objectif qui vous permettra de rendre compte de ce qui aura pu être fait.

Je ne reviendrai pas sur le logement ; Marc LAFFINEUR a bien dit les choses : pas de diminution pour l'année qui arrive. Et puis, vous nous avez interrogés sur les parcs d'activités : je vous renvoie à une partie de la réponse que j'ai faite à Gilles MAHÉ, et notamment au fait que la présentation a eu lieu le 10 juillet dernier. J'aimerais dire à Pierre VERNOT qu'après avoir répondu à ces différents propos, j'ai bien noté la satisfaction de Damien COIFFARD sur le fait qu'on tienne compte de l'attente de nos concitoyens en votant un budget qui soit responsable et rigoureux. J'ai entendu Emmanuel CAPUS insister sur la nécessité de poursuivre nos diminutions de dépenses pour pouvoir préserver nos marges de manœuvre et d'investissements dans l'avenir, et je l'ai entendu utiliser

beaucoup de qualificatifs que nous n'avons pas écrits, mais que nous aurions pu, effectivement, écrire et qu'on joindra au compte rendu. Je veux dire à Catherine GOXE que je ne lui savais pas des talents de dentellière, mais que ça me va bien, même s'il faudra qu'elle en fasse profiter l'ensemble de l'assemblée à l'occasion d'une réunion prochaine. Et puis, je termine en disant à Jacques CHAMBRIER, et puis c'est l'occasion pour moi de finir la présentation de ce Compte Administratif, ce budget, c'est parce que j'avais envie de sortir de la salle, vous savez, c'est ce qui se passe quand c'est le Compte Administratif, qu'encore une fois, si je veux résumer, mais peut-être que mon intervention lui a permis de comprendre que certaines limites avaient été franchies dans la façon dont les choses avaient été dites, je souhaite vraiment, dans cette assemblée, qu'on se penche le plus possible vers l'avenir, on a déjà suffisamment de sujets de complexité au présent, et d'enjeux et de défis à relever pour demain, pour ne pas être en permanence dans qu'est-ce qu'on a fait hier, avant-hier ou avant-avant-hier. Simplement, quand il y a des attaques, c'est compliqué de ne pas y répondre quand certaines prennent des proportions qu'elles ne devraient pas.

Mes chers collègues, je veux vous remercier pour votre unanimité, non pas à voter le budget, rassurez-vous, mais à remercier les services pour la qualité des documents qui nous ont été préparés, parce que je pense que cela a été pointé, et le Service des Finances qui a quand même eu une fin d'année ultra-complexe, avec Pruillé, avec la Communauté urbaine, et avec le montage de ces budgets, mérite, à travers la figure de son directeur, Monsieur LE LANN, des remerciements appuyés. C'est compliqué tous les ans, mais cette année, je crois qu'on a eu tout ce qu'on pouvait avoir pour rendre les choses particulièrement difficiles. Donc, soyez remerciés de la part unanime de cette assemblée *(applaudissements de l'assemblée)*. Je n'aurais peut-être pas été jusque-là, parce qu'il en reste encore à faire, notamment dans d'autres assemblées, mais je pense que vos applaudissements spontanés sont la meilleure manière de pouvoir le remercier, lui, et son équipe.

Mes chers collègues, on va maintenant passer au vote. J'ai bien noté qu'il y avait une demande de votes séparés par type de budget, de manière à ce qu'on puisse préciser les choses. Je vais donc vous proposer de procéder au vote par type de budget. On considérera que c'est à la fois par section et par chapitre, sans entrer dans le détail, et que sauf s'il y avait des demandes de votes séparés par section et par chapitre, on vote les budgets par catégorie. Tout le monde est d'accord ? Bon.

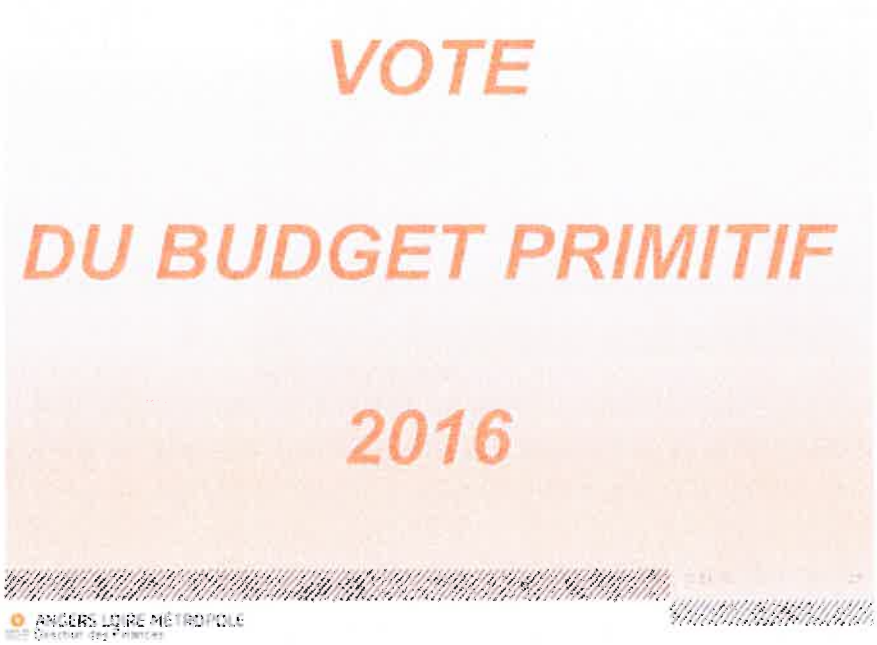

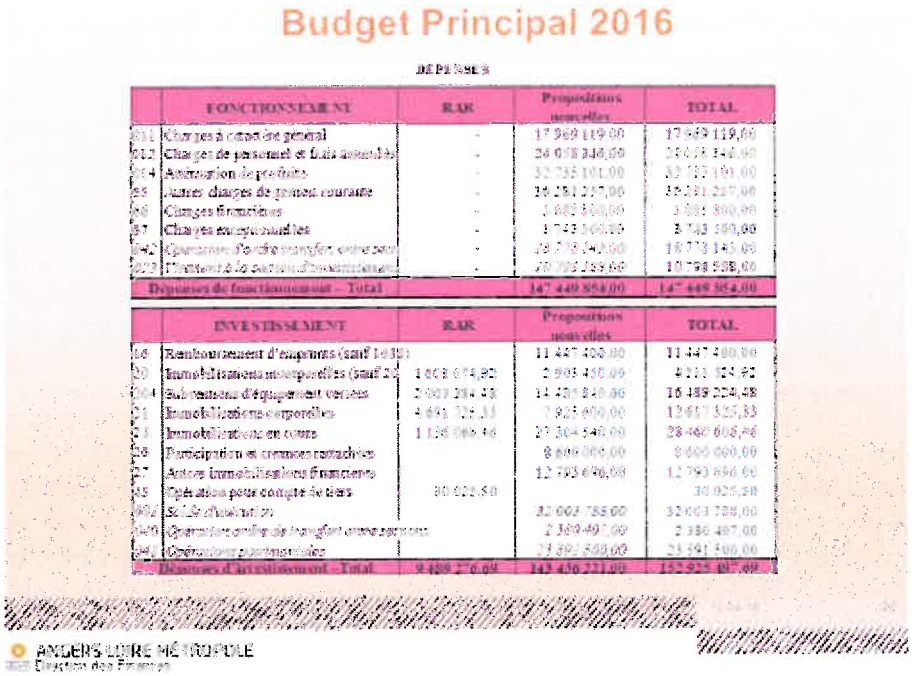

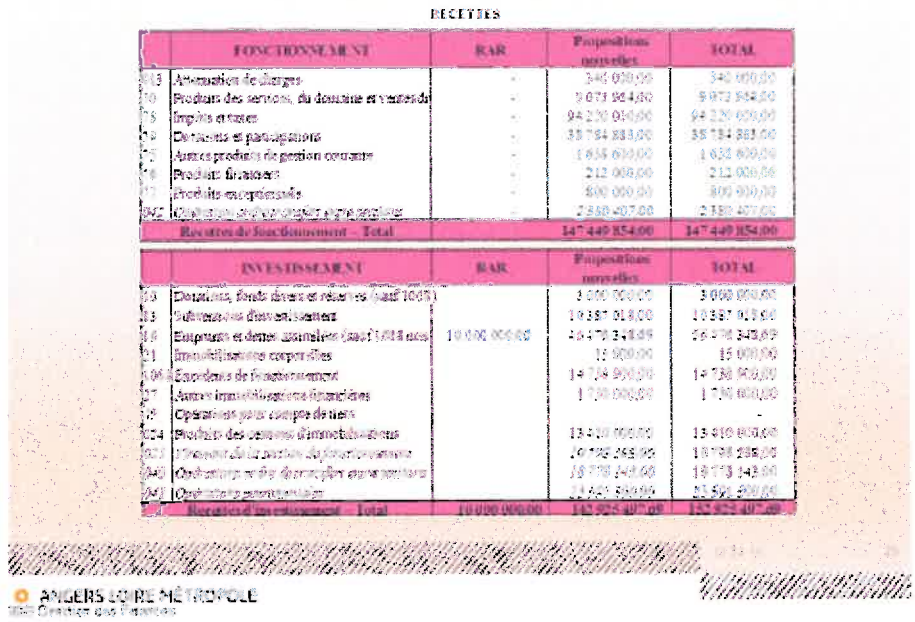

Je commence par le Budget Principal de notre Communauté urbaine. Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept huit, neuf, dix. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie.

La délibération DEL 2016-49 est adoptée à la majorité

<u>Budget Principal</u> :
Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

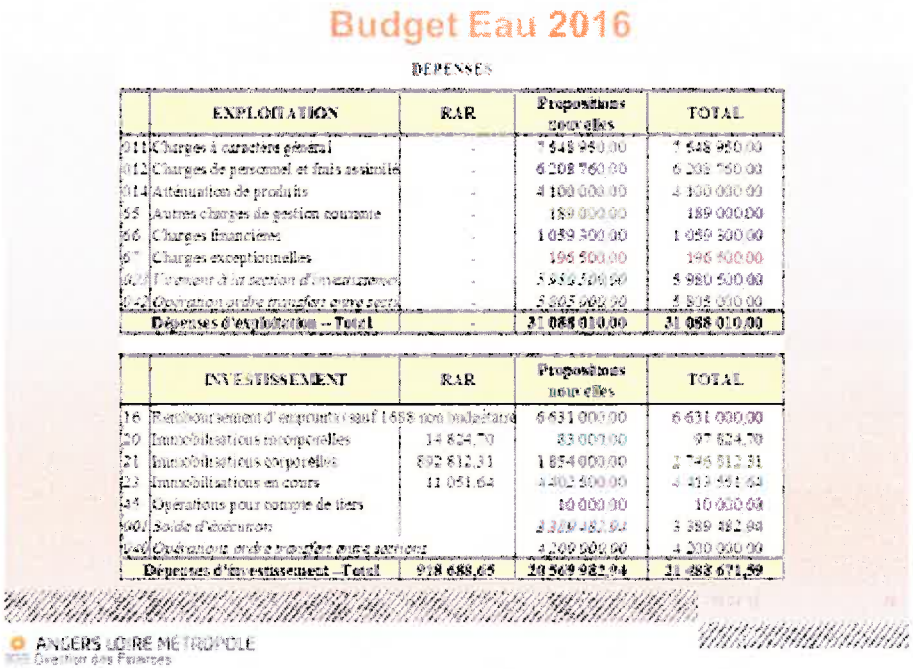

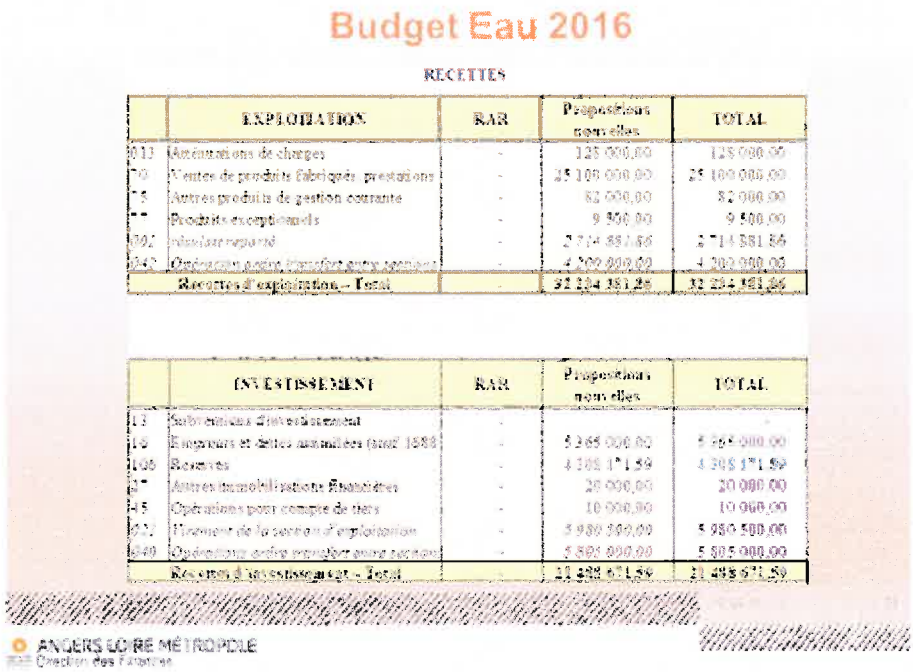

Nous passons au budget de l'eau. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. Et je m'excuse auprès de Monsieur MAHÉ : il aura, dans quelques minutes, de la part de Monsieur DAMOUR, une information sur les incidents autour de l'eau, puisque c'était le sujet au début de son intervention, et la fin a davantage marqué mon attention.

<u>Budget Eau</u> :
Le conseil adopte à l'unanimité

Budget Assainissement 2016

DEPENSES

	EXPLOITATION	RAR	Propositions Nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	-	6 897 200,00	6 897 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	3 764 830,00	3 764 830,00
014	Atténuation de produits	-	2 300 000,00	2 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	106 500,00	106 500,00
66	Charges financières	-	677 810,00	677 810,00
67	Charges exceptionnelles	-	325 000,00	325 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	6 506 600,00	6 506 600,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	-	5 145 000,00	5 145 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	-	**25 722 940,00**	**25 722 940,00**

	INVESTISSEMENT	RAR	Propositions Nouvelles	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1655 non budgétaire)		1 030 000,00	1 030 000,00
20	Immobilisations incorporelles	41 667,93	368 500,00	410 167,93
21	Immobilisations corporelles	330 330,16	602 400,00	932 730,16
23	Immobilisations en cours	743 017,69	3 767 500,00	9 530 517,69
45	Opérations pour compte de tiers		50 000,00	50 000,00
001	Solde d'exécution		2 839 090,30	2 839 090,30
040	Opérations ordre transfert entre sections		1 565 000,00	1 565 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	**1 115 015,78**	**15 242 490,30**	**16 357 506,08**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Budget Assainissement 2016

RECETTES

	EXPLOITATION	RAR	Propositions Nouvelles	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	101 400,00	101 400,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	-	20 761 000,00	20 761 000,00
74	Subventions d'exploitation	-	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	90 000,00	90 000,00
77	Produits exceptionnels	-	7 000,00	7 000,00
002	Résultat reporté	-	4 465 470,42	4 465 470,42
042	Opérations ordre transfert entre sections	-	1 565 000,00	1 565 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	-	**26 999 870,42**	**26 999 870,42**

	INVESTISSEMENT	RAR	Propositions Nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement		634 200,00	634 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1655 non budgétaire)		7 600,00	7 600,00
23	Immobilisations en cours			-
27	Autres immobilisations financières		60 000,00	60 000,00
45	Opérations pour compte de tiers		50 000,00	50 000,00
106	Réserves		3 954 106,08	3 954 106,08
023	Virement de la section d'exploitation		6 506 600,00	6 506 600,00
040	Opérations ordre transfert entre sections		5 145 000,00	5 145 000,00
	Recettes d'investissement – Total	-	**16 357 506,08**	**16 357 506,08**

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Nous passons au Budget Assainissement. Même vote ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Budget Assainissement :
Le conseil adopte à l'unanimité

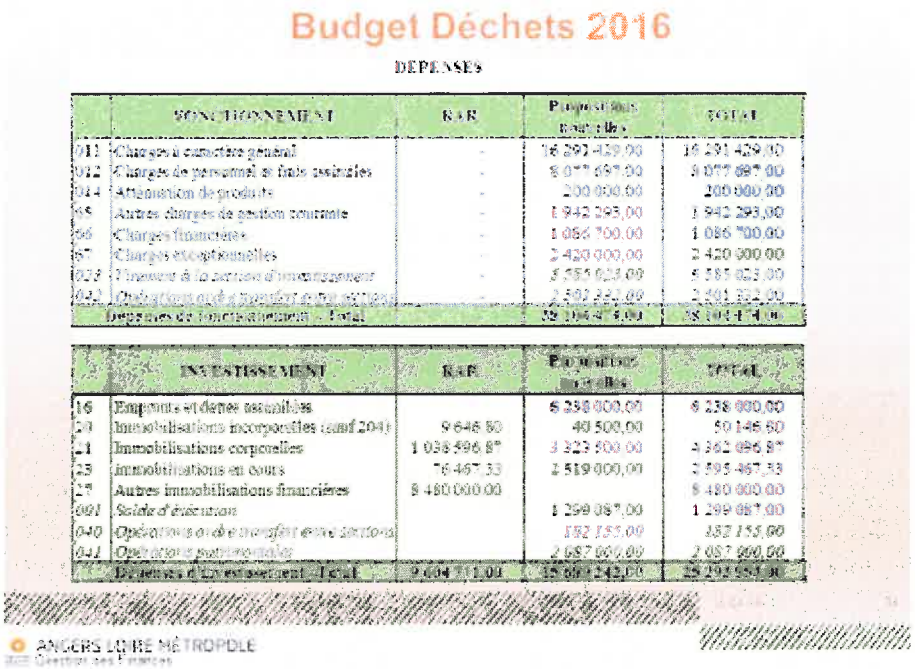

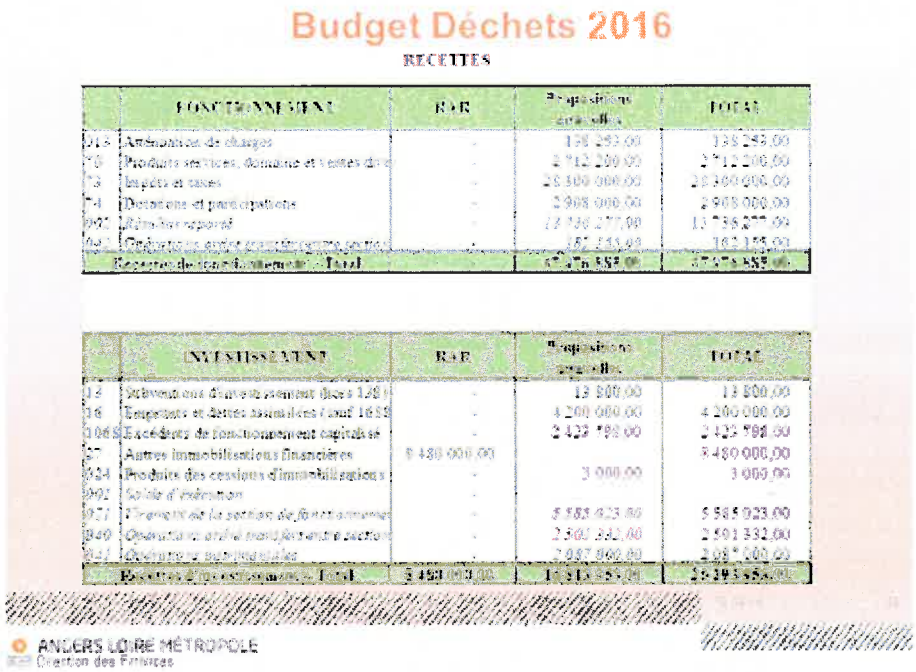

Nous passons au Budget Déchets. Y a-t-il des oppositions ? 4. Y a-t-il des abstentions ? 2. Je vous remercie.

Budget Déchets :
Le conseil adopte à la majorité

Contre : 4, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Rose-Marie VERON
Abstentions : 2, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT

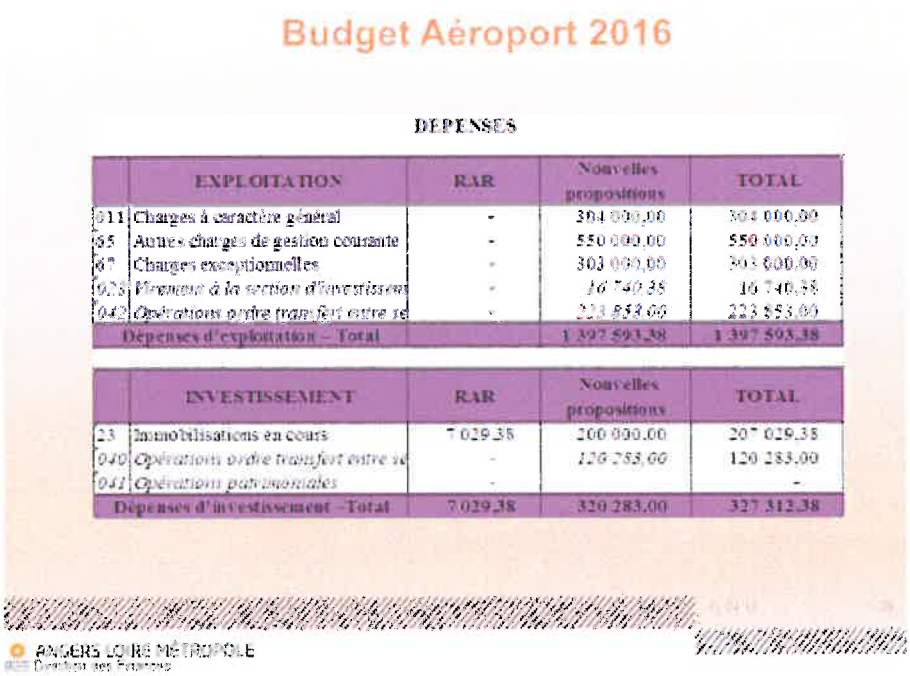

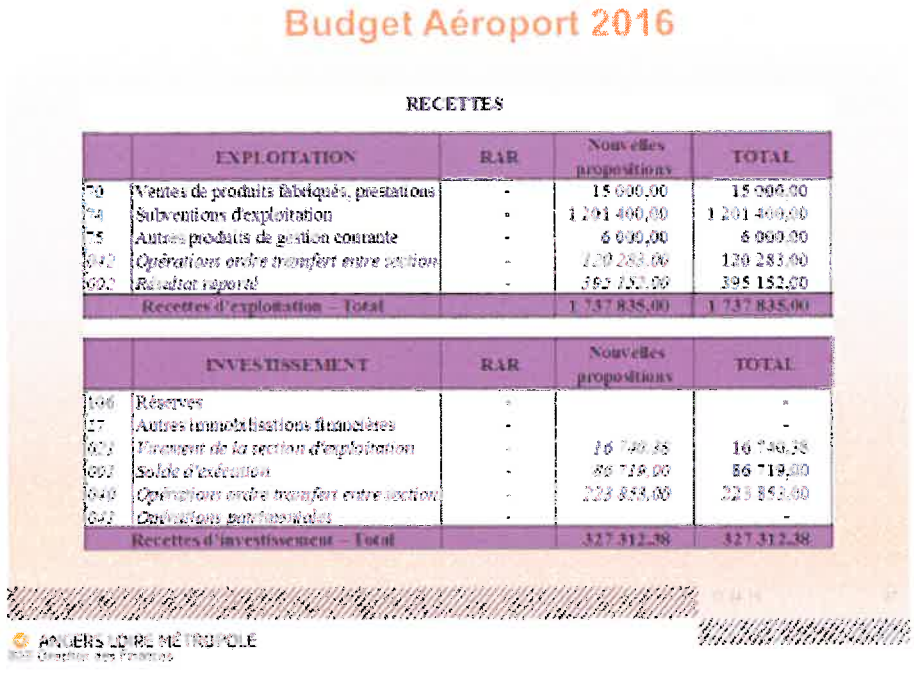

Nous passons au Budget Aéroport. Y a-t-il des oppositions ? 3. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Budget Aéroport :
Le conseil adopte à la majorité

Contre : 3, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE

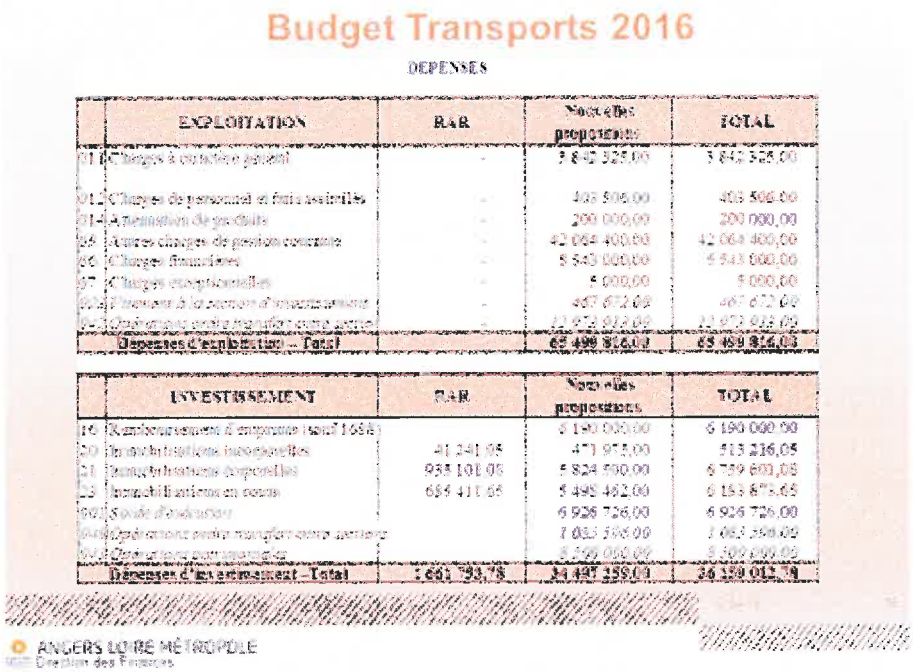

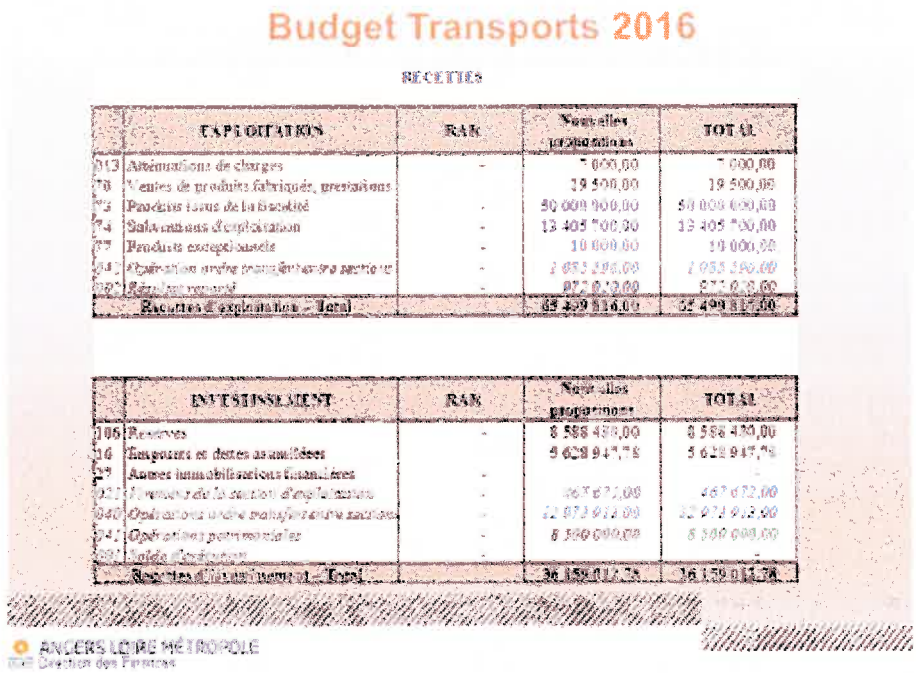

Nous passons au Budget Transports. Y a-t-il des oppositions ? Cinq, six, sept, huit, neuf, dix. Y a-t-il des abstentions ? Une. Je vous remercie.

Budget Transports :
Le conseil adopte à la majorité

Contre : 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON
Abstention : 1, Mme Brigitte ROCHER

Budget Réseaux de Chaleur 2016

DÉPENSES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	-	445 500,00	445 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	145 000,00	145 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	10,00	10,00
66	Charges financières	-	370 000,00	370 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	5 000,00	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	579 966,00	579 966,00
023	Virement à la section d'investissement	-	27 884,00	27 884,00
Dépenses de fonctionnement – Total			1 578 490,00	1 578 490,00

	INVESTISSEMENT	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688)		745 000,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 140,05	20 000,00	34 140,05
204	Subventions d'équipement versées		700 000,00	700 000,00
21	Immobilisations corporelles	48 727,00		48 727,00
001	Solde d'exécution		180 206,60	180 206,60
040	Opérations ordre de transfert entre sections		127 564,40	127 564,40
041	Opérations patrimoniales			-
Dépenses d'investissement – Total		62 867,05	1 782 734,00	1 845 601,05

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Budget Réseaux de Chaleur 2016

RECETTES

	FONCTIONNEMENT	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes di	-	674 560,00	674 560,00
75	Autres produits de gestion courante	-	471 853,00	471 853,00
77	Produits exceptionnels	-	183 661,00	183 661,00
002	Résultat reporté	-	121 053,00	121 053,00
042	Opérations ordre de transfert entre sections	-	127 564,00	127 564,00
Recettes de fonctionnement – Total			1 578 490,00	1 578 490,00

	INVESTISSEMENT	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement		92 470,00	92 470,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		893 083,05	893 083,05
1068	Excédents de fonctionnement		253 068,00	253 068,00
021	Virement de la section de fonctionnement		27 884,00	27 884,00
040	Opérations ordre de transfert entre sections		579 966,00	579 966,00
041	Opérations patrimoniales		-	-
Recettes d'investissement – Total		-	1 845 601,05	1 845 601,05

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction des Finances

Nous passons au Budget Réseaux de Chaleur. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Parfait.

Budget Réseau de Chaleur :
Le conseil adopte à l'unanimité

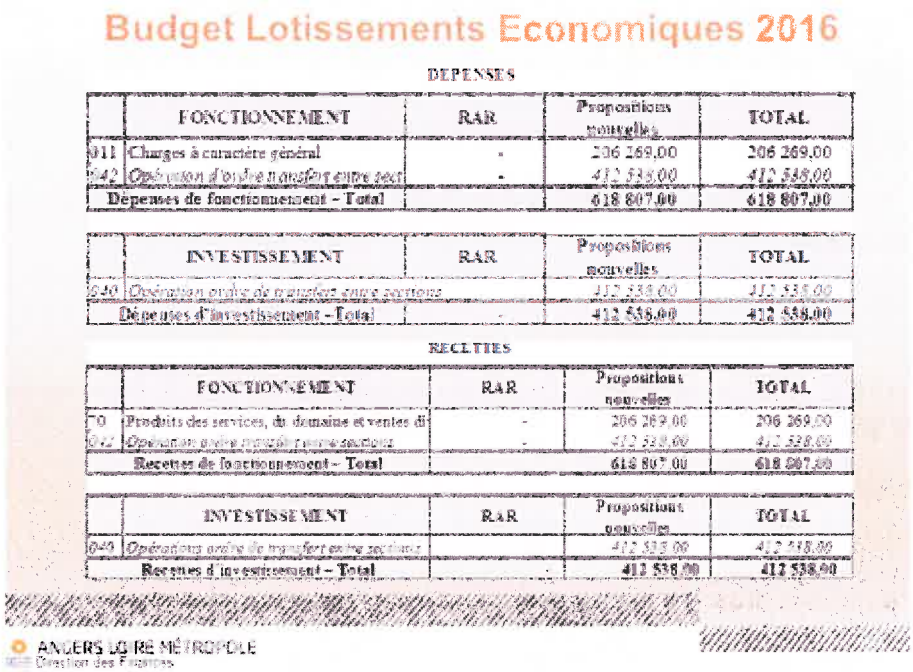

Nous passons au Budget Lotissements Économiques. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Et je crois que nous en avons terminé.

Budget Lotissements Economiques :
Le conseil adopte à l'unanimité

J'espère, comme il y a eu des votes à peu près différents sur tous les budgets, que vous avez eu le temps de tout noter, et je remercie Marc LAFFINEUR pour la présentation globale et je lui laisse la parole pour nous parler de la fixation des taux.

Marc LAFFINEUR : Bien. Moi aussi, je voudrais, Monsieur le Président, remercier les Services des Finances parce que c'est vrai qu'il y a eu beaucoup, beaucoup de chamboulements cette année-ci, et qu'il a fallu s'adapter, et s'adapter très vite.

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2016-50

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Fixation des taux de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'exercice 2016.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016.

1. **Les taux ménages (TH, TFPB, TFPNB)**

Je vous propose de reconduire les taux de l'année précédente :

Taxe d'Habitation (TH)	*9,74 %*
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	*2,18 %*
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	*5,48 %*

2. **Les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

De la même façon, je vous propose de reconduire le taux de *25,22 %* pour 2016.

L'état 1259 ne nous étant pas parvenu, nous ne connaissons pas le taux de variation des taux des impôts ménages en 2015 sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Nous pourrions mettre éventuellement en réserve cette évolution pendant 3 ans, conformément à l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts, afin de permettre d'augmenter les taux de CFE si le Conseil le décidait.

Je vous rappelle que le taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui est, après la CFE, la deuxième composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) est fixé au niveau national. Il est modulable en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise dans la limite de 1,5% de la valeur ajoutée.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Impôts, article 1636 B sexies et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Fixe, pour 2016, les taux suivants :

Taxe d'Habitation (TH)	**9,74 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	**2,18 %**
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	**5,48 %**
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	**25,22 %**

Marc LAFFINEUR : Donc sur les taux d'imposition, on vous propose, aussi bien pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties que sur les propriétés non bâties, de

garder les taux de l'année dernière, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux de fiscalité, sachant qu'il y aura quand même, évidemment, pour le contribuable, une revalorisation due à la Loi de Finances, et que cela ne veut pas dire qu'il y aura 0 % sur les feuilles d'impôts, il y aura 1,01 % d'augmentation de la fiscalité, mais je crois que c'est à souligner quand même et que c'est justement la conséquence de la rigueur que nous avons sur les budgets qui nous permet de ne pas avoir à augmenter les taux, alors que nous avons des recettes qui baissent, je vous le rappelle, et de même pour le taux de cotisation foncière des entreprises. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je pense que nous sommes tous d'accord pour ce maintien des taux ? Je passe au vote global, si vous voulez bien, sur la totalité. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-50 est adoptée à l'unanimité

Merci, Monsieur LAFFINEUR, vous avez toujours la parole.

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2016-51

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Fixation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2016.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Par délibération en date du 14 septembre 2015, le Conseil de communauté a déterminé 4 zones d'imposition à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Chaque zone rassemble les communes ayant un niveau de service équivalent.

Compte-tenu de l'évolution prévisionnelle des bases (+1,85%), du coût estimé du service par zone et des indemnités liées au contentieux de Biopole, il vous est proposé de fixer les taux pour 2016 au niveau où nous l'avions projeté en mars dernier lors de l'étude sur la mise en place des zones, soit un taux moyen de 9,08%, en baisse de 2% par rapport à 2015.

Les communes nouvelles ayant été créées après le 1er octobre 2015, leur situation fiscale pour 2016 reste identique à celle de 2015.

Une nouvelle délibération sera prise en 2016 pour intégrer les communes nouvelles dans ces zones pour une application à compter de 2017.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 14 septembre 2015,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Fixe comme suit les taux de TEOM applicables pour 2016 :

ZONE 1	ANGERS	9,23 %
ZONE 2	AVRILLE BEAUCOUZE ST JEAN DE LINIERES BOUCHEMAINE STE GEMMES SUR LOIRE MURS ERIGNE LES PONTS DE CE TRELAZE ST BARTHELEMY D'ANJOU ST SYLVAIN D'ANJOU ECOUFLANT	7,79 %
ZONE 3	ECUILLE SOULAIRE ET BOURG BRIOLLAY SOUCELLES VILLEVEQUE PELLOUAILLES LES VIGNES LE PLESSIS GRAMMOIRE SARRIGNE CANTENAY-EPINARD MONTREUIL JUIGNE	12,36 %
ZONE 4	FENEU LE PLESSIS MACE LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE ST CLEMENT DE LA PLACE LA MEIGNANNE ST LAMBERT LA POTHERIE ST LEGER DES BOIS ST MARTIN DU FOUILLOUX SAVENNIERES BEHUARD SOULAINES SUR AUBANCE	12,45 %

Impute les dépenses au budget annexe déchets de l'exercice 2016 et suivants à l'article 7331.

Marc LAFFINEUR : Alors, sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui est la conséquence des décisions que nous avions prises en Conférence des Maires l'année dernière, c'est-à-dire comme nous le demandait la Chambre Régionale des Comptes, souvenons-nous du rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous disant qu'il fallait tendre à l'uniformité des taux. Je crois que c'est la première chose à signaler : c'est qu'il y aura globalement une diminution de 2 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, globalement, sur l'agglomération, et comme nous avons des taux qui sont très différents d'une commune à l'autre, eh bien, vous avez des communes sur lesquelles il y a des diminutions très importantes et des communes sur lesquelles il peut y avoir une augmentation. Ce qui est important, c'est de voir d'abord que nous avons maintenant quatre zones : pour la zone 1, nous avons 9,23 %, c'est la ville d'Angers ; pour la zone 2, qui est essentiellement la première couronne, nous sommes à 7,79 ; sur la zone 3, 12,36 ; et sur la zone 4, 12,45. Nous avons des

taux qui sont supérieurs. Ce n'est pas pour cela que, sur la feuille d'impôts, cela va faire plus pour les personnes, parce que cela multiplie des bases, et si les bases ne sont pas les mêmes, et, en général, dans les deuxième ou troisième couronnes, les bases fiscales sont inférieures, il y a ces augmentations de taux. Voilà ce qu'on peut dire. Il y a des communes qui auront une diminution de fiscalité qui n'est pas négligeable, qui peut aller jusqu'à 20 % sur le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et qui, globalement, sur le foncier bâti, vont arriver à 3 % de diminution du foncier bâti...

Monsieur le Président : Très bien. C'est bien ça.

Marc LAFFINEUR :... pour les personnes, et d'autres pour lesquelles il y a une augmentation, alors prenons le même exemple, qui peut aller jusqu'à 9 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais qui se répercutent sur la feuille d'impôts en 1 % d'augmentation sur la taxe du foncier bâti. Voilà, Monsieur le Président, pour ces taux, mais globalement, encore, je le dis bien, une diminution de 2 %, en moyenne, pour le contribuable de l'agglomération.

Monsieur le Président : Voilà. Le taux moyen cumulé était de 9,26 ; il passe à 9,08. C'est ça les 2 %. Ensuite, ce 9,08 se ventile tel que vous le voyez sur la totalité des taux présentés. Y a-t-il des questions ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Oui. Moi, je ne conteste pas « la zonation », je ne conteste pas les chiffres qui ont été donnés. Oui, la zonation, oui, c'est un terme qui existe dans le vocabulaire français. Je sais parler à peu près correctement. Je ne ferai pas de cours de sémantique à mon collègue de devant, parce que sinon ça va durer longtemps. En revanche, sur ce qui a été dit, il y en a certains pour qui ça baisse, d'autres pour qui c'est une hausse importante, j'avais envie de poser une question : est-ce qu'on n'aurait pas pu faire, parce que je pense que ceux qui sont à presque +16 %, ça doit quand même avoir une incidence sur la facture, quelque chose de plus progressif dans le temps et de plus étalé ? C'était ma question de ce soir, parce que je pense que, pour certains, cela risque d'être un peu dur quand même, même si ce n'est pas le cas du plus grand nombre, voilà.

Marc LAFFINEUR : Je rappelle pour ceux pour lesquels l'augmentation sera la plus importante, ce sera 1 %, 1 % de ce qu'ils payaient l'année dernière, puisque c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; elle se paye sur la feuille sur lequel vous payez le foncier bâti, et donc c'est un pourcentage du foncier bâti. Le maximum, c'est-à-dire ceux qui ont 9 % d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au bas de la feuille, pour l'ensemble de la feuille, cela fera 1 % d'augmentation...

Monsieur le Président : De leur taxe foncière.

Marc LAFFINEUR :... de leur taxe foncière, donc ça reste quand même très faible, si vous voulez.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? La parole est à Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, juste une petite précision technique : le zonage a été établi en tenant compte des justifications de service, de coûts, ou c'est un zonage, j'allais dire, purement géographique ? Est-ce que ce n'était pas obligatoire, jusqu'il y a deux ans, de tenir compte dans le zonage...

Marc LAFFINEUR : C'est par niveau de service.

Monsieur le Président : Joël BIGOT.

Joël BIGOT : Oui, oui, je confirme. Effectivement, Angers a une fréquence de ramassage plus importante. La première couronne a un niveau de service homogène sur toute la première couronne, et

la deuxième couronne également. Et on a inclus là-dedans le passage en porte-à-porte pour les 12 communes de la deuxième couronne qui, donc, ayant le même service, payent le même taux.

Monsieur le Président : Très bien. Est-ce que, mes chers collègues, c'est clair en termes de réponse ? L'avantage de ce système, c'est que ça conduit les maires, ensuite, à choisir le niveau de service qui, ensuite, correspond un niveau de fiscalité. J'ajoute que ce dispositif nous permettrait, si demain nous étions rejoints par une commune nouvelle, de lui laisser un taux spécifique correspondant à son niveau de service pour permettre d'organiser, dans le temps, quelque chose, et que ça ne vienne pas bousculer l'équilibre de notre Budget Déchets, le temps qu'on examine les choses.

Je profite de cet instant pour faire un aparté et pour vous dire que nous aurions dû, éventuellement, nous prononcer avant la fin du mois d'avril sur la possible entrée de Loire-Authion dans la Communauté urbaine. J'ai des raisons de penser que nous devrions, dans les toutes prochaines heures, recevoir un courrier qui nous confirme qu'en fait, nous avons jusqu'au 30 août, et non pas jusqu'à la fin du mois d'avril, ce qui va nous permettre de poser un peu le sac et de prendre le temps de regarder dans le détail, y compris sur ces sujets, les conséquences positives et négatives de ces diverses implications. Le sujet, tout de suite, c'est la convergence des taux et la fixation de ces nouveaux taux, globalement en baisse de 2 %, et je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. Je vous remercie.

La délibération DEL 2016-51 est adoptée à la majorité

Abstentions: 2, M. Pierre VERNOT, M. Alain PAGANO.

Merci à Marc LAFFINEUR.

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2016-52

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget annexe réseaux de chaleur : règles d'amortissement.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Angers Loire métropole a créé par délibération du 14 septembre 2015 le budget annexe Réseaux de Chaleur.

Il convient aujourd'hui de fixer les durées d'amortissement des biens acquis avec les natures comptables concernées.

- **A – Amortissements des immobilisations** :

Il est ainsi proposé une règle d'amortissement pour les articles budgétaires suivants :
- 2031 : Frais d'études
- 2151 : Installations complexes spécialisées

Il est également proposé de fixer le seuil unitaire d'amortissement à 1 500 € pour les immobilisations considérées comme de faible valeur ou dont la consommation est très rapide.
Les immobilisations inférieures à ce seuil s'amortiront sur une année.

Le tableau des durées d'amortissement des dépenses d'équipements s'établit comme suit :

Compte	Libellé	Durée
	Biens de faible valeur (seuil 1 500 €)	1 an
2031	Frais d'études	5 ans
2151	Installations complexes spécialisées	20 ans

B - Amortissement des subventions reçues :

L'amortissement des subventions d'équipement reçues qui financent une immobilisation amortissable sera effectué sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les articles L2321-2 et L2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du Conseil de communauté du 14 septembre 2015 portant création des Budgets annexes : Réseaux de Chaleur et Lotissement Economiques,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Approuve le tableau des durées d'amortissement des biens d'équipements.

Approuve la création d'un seuil unitaire d'amortissement fixé à 1 500 € pour les immobilisations considérées comme de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, amortissables sur un an.

Décide que ces règles d'amortissements s'appliqueront sur l'exercice 2016 pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2016.

Marc LAFFINEUR : Bien. La dernière délibération que j'ai à passer concerne les règles d'amortissement pour les budgets annexes Réseaux de Chaleur. Nous proposons de garder les mêmes règles d'amortissement que ce que faisait la Ville d'Angers, c'est-à-dire : pour les biens de faible valeur, un an ; les frais d'études, 5 ans ; et les installations complètes spécialisées, 20 ans.

Monsieur le Président : Parfait. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-52 est adoptée à l'unanimité

La parole est à Jean-Pierre BERNHEIM qui, je pense, va la passer assez vite à notre collègue Michel BASLÉ.

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2016-53

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI) d'Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) constituent l'une des fonctions majeures d'une métropole et l'une des plus structurantes, car, au-delà des seuls effets de rayonnement et d'attractivité, ils forment une passerelle entre le monde de la formation et de la recherche et le monde économique et sont l'outil principal du territoire pour former un capital humain de qualité.

Angers Loire Métropole a conscience de ces enjeux et se mobilise dans le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ainsi que dans l'accompagnement de la vie étudiante.

Plusieurs facteurs justifient la nécessité pour le territoire de fixer sa stratégie et de la partager avec ses partenaires :

- La population étudiante est une composante importante des métropoles, avec un impact fort sur leur organisation et leur fonctionnement, en termes de logements, de déplacements et de vie urbaine. C'est d'autant plus vrai qu'Angers, l'un des principaux sites universitaires de la Communauté d'Universités et d'Etablissements - Université Bretagne Loire (ComUE-UBL), est la 5e ville de France où le poids des étudiants rapporté à la population est le plus fort. Ses 38 000 étudiants représentent plus de 30% des effectifs régionaux. En dix ans, ces effectifs ont crû de plus de 20%, soit une progression significativement supérieure à celles des évolutions nationale et régionale.
- De plus, la pédagogie et la recherche sont des facteurs déterminants de l'innovation, mais leur environnement est en mutation permanente
- Enfin, la faible lisibilité de ce que seront les métiers de demain rendent nécessaire l'écriture d'une vision politique de l'ESRI angevin à quinze ans, articulée avec ses principaux axes de développement.

L'objectif du schéma métropolitain est de présenter une stratégie lisible et tournée vers l'avenir, à horizon 2030, organisée autour d'un projet fédérateur et d'affirmer que l'ESRI est un axe majeur du développement de notre territoire.

Cette stratégie a été élaborée en concertation avec tous les établissements d'ESRI angevins, et en cohérence avec le schéma directeur de l'ESRI de la région des Pays de la Loire et le nouveau projet d'agglomération d'Angers Loire Métropole. Elle a vocation à être portée et partagée par l'ensemble des partenaires académiques, culturels et socio-économiques du territoire.

La stratégie proposée se structure autour de 4 grands axes :
- Confirmer l'excellence. Accélérer dans les domaines en pointe. Garantir une offre globale de qualité, en formation, recherche et innovation.
- Intensifier les échanges et les mutualisations avec les acteurs de la sphère socio-économique, développer les partenariats locaux et inter-établissements.
- Insérer les campus et les étudiants dans la vie de la Cité
- Soutenir l'internationalisation de l'ESRI angevin

Le Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation d'Angers Loire Métropole sera ensuite décliné dans un plan d'actions, qui sera travaillé et priorisé en partenariat avec les établissements du site.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 février 2016

DELIBERE

Approuve le Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation d'Angers Loire Métropole.

Jean-Pierre BERNHEIM : Oui. Chers collègues, effectivement, la délibération numéro 5 que nous allons regarder va vous présenter le Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et comme Michel BASLÉ est en charge de ce secteur, c'est lui qui va vous faire la présentation de ce schéma.

Michel BASLÉ : Merci. Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, en préambule, je voudrais tout d'abord remercier les Services de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'ALDEV, en l'occurrence Anne-Sophie LE MARCHAND et Sophie KOTRAS, pour leur investissement et la qualité du travail qu'elles ont réalisé pour l'élaboration de ce projet qui a abouti au document que vous avez sur table. La deuxième remarque que je voudrais faire en préambule, c'est de rappeler que ce travail, en réalité, repose sur une synthèse d'entretiens que nous avons eus avec l'ensemble des responsables des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, et cela depuis maintenant 6 mois environ.

Alors, l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation constitue une fonction majeure et structurante des métropoles. C'est un outil indispensable à la formation de l'ensemble de notre population et un élément important du développement économique, social, et culturel du territoire. Le

site universitaire angevin compte aujourd'hui 38 000 étudiants, ce qui place Angers en deuxième position des grandes villes universitaires de France, hors métropole.

L'Enseignement Supérieur Recherche Innovation est aujourd'hui en pleine mutation en raison d'une part, de l'évolution des modèles économiques, ce qui conduit à repenser les modalités de financement, mais aussi les méthodes pédagogiques qui évoluent avec l'irruption du numérique, avec l'émergence de nouveaux métiers, et les besoins d'une recherche qui deviennent de plus en plus importants et de plus en plus lourds. Cela est d'autant plus vrai que la mondialisation touche aussi ce secteur avec, souvent, une compétition féroce à l'échelle régionale, nationale, et internationale.
La collectivité se doit donc d'accompagner ces évolutions si elle veut que son Enseignement Supérieur Recherche reste compétitif. C'est à ce prix que notre territoire continuera à être attractif pour les étudiants, les enseignants, et les chercheurs.
C'est aussi une des conditions pour relier, de façon plus forte encore, le territoire dans ses dimensions économiques, sociales, et culturelles, à son enseignement supérieur, sa recherche, et ses capacités d'innovation, pour plus de développement territorial.
L'Enseignement Supérieur Recherche Innovation est aujourd'hui en pleine mutation en raison d'une part, de l'évolution des modèles économiques, ce qui conduit à repenser les modalités de financement, mais aussi les méthodes pédagogiques qui évoluent avec l'irruption du numérique, avec l'émergence de nouveaux métiers, et les besoins d'une recherche qui deviennent de plus en plus importants et de plus en plus lourds. Cela est d'autant plus vrai que la mondialisation touche aussi ce secteur avec, souvent, une compétition féroce à l'échelle régionale, nationale, et internationale. La collectivité se doit donc d'accompagner ces évolutions si elle veut que son Enseignement Supérieur Recherche reste compétitif. C'est à ce prix que notre territoire continuera à être attractif pour les étudiants, les enseignants, et les chercheurs. C'est aussi une des conditions pour relier, de façon plus forte encore, le territoire dans ses dimensions économiques, sociales, et culturelles, à son enseignement supérieur, sa recherche, et ses capacités d'innovation, pour plus de développement territorial.

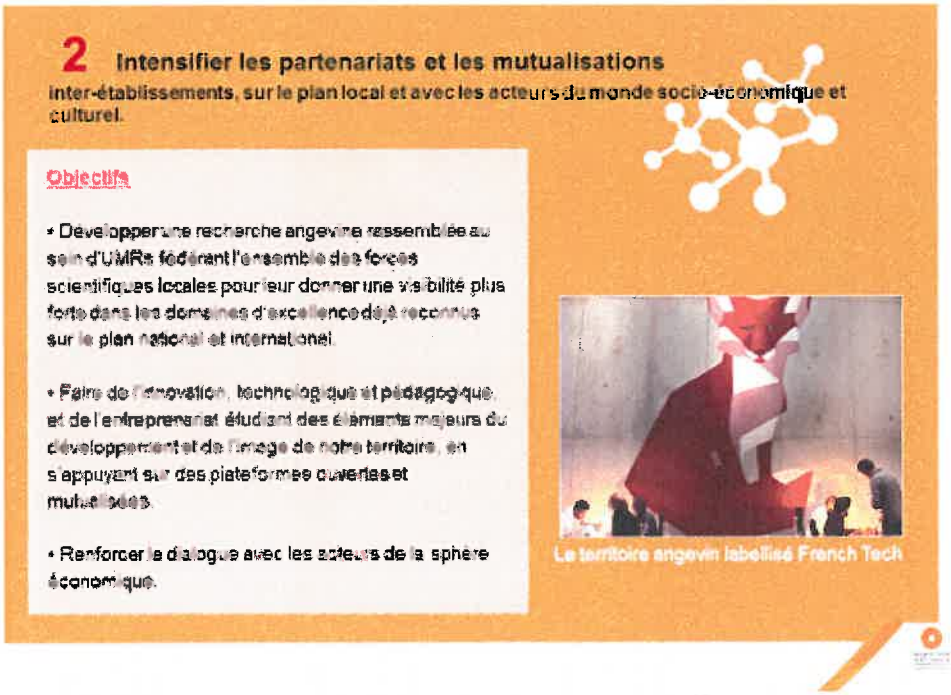

La stratégie mise en place depuis ces dernières années repose sur le triangle recherche/formation/innovation. Plusieurs projets sont ainsi soutenus dans les domaines de référence que sont le végétal, la santé, l'électronique et le numérique, le tourisme, et les matériaux organiques, domaines dans lesquels nos équipes ont acquis une réelle reconnaissance internationale. Le soutien de la collectivité à cette approche mutualisée sera renforcé et priorisé sans oublier, toutefois, les domaines transversaux que sont, par exemple, les sciences humaines et sociales et les éco-activités, les domaines émergents que sont les industries créatives et culturelles ou la Silver Économie, ou les domaines aux interfaces, végétal et numérique, santé et Silver Économie, tourisme et économie culturelle et créative. Cette stratégie s'inscrira nécessairement en cohérence avec celle de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et celle de la communauté d'universités et d'établissements, l'université Bretagne Loire, UBL, qui regroupe, depuis le 1er janvier 2016, universités, grandes écoles, et organismes de recherche de l'interrégion Bretagne/Pays de Loire.

Dans ce contexte de grande restructuration interrégionale, la plus grande vigilance sera apportée pour préserver les intérêts de notre territoire au sein de cette nouvelle structure fédérative. La mutualisation des outils structurants du territoire est aujourd'hui indispensable au développement d'un Enseignement Supérieur Recherche Innovation performant et compétitif. Le renforcement des centres de ressources mutualisés déjà existants et la création de nouveaux centres seront favorisés et soutenus dans les domaines de la formation, dans ceux de la recherche et de l'innovation. À cet égard, la Technopole d'Angers, véritable interface entre le milieu académique et celui des entreprises, devra jouer un véritable rôle d'initiateur et de catalyseur dans l'émergence et le développement de projets académiques ou économiques innovants. C'est dans ces conditions que l'Enseignement Supérieur Recherche Innovation angevin sera un vrai partenaire du développement territorial en s'inscrivant dans les réseaux partenariaux locaux de la Cité de l'Objet Connecté, la French Tech, le CHU, la CCI, We Network, le pôle de compétitivité Vegepolys, et bien d'autres.

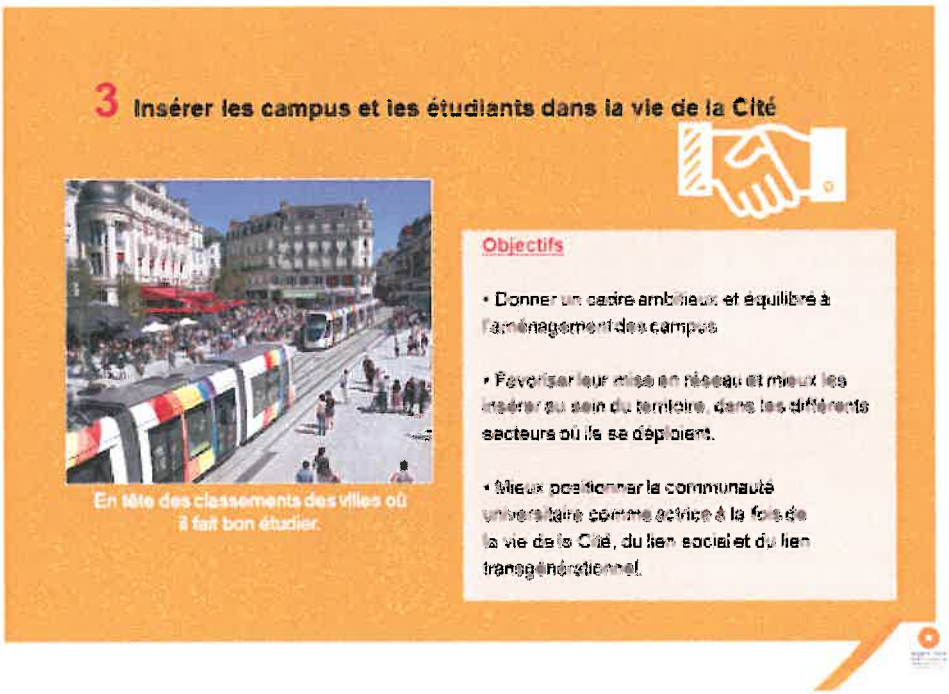

Les campus sont devenus de véritables centres de vie pour les étudiants, enseignants, chercheurs, personnels techniques et administratifs. Attirer et fidéliser ces acteurs sur notre territoire impliquent que soient activés plusieurs leviers : tout d'abord, celui de l'excellence académique, car c'est parce que nous avons une offre de formation de qualité que les étudiants viennent et restent sur Angers, et c'est parce que certains de nos laboratoires et chercheurs ont acquis une réputation internationale que des chercheurs de haut niveau souhaitent intégrer ces unités de recherche ; ensuite, celui de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement en termes d'offres de services, de logements, de déplacements, d'infrastructures, de restauration, de loisirs, de culture, et de sport ; enfin, celui de l'insertion de ces acteurs dans la vie de la cité pour les inciter à plus de prise de responsabilité, à plus de participation dans le développement socio-économique et culturel du territoire. Cela correspond d'ailleurs assez bien aux souhaits des intéressés eux-mêmes. La collectivité se doit donc de mieux prendre en compte, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques publiques et de ses projets d'aménagement urbain, les besoins spécifiques de ses campus et de ses usagers pour les relier entre eux, et avec les campus de nos voisins, et avec les territoires, et les associer à la réflexion et au choix par une concertation encore plus étroite.

Angers, c'est près de 4 000 étudiants étrangers ; ce sont de nombreux échanges d'étudiants, de chercheurs, de professeurs. C'est aussi la participation de ces établissements à de nombreux programmes internationaux dans les domaines de la recherche et de la formation. Notre territoire attirera les meilleurs enseignants, chercheurs, et étudiants, et porteurs d'innovation, par l'excellence de ses formations, par l'excellence de sa recherche, par l'excellence des moyens mis à disposition, et par l'excellence de l'accueil. À cet égard, la future Maison des Chercheurs Étrangers d'Angers s'inscrit pleinement dans ce dispositif et facilitera l'accueil des chercheurs invités par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les départements RD de nos entreprises.
De nombreuses manifestations scientifiques sont organisées chaque année sur notre territoire, et nous devons développer cette dimension de centres de référence pour l'organisation de congrès scientifiques internationaux avec un marketing plus agressif s'appuyant sur nos atouts dans ce domaine. Cela implique la mise en place d'une véritable stratégie globale et mutualisée à l'échelle locale pour avoir une visibilité internationale plus grande et favoriser le développement de notre tourisme local dans ce domaine.

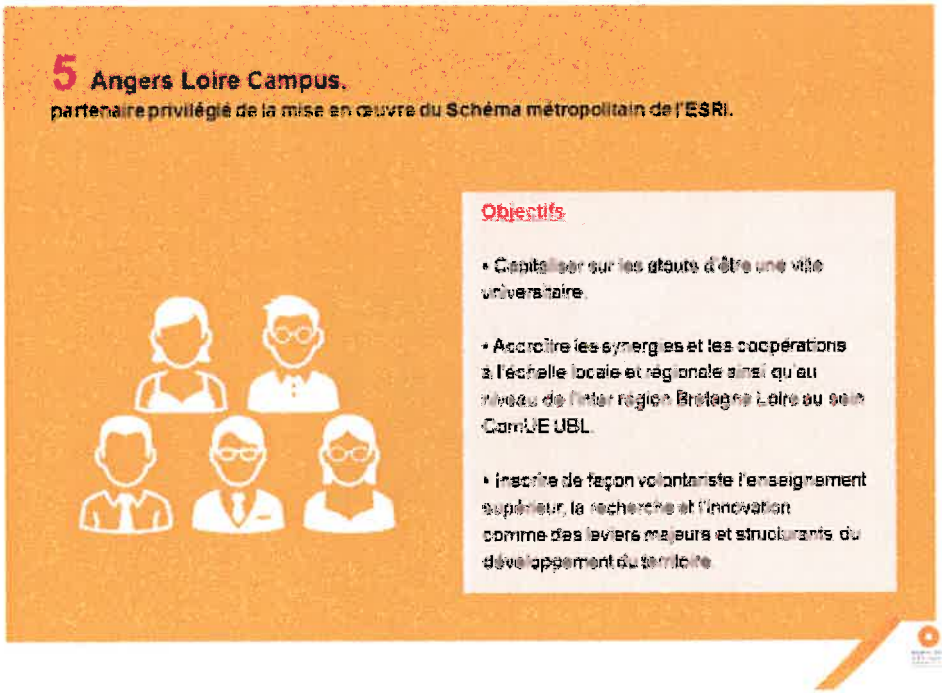

Enfin, les étudiants, les chercheurs, et les enseignants, qu'ils soient Français ou étrangers, qu'ils arrivent, qu'ils partent, ou qu'ils repartent à l'étranger, sont tous potentiellement des porte-drapeaux de nos valeurs. Nous devons capitaliser sur cette force en mettant à leur disposition des outils de promotion pour en faire de vrais ambassadeurs de notre territoire. Ce schéma métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche ne prendra concrètement de sens que s'il existe une réelle ambition partagée des responsables politiques, académiques, et économiques, autour de la nécessité de faire front collectivement pour appuyer le développement territorial. Notre collectivité s'est engagée, aux côtés des acteurs angevins de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la structuration interrégionale de l'Université Bretagne Loire (UBL). Elle se doit donc de soutenir nos établissements pour pouvoir, au sein même de l'UBL, se faire entendre, peser, et orienter les choix qui seront faits ; c'est une actualité extrêmement importante et brûlante. C'est une des raisons pour lesquelles nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et Angers Loire Métropole se sont associés au sein d'un groupement d'intérêt scientifique, Angers Loire Campus, créé en 2015. Cette structure, qui se veut fédérative, mais non contraignante, aura entre autres, pour mission, de co-élaborer, avec Angers Loire Métropole et ALDEV, la feuille de route qui servira à la mise en œuvre des orientations stratégiques de ce schéma métropolitain qui reste, même s'il est largement partagé, une ambition portée d'abord par notre collectivité. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci à Michel BASLÉ pour cette présentation. Mes chers collègues, je pense que vous avez tous, de surcroît, un document qui a le mérite d'être assez synthétique, parce que vous avez bien compris que derrière les propos et le diaporama, il y aurait eu matière, éventuellement, à faire quelque chose de beaucoup plus épais, mais que ça permet d'avoir quelques marqueurs et quelques chiffres et quelques orientations qui me semblent bien positionner les choses et pour lequel je m'associe aux remerciements qui viennent d'être adressés à Anne-Sophie LE MARCHAND et à Sophie KOTRAS, en particulier. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Bien. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais cela concerne un petit peu mon domaine de compétence professionnelle, donc je voulais quand même dire un ou deux mots, d'abord pour dire que je voterai ce schéma, mais que la présentation me fait un peu réagir quand même. Moi, quand j'entends parler de compétition en parlant de l'enseignement supérieur, je trouve que c'est complètement hors de propos. Par contre, si on parle d'attractivité territoriale et de coopération, là je suis d'accord. Mais je pense que si on prend sous le bout de la compétition, on est complètement à côté de la plaque.

La deuxième remarque, c'est que le schéma, dit plein de choses intéressantes, il est plein de bonne volonté, allez, on n'a pas le droit aux superlatifs aujourd'hui, c'est pour ça que je n'ai pas parlé de brejnévien tout à l'heure, mais on va dire qu'il est plein de bonne volonté, qu'il dit qu'il faut faire plein de belles choses. Après, la vie, elle n'est pas comme ça. Et sans revenir sur le travail de dentelle de Madame GOXE et ne pas faire de commentaires sur ses dentelles sinon on va m'accuser de sexisme, dire que, là, on est dans la même logique de travail de dentelle parce qu'avec la COMUE UBL, derrière ce jargon-là, il y a des logiques de mutualisation à l'échelle du Grand Ouest, et quand on est dit « logique de mutualisation », cela veut dire que, potentiellement, il y a des risques. Moi je vous le dis comme ça. Il n'y en aura peut-être pas. La peur n'évite pas le danger, et j'espère qu'on va savoir défendre ensemble notre pôle angevin du supérieur, mais avec les regroupements à l'échelle du Grand Ouest, il y aura peut-être, potentiellement, des offres de formation et de recherche à Angers qui vont partir ailleurs, mais la vérité, elle consiste à dire aussi ça au conseiller de la Communauté urbaine que vous êtes. Et, par exemple, je vais prendre mon domaine professionnel, je travaille dans l'écologie, je vous le rappelle, en termes de formation universitaire et de recherche, il n'est pas du tout exclu que la formation bac + 5, le Master, et les pôles de recherche partent sur Rennes, par exemple, voilà, c'est une possibilité. Alors, on récupérera peut-être d'autres choses après, mais voilà. Ce que je veux dire, c'est que derrière tout ce langage technocratique plus ou moins volontariste, des fois, il y a aussi des périls pour notre offre de formation et nos pôles de recherche angevins. Et donc, voilà, je voulais juste attirer votre attention pour dire qu'on aura intérêt à se battre ensemble pour défendre tout ça et dire une dernière chose que je vous ai déjà dite il y a un ou deux ans, mais je refais une petite piqûre de rappel : quand on soutient des pôles d'excellence, on a raison de le faire, évidemment, mais là encore, c'est là où on met le curseur, c'est-à-dire si on soutient trop exclusivement certains pôles d'excellence, on néglige tout ce qui peut émerger comme innovations et comme disciplines nouvelles et que, là aussi, il faudra être attentifs, ce n'est pas nous qui le décidons, c'est l'université, les centres de recherche, et cætera, mais dans notre soutien, en tant qu'élus, il faut être attentifs aussi à ça. Voilà. Je voulais juste faire cette petite intervention. Merci.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur PAGANO. La parole est Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, merci. Je voudrais faire deux séries de remarques, et puis l'une de ces séries reprendra en partie, mais d'une autre manière, ce que je viens d'indiquer à Alain PAGANO. Je voulais tout d'abord faire une remarque à laquelle je tiens beaucoup, mais je ne sais pas si vous la partagez : la délibération utilise une notion qui s'appelle « capital humain » ; moi, c'est une notion qui me perturbe et qui me semble condamnable, surtout si on fait une étude de sa généalogie, je ne vais pas le faire ce soir, mais j'ai toujours le sentiment, quand on utilise ces termes, alors on pourra en utiliser d'autres qui auraient un sens comparable, mais moi j'ai toujours le sentiment, avec ce terme, cette notion, qu'on rabat le monde des êtres humains sur celui des choses et qu'on applique, au fonctionnement des sociétés humaines, des règles qu'on utilise pour les marchandises, et ça, franchement, je ne le partage pas, pour avoir rédigé des travaux sur cette notion, je suis prêt à les fournir. Donc j'insiste là-dessus : si on pouvait éviter, par la suite, d'utiliser ce terme, je crois que ce serait préférable, d'autant plus qu'on a des notions comparables et probablement plus adaptées à la gestion des ressources humaines de qualité, que ce terme de « capital humain » ; c'était la seule remarque, je ne la ferai plus jamais, mais j'y tiens beaucoup.

Ensuite, sur le programme et le schéma métropolitain que nous voterons, bien entendu, je voulais aussi faire une remarque concernant l'Université Bretagne Loire dont les membres vont être élus, en tout cas les représentants des établissements, demain, dans chacun des établissements de l'enseignement supérieur. En fait, on peut effectivement avoir des craintes, notamment des craintes qui portent sur ce qui a été appelé tout à l'heure « la compétition », et que cette compétition soit faussée. Pourquoi je dis cela ? Quand on regarde, et je ne prendrai qu'un seul exemple, la stratégie du Centre National de la Recherche Scientifique, du CNRS, telle que l'a présentée son directeur FUCHS, on voit très bien que, pour ce grand organisme de recherche, la communauté d'établissements, ce n'est pas son affaire. Ce qui compte, et il l'a dit explicitement, c'est l'axe Nantes/Rennes 1. Et je suis persuadé que les élus régionaux et les parlementaires qui sont dans cette salle seront très attentifs à l'élaboration du projet

partagé par la communauté d'établissements, pour éviter, notamment, par exemple, dans ces grands organismes de recherche et leur stratégie nationale, qu'un certain nombre de ressources humaines, partant d'Angers, pour aller sur cet axe Nantes/Rennes 1, qu'un certain nombre de financements de matériel ou de cofinancements avec ce que, nous, on pourrait apporter, disparaissent au profit de laboratoires qui relèvent de cet axe Nantes/Rennes 1. Je dis cela avec beaucoup d'émotion parce que c'est un vrai risque et il faut être très attentifs à cela : Angers pourrait en faire les frais. Quand on lit maintenant la stratégie de l'INSERM, elle est loin d'être explicite vis-à-vis de la communauté d'établissements, et, là encore, peut-être que les mêmes intentions pourraient avoir les mêmes effets. L'INRA a été plus claire, en tout cas pour sa stratégie territoriale du point de vue d'Angers, je pense qu'on peut être rassurés au moins pour les 4-5 ans à venir. Mais j'insiste là-dessus, sur ce point, notamment auprès des élus nationaux, pour qu'ils soient très attentifs à la mise au point de ce que l'on appelle « le projet partagé de l'UBL », afin que l'équilibre territorial des laboratoires de recherche soit maintenu, pas uniquement dans les textes, mais au quotidien, et ça, c'est important pour nous.

Monsieur le Président : Merci. Alors, attendez, parce qu'il y a plusieurs demandes d'intervention. On va y aller par étapes. Vous n'avez pas levé la main. La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Oui, merci Président. Je voulais juste rebondir 3 secondes sur la remarque d'Antony TAILLEFAIT à l'instant par rapport à la question sémantique, et comme j'y étais invité par mon voisin de derrière, je réagis. Entre « capital humain » qu'il ne souhaite pas avoir à utiliser, je voudrais juste rappeler une chose : c'est qu'un capital, c'est ce que l'on fait fructifier, et donc faire fructifier l'humain, ce me semble plus intéressant plutôt que d'utiliser le terme de « ressources » qui est-ce que l'on consomme, donc je préfère faire fructifier la personne humaine que de consommer la personne humaine, et davantage utiliser le « capital humain » que la « ressource humaine ».

Monsieur le Président : On va faire un groupe de parole dans la salle, au fond à droite, là-bas, pour ceux que cela passionne. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, chers collègues, Monsieur le Président, rassurez-vous, je ne vais pas disserter sur le capital humain, mais l'économiste que j'ai été et qui a travaillé sur ces questions peut dire simplement que la question n'est pas si anodine que ça dans la vision qu'on a du travail, elle est moins simple que ce que Maxence HENRY disait tout à l'heure, mais je ne vais pas me lancer dans un cours autour de cette question.

Plus sérieusement, après ces interventions d'universitaires très sensées, j'aimerais redire, d'un point de vue d'élu local, la passion et l'intérêt que j'ai porté moi-même avec vous, Monsieur le Président, et d'autres, à défendre le tissu universitaire angevin, parce qu'avec les inquiétudes que les uns et les autres ont pu soulever, dans un monde, soit de concurrence, soit de choix, soit de complexité, par rapport à des besoins importants que nous avons pour notre enseignement supérieur, il était indispensable, et cela a été le sens de ce qui a été lancé en 2014 avec Angers Loire Campus, d'avoir à la fois une stratégie de positionnement commune sur le territoire et une gouvernance qui puisse l'accompagner, parce qu'on apprend aussi des échecs passés. Les échecs passés que nous avons pu connaître sur nos territoires ont été causés par cette absence de gouvernance ou de stratégie extrêmement forte. Et tout ce qui peut peser, et c'est le sens, à mon avis, de cette présentation de ce soir par notre collègue BASLÉ, qui peut nous permettre d'être plus forts ensemble pour affronter cet avenir, mais aussi d'être conscients des atouts du territoire et de les faire fructifier, est absolument essentiel, alors tant dans la nécessité de bâtir des ponts avec des niveaux plus importants parce que, qu'on le regrette ou pas, c'est le sens de ce qui a été engagé, que pour construire à l'intérieur de notre territoire les éléments qui puissent permettre de trouver des applications concrètes, de créer des dynamiques citoyennes de recherche, de formation, de développement économique, autour de sujets qui vont porter l'innovation sur le territoire. Je pense au vieillissement, Michel BASLÉ l'a très bien dit, à l'économie culturelle et créative, ou, tout simplement, la place des sciences humaines et de tout ce qui peut générer, créer des nouveaux modèles de développement, ou des modèles qui ne sont pas si nouveaux que cela quand on regarde ce qui peut se passer un peu partout dans le monde, mais qui font que la présence d'universitaires, de citoyens engagés, d'associations, et d'élus, et font que le modèle

du développement durable, de la qualité de vie qui nous est reconnue, peut permettre de s'épanouir encore plus sur le territoire d'Angers. Tout cela pour dire que ces orientations et ces traductions qui ont toujours su rassembler le sauront d'autant plus que si, au-delà des termes, des choix, nous savons nous projeter en termes d'investissements dans l'avenir, comme nous avons su le faire dans le passé, pour appuyer ces choix stratégiques et donner à voir d'une lisibilité extrêmement forte, comme c'était le cas sur le végétal, comme c'est le cas avec la Cité de l'Objet Connecté et de l'électronique professionnelle, la santé, ou d'autres, pour que les atouts de notre territoire soient visibles, réels, et puissent être portés haut lorsque les situations concurrentielles, qu'on peut regretter, mais qui sont la réalité d'aujourd'hui, seront devant nous.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur BÉATSE. La parole est à Marc LAFFINEUR.

Marc LAFFINEUR : Oui, c'est un dossier, évidemment, essentiel, essentiel pour l'avenir de nos territoires, pour l'avenir des emplois de ce territoire, pour nos enfants, nos petits-enfants. Il est bien évident que nous avons une carte à jouer. Pour jouer cette carte le mieux possible, il faut qu'il y ait un schéma, et bien sûr je voterai cela avec les deux mains. Mais en même temps, on voit bien, et Frédéric BÉATSE le disait, c'est quelque chose de long terme : il faut vraiment une volonté permanente pour le développement de nos universités, le développement de la recherche, le développement des troisièmes cycles. Nous avons des filières extraordinaires sur lesquelles nous avons travaillé depuis longtemps, le végétal en est une, et je me souviens très bien de la bataille qui a fallu avoir pour être reconnus et pour avoir aussi les délocalisations. Quand on dit qu'on n'aime pas la compétition, mais la compétition, elle est réelle, elle est là. Ce n'est pas la peine de se cacher en disant : « On ne veut pas être compétitifs. » Si on ne veut pas être compétitifs, eh bien, on recule et on se fera écraser par les autres, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusions, mais les universités et les agglomérations qui sont autour de nous, elles ont envie de se développer, et si elles se développent à nos dépens, cela ne les rendra pas malades. Donc il faut être très conscients de cela et nous avons des atouts pour cela, que ce soit sur le végétal, que ce soit sur le médical, et je me souviens aussi, notamment pour les maladies rares, le pôle que nous avons réussi à avoir, ce n'est pas par hasard, c'est parce qu'il y avait cette volonté politique qui a toujours été, et maintenant c'est sur le connecté, mais c'est évident. Et je crois que ce qui est essentiel, d'abord, c'est qu'il y ait des projets, évidemment, universitaires, mais c'est qu'il y ait en même temps une équipe extrêmement soudée pour défendre tous ces dossiers... Vous savez, en permanence, on voit des demandes de coopération de ceci, et il faut faire cette coopération, mais il faut être très vigilant, car souvent on nous demande une coopération et c'est pour nous piquer des trucs, on l'a vu sans arrêt, et Nantes sait très bien faire cela. On arrive, on vous dit : on va faire une coopération ensemble, on laisse le directeur, le directeur, bien sûr, ce sera un Angevin, mais le siège va être à Nantes. Et deux ans après, eh bien on change, et le siège est toujours à Nantes, et le directeur il est un Nantais. C'est comme ça que cela se passe malheureusement, et il faut donc être extrêmement vigilants, nous sommes en compétition. Je ne peux que, finalement, soutenir à fond ce dossier et, en même temps, dire, ne soyons pas naïfs, c'est comme cela qu'on arrivera à garder notre territoire et le dynamisme de notre territoire.

Monsieur le Président : Très bien. Roselyne BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Oui, merci, Monsieur le Président. Dans le sillage de ce qui vient d'être évoqué, et puis, à travers les différents propos, ressentir la forte mobilisation et l'unanimité des membres de ce Conseil Communautaire pour participer à l'élaboration de schémas et de perspectives communes, nous aurons une délibération, tout à l'heure, numéro 25, qui traite, en fait, de la composition du Pôle Métropolitain Loire Bretagne. Et, Monsieur le Président, tout à l'heure, vous nous proposerez la candidature de Michel BASLÉ qui nous a présenté ce rapport ce soir. C'est peut-être à cet endroit que nous pourrions mettre en perspective nos apports, nos contributions, pour faire en sorte que lors des différents dossiers qui sont présentés, en l'occurrence pour celui qui a été présenté ce soir, Enseignement Supérieur et Recherche, et dire aussi que, pour avoir siégé au sein de cette structure, il y a une difficulté à trouver une forme de cohérence et de cohésion au sein même du Pôle Métropolitain Loire Bretagne. Donc je voulais, dans le sillage de ce qui a été dit, souligner que nous sommes aussi vos représentants au sein de cette structure et qu'il faut vraiment que nous

élaborions nos contributions collectivement pour que, au moment des débats, nous puissions peut-être aussi peser un peu plus lourd, un peu plus fort, pour que notre territoire se révèle avec l'ensemble de ses compétences.

Monsieur le Président : Très bien. Florian SANTINHO.

Florian SANTINHO : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je crois que Monsieur LAFFINEUR a souligné un certain nombre de problèmes réels, et je crois qu'on peut collectivement se réjouir de l'intervention de Michel BASLÉ et de Jean-Pierre BERNHEIM sur cette mission pour apporter des esquisses, des plans de réponse, qui sont nécessaires, et n'oublions pas qu'investir sur la formation ou sur la recherche, c'est également investir sur l'avenir, et dans une période où la jeunesse a des doutes, c'est également, je crois, une réponse que nous leur apporterons. Merci.

Monsieur le Président : Merci. Je ne vois pas d'autres interventions. Je vais donc demander à Jean-Pierre BERNHEIM, puis à Michel BASLÉ, de pouvoir, l'un après l'autre, apporter des éléments de réponse. Monsieur BERNHEIM.

Jean-Pierre BERNHEIM : Merci, Monsieur le Président. Quelques éléments. Si je prends d'abord ce que nous disait Madame BIENVENU, effectivement, on a à être présents. Une des difficultés qu'il ne faut pas que nous oubliions, c'est que notre région a le plus bas taux de Contrat de Plan État-Région, donc de soutien aux investissements vis-à-vis de l'Université de l'ensemble de la France. La Région Bretagne a un taux de Contrat de Plan État-Région qui est le double du nôtre. Et même si on a réussi à avoir un taux qui est supérieur à celui de Nantes, on est quand même à des chiffres qui sont relativement faibles, et plus faibles que les années précédentes.

Le deuxième aspect, c'est qu'on peut aussi, dans la construction qui a été faite de la COMUE au cours de l'année 2014-2015, remarquer que les territoires ont un nombre de sièges au Conseil d'Administration de la COMUE Loire Bretagne qui me paraît totalement incohérent avec les moyens qu'on apporte à cette COMUE, puisqu'il n'y a que deux sièges avec pouvoir de vote, sur un Conseil d'Administration qui doit en avoir plus de 50. Maintenant, si on revient sur le document pour lequel, évidemment, je m'associe, en termes de félicitations, au travail qui a été accompli par Michel BASLÉ, je crois qu'on est dans un monde de compétition et de concurrence. Quand, Monsieur PAGANO, vous nous dites : « Je ne comprends pas le mot de « concurrence », mais qu'immédiatement derrière, vous nous dites : « Il y a des risques, il y a des périls pour notre territoire », je pense que vous n'avez peur du mot « concurrence » que parce qu'il est rattaché à la vie économique, mais, en fait, un risque et un péril, c'est bien une situation de concurrence, parce que le péril, c'est que les établissements aillent sur un autre territoire que le nôtre, et je partage les risques qui ont été soulevés par Monsieur TAILLEFAIT.

Ceci étant, nous avons à nous concentrer sur un certain nombre d'axes parce que nous ne pouvons pas soutenir 100 %, je dirais, des disciplines de notre territoire. Mais en même temps, et je vous rejoins, tout en ayant clairement des axes d'excellence qui sont très définis, ou définis dans le schéma que vient de nous présenter Michel BASLÉ, il faut que nous soyons attentifs aux signaux faibles des axes de demain. Il est clair qu'il y a 10 ans, personne ne savait ce qu'était un objet connecté. Voilà. Aujourd'hui, c'est un axe fort de développement territorial. Donc on a à être attentifs et à vérifier pour le futur. L'enseignement supérieur et la recherche sont effectivement un axe économique essentiel, et je pense qu'on peut remercier notre Président de l'avoir traduit en ayant mis sous la même responsabilité, et je dirais, le développement économique et l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui n'était pas le cas dans la précédente assemblée. Voilà. Une fois que j'ai dit ça, je laisse à Michel BASLÉ le soin d'ajouter quelques compléments.

Monsieur le Président : La parole est effectivement à Michel BASLÉ.

Michel BASLÉ : Je vais compléter, quelque peu, certains des propos. Je veux dire à Alain PAGANO que je ne comprends pas son positionnement. La compétition, elle existe à l'intérieur de tous les

laboratoires, elle existe, quelquefois même, entre les équipes d'un même laboratoire, elle existe dans tous les programmes qu'on dépose, les projets qu'on dépose pour un financement à l'Europe, à l'Agence Nationale de la Recherche, à la Région. C'est une compétition et c'est souvent un lobbying extrêmement fort qui est fait et qui permet d'obtenir le financement. La compétition, elle existe également quand on souhaite faire venir des chercheurs étrangers. On a obtenu l'arrivée de quelques chercheurs de très haut niveau dans le domaine du végétal ou dans le domaine de la santé ; on était en compétition avec d'autres pour les faire venir, et pas forcément des moindres, avec des grandes universités, comme à Strasbourg ou comme à Montpellier. C'est la qualité de ce qu'on a sur le territoire qui a permis de les faire venir. Donc on est réellement en compétition. Et, cela a été souligné à la fois par Alain PAGANO et Antony TAILLEFAIT, lorsqu'on a un risque de délocalisation, ou plutôt de relocalisation d'un certain nombre de formations dans des universités voisines, si on n'est pas dans la compétition, alors je ne sais pas dans quoi on est. Donc la compétition, elle est tous les jours et elle est féroce.

Le deuxième point et la deuxième remarque que je voudrais faire, je n'en ai pas parlé parce que ce n'était pas, dans le schéma lui-même, important, il y a un élément dont il faut que l'assemblée ait bien conscience, c'est que nous avons perdu, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, un partenaire financier important, puisque le Conseil Départemental se désengage complètement de ce soutien à la recherche. Dans les années précédentes, le Conseil Départemental finançait à peu près à même hauteur qu'Angers Loire Métropole. Depuis le 1er janvier 2016, il a fait savoir qu'il ne soutiendrait plus et qu'il ne financerait plus la recherche. Cela veut dire que c'est un poids supplémentaire qui incombe à la fois à la Région, mais également, et surtout, à notre Communauté urbaine, et cela, c'est un élément qu'il faudra prendre en compte dans la répartition des soutiens que nous aurons, de façon à ce que les choix qui seront faits soient les choix les plus pertinents possible pour les formations, pour la recherche, et pour le développement économique qui va derrière.

Monsieur le Président : Merci. Mes chers collègues, quelques éléments de compléments sur ce dossier que je crois très stratégique et, malgré tout, très consensuel dans l'approche que nous pouvons en avoir. D'abord, il y a des mots qui sont revenus, ce soir, plusieurs fois : craintes, compétition, inquiétudes. Ce que j'aimerais vraiment, c'est qu'indépendamment de cela, sur lequel je vais revenir, on regarde la situation objective et qu'on se rende compte que nous n'avons jamais eu autant d'étudiants à Angers qu'à l'heure actuelle, jamais eu autant d'équipes de chercheurs, jamais eu autant de mètres carrés dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche. C'est quand même la première chose qu'on présente avec ce schéma. Et le meilleur moyen d'entrer dans cette compétition, c'est d'avoir conscience de nos forces, de leurs limites, mais de nos forces. Le chiffre que je vous invite à retenir ce soir, c'est 38 000 étudiants. On continue, les uns et les autres, parfois, à communiquer sur 33 ou 35. C'est 38. C'est avant l'arrivée de l'ISTOM, et c'est beaucoup d'éléments sur lesquels, de manière forte, il faut le dire, une grande unanimité entre nos collectivités, quelles que soient les couleurs politiques, au cours de ces dernières années, l'Agglomération, le Département, et je pense en particulier à Daniel RAOUL et à Christian GAUDIN, la Région, malgré ou grâce à l'alternance de 2004, il y a eu des continuités de travail en commun sur ces sujets. La réalité départementale, ce n'est pas que celle du Maine-et-Loire, malheureusement. L'intégralité des Départements de la Région a décidé ne pas financer les CPER, tous. À compter du 1er janvier prochain, la clarification des compétences, puisque c'est comme cela que ça s'appelle, va faire disparaître les scories de financement qu'il reste sur l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation, et pose des questions sur les nouveaux équilibres qu'il faut effectivement être capable de trouver, mais ce n'est pas un élément qui perturbe la compétition si elle change la donne globale.

J'arrive à la compétition. C'est une réalité. On s'en réjouit, on s'en désole. Je pense que ce que vous avez pu écrire sur la concurrence au niveau des batraciens, dans votre vie professionnelle, y compris sur la sélection naturelle qui peut arriver par rapport à vos sujets d'étude, vous montre qu'elle est partout. Et quand vous avez l'ambition de faire en sorte que l'humain, d'abord, fasse un meilleur score que tel ou tel autre, vous êtes dans la compétition, Monsieur PAGANO. Alors, je reviens au sujet qui nous importe. En fait, mes chers collègues, on a deux choix qui ne sont pas sans risque. Moi j'entends pleinement ce qui a été dit par Antony TAILLEFAIT et par Marc LAFFINEUR, en particulier sur :

attention, on peut, dans un premier temps, se rapprocher en ayant le sentiment que cela nous renforce, et ensuite, se faire absorber ou vider une partie de notre substance. Et, dans le même temps, si on ne se rapproche de personne, comment on fait ? Donc l'énorme difficulté, c'est qu'on a bien conscience qu'on ne peut pas rester seuls et qu'il faut qu'on fasse en sorte, en se rapprochant, de continuer à peser. On peut avoir la tentation de se dire : « Du coup, le bon partenaire, c'est Le Mans », parce qu'on ne sera pas absorbés par Le Mans et on ne sera pas dans la même situation. À l'inverse, on peut avoir la tentation de se dire qu'il faut qu'on joue sur le plan collectif avec Nantes, puis il y a ceux qui se disent que si on est seuls avec Nantes, ce sera plus compliqué que s'il y a Rennes pour peser. Ensuite, il y a ce que j'appellerais « la tentation de Shanghai » qui est en train, quand même, de fausser une partie de l'enseignement supérieur. On a un classement mondial, qui n'existait pas il y a quelques années, qui est devenu l'alpha et l'oméga de tout. Vous avez des publications, et en fonction de ces publications, on a l'impression qu'il faut courir après des universités qui sont de taille mondiale, et je peux vous dire que même si on s'y met tous dans l'Ouest, on ne sera toujours pas dans la liste des 100 premières universités du classement de Shanghaï, donc il faut ensuite qu'on se rappelle ce qu'on veut faire ensemble, jusqu'où on va, quelles sont les ambitions raisonnables. Et puis, il faut qu'on se méfie des marchés de dupes dans lesquels on serait associés à d'autres, mais en perdant les équipes de Recherche. Parce que si c'est gagner les premiers cycles et perdre les labos ou les écoles doctorales, en apparence, sur le papier, bon, on y retrouve notre compte, mais à l'arrivée, cela veut dire que les créations, derrière, ou les dépôts de brevets ne se feront pas sur notre territoire et que nous ne profiterons pas de la dynamique qui sera en marche.

Pour faire cela, qu'est-ce qu'il faut faire ? D'abord, avoir conscience qu'une partie de notre force, c'est de disposer d'écoles privées d'enseignement supérieur. Je le dis sans esprit polémique, mais parce que cela correspond à la réalité quand on se compare. Je suis désolé de devoir rappeler et énoncer cette réalité, mais il n'empêche que, pour nous, en termes de singularité, c'est une chance. La deuxième chose, c'est d'essayer de faire en sorte que le bassin Angers Loire Campus existe, et que les forces des uns renforcent les forces des autres, de manière à ce qu'on ne soit pas seulement dans un dialogue avec nos voisins, mais qu'on soit aussi dans une fertilisation croisée des compétences angevines, parce qu'évidemment, en maillant davantage nos structures, on se renforce et on rend plus malaisé le fait de venir nous piquer tel ou tel et tel élément.

Dans la continuité de ce que dit Frédéric BÉATSE en particulier, vraiment, je veux saluer, pour le coup, toutes celles et tous ceux qui, avant nous, aux responsabilités depuis 20 ans, ont fait en sorte de nous léguer ce que nous avons aujourd'hui en responsabilité, mais cela montre aussi la lourde tâche qui est la nôtre. J'ai entendu, dans vos propos, votre attachement à ce qu'on le développe, et la volonté, que ce soit pour les jeunes, que ce soit par rapport à la force que ça représente pour l'université, que ce soit par rapport au rayonnement de notre territoire, qu'on soit vigilants. Je vous proposerai sans doute, le mois prochain, que nous puissions voter un vœu pour appuyer la demande du Président du Conseil Régional d'obtenir une rallonge des crédits dans le cadre du CPER, parce qu'il est vrai qu'on n'a pas été bien traités et qu'on n'a pas voulu en faire un objet de polémique électorale dans la dernière ligne droite de la campagne régionale puisque tout le monde disait qu'il ferait en sorte de renégocier, néanmoins, on a aujourd'hui quelqu'un qui se bat pour ça, on a tout intérêt à appuyer, parce que derrière, y compris quand on regarde, Département par Département qui a eu quoi, on ne serait pas forcément les plus perdants s'il y avait une augmentation de l'enveloppe. Et puis, comme les autres n'ont peut-être pas prévu de faire des vœux, raison de plus pour que nous, on en fasse un et qu'on puisse, derrière, faire en sorte d'insister là-dessus. Je ne serai pas beaucoup plus long. On a aujourd'hui un sujet, le début d'un CPER, la volonté, je pense, commune de pouvoir nous inscrire dans quelque chose, et la vigilance que nous aurons par rapport à la nouvelle équipe élue à l'Université pour faire en sorte que, dans les orientations qui seront prises, on n'oublie pas les conséquences pour le territoire, parce qu'on ne peut pas piloter, et ce n'est pas une critique, c'est une pétition de principe, un ensemble qui pèse des milliers de personnes, des emplois, et des millions d'euros de retombées, sans tenir compte, au niveau global, de ce que seraient les conséquences pour notre attractivité, pour notre rayonnement, et pour notre développement économique.

Voilà ce que je voulais dire. Je remercie infiniment Michel BASLÉ. Je vous propose qu'on vote ce

schéma et je vous proposerai, pour joindre le geste à la parole, qu'on vote tout de suite la délibération 25 qui fait de Michel BASLÉ un des membres, justement, de ce Pôle Métropolitain où il pourra porter ces différents éléments. Je commence par le schéma qui vient de vous être présenté. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-53 est adoptée à l'unanimité

Dossier N° 25

Délibération n°: DEL-2016-73

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Pôle métropolitain Loire Bretagne - Désignation d'un représentant - Modificatif

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

Par délibérations DEL-2014-91 du 12 mai 2014 et DEL-2014-171 du 16 juin 2014, le Conseil de communauté a désigné ses représentants pour siéger au sein du Comité syndical et du Bureau.

Au Comité syndical :
M. Christophe BECHU, Mme Roselyne BIENVENU et M. Damien COIFFARD en tant que titulaires
M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI et M. Florian SANTINHO en tant que suppléants

Au Bureau :
M. le Président de droit et Mme Roselyne BIENVENU comme suppléante

Il convient de désigner un élu pour remplacer M. Jean-Pierre BERNHEIM au sein du Comité syndical de Pôle métropolitain Loire Bretagne en tant que suppléant.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

Considérant la candidature de M. Michel BASLÉ pour siéger au sein du Comité syndical du Pôle Métropolitain Loire Bretagne en tant que suppléant.

DELIBERE

Désigne pour représenter Angers Loire Métropole au sein du Pôle métropolitain Loire Bretagne :
Au Comité syndical :
M. Christophe BECHU, Mme Roselyne BIENVENU et M. Damien COIFFARD en tant que titulaires
M. Michel BASLÉ, M. Daniel DIMICOLI et M. Florian SANTINHO en tant que suppléants

Au Bureau :
M. le Président de droit et Mme Roselyne BIENVENU comme suppléante

Monsieur le Président : Je vous propose, et c'est moi qui rapporte ce rapport, de désigner Michel BASLÉ pour siéger au sein du Comité Syndical du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, certes en qualité de suppléant, mais je lui indique que j'organiserai mon absence pour qu'il puisse être titulaire le plus souvent possible dès lors que les questions concerneront l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je soumets cette candidature à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-73 est adoptée à l'unanimité

Mes chers collègues, je pense qu'on a maintenant des rapports qui devraient être, dans l'ensemble, un peu plus courts. Nous commençons par l'extension de l'ITBS, et la parole revient à Jean-Pierre BERNHEIM.

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2016-54

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Extension de l'I.T.B.S (IMIS-ESTHUA) de l'Université d'Angers - Missions de maitrise d'œuvre - Avenant de transfert - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'UFR d'Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS) de l'université d'Angers a été attribué au groupement ARCATURE / SETTEC / NOBLE INGENIERIE / CIAL JL LECOCQ / ITEC / CAB. GOUSSET.

Suite à une procédure de redressement judiciaire, le tribunal de commerce d'Angers, par jugement en date du 16 décembre 2015, a ordonné la cession des actifs de la société NOBLE INGENIERIE au profit de la SARL BETHERM.

Il convient donc de transférer, par voie d'avenant, le marché conclu avec la société NOBLE INGENIERIE vers la SARL BETHERM.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération du DEL-2012-17 du Conseil de communauté du 19 janvier 2012 autorisant la signature du marché.
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 février 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant prenant acte du transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'I.T.B.S. (IMIS-ESTHUA) de l'Université d'Angers de la société NOBLE INGENIERIE vers la SARL BETHERM,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Jean-Pierre BERNHEIM : Oui. La délibération, dite « dossier numéro 6 », est complètement technique. Une des entreprises qui a participé au groupement qui a reçu la construction de l'UFR de l'ITBS, a déposé son bilan, a été mise en liquidation judiciaire. Elle a été reprise par une nouvelle société. La cession des actifs a eu lieu vis-à-vis de la société Noble Ingénierie. Et je vous propose tout simplement de remplacer, dans l'ensemble des marchés, « Noble Ingéniérie » par « SARL Bepa Bureau ».

Madame Roselyne BIENVENU prend la présidence de la séance.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur BERNHEIM. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Eh bien, s'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une question. Ah, Jacques CHAMBRIER, excuse-moi.

Jacques CHAMBRIER : Oui.

Roselyne BIENVENU : Je n'avais pas vu.

Jacques CHAMBRIER : Merci. Alors, on l'appelle comment cet institut : ITBS ? ESTHUA ? C'est quoi ?

Jean-Pierre BERNHEIM : Michel, la version officielle, c'est redevenu ESTHUA ?

Michel BASLÉ : Alors, aujourd'hui, c'est redevenu ESTHUA, mais au moment où le dossier a été constitué, c'était ITBS. Donc c'est la raison pour laquelle il va continuer à être appelé quelquefois, dans certains dossiers, « ITBS », mais aujourd'hui, officiellement, c'est une unité de formation et de recherche, ESTHUA. Donc une faculté, une faculté tourisme, au même titre que la faculté de droit ou que la faculté de sciences.

Roselyne BIENVENU : D'accord. Et on la nommera comment, là, définitivement ? ESTHUA.

Michel BASLÉ : ESTHUA. Oui.

Roselyne BIENVENU : D'accord. Donc notre délibération, elle met ce nom-là entre parenthèses. C'est plutôt celui qu'il faut retenir, alors ?

Jean-Pierre BENRHEIM : Ce que nous explique Michel BASLE, c'est que les marchés ont été passés au nom de ITBS, donc on les maintient au nom de ITBS.

Roselyne BIENVENU : OK. Très bien. Alors, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Eh bien, c'est donc adopté à l'unanimité. Merci.

La délibération DEL 2016-54 est adoptée à l'unanimité

Vous avez encore un dossier, Monsieur BERNHEIM.

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2016-55

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Parc d'Activité Communautaire d'Angers/Océane - Extension Ouest - Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique auprès de Madame la Préfète

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

Par délibération en date du 9 avril 2009, le Conseil de communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole a approuvé le dossier de Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement du parc d'activités Angers/Océane extension Ouest, sur les communes de Saint Sylvain d'Anjou et de Pellouailles les Vignes, ainsi que les dossiers de mise en compatibilité du Schéma Directeur valant SCOT et du Plan Local d'Urbanisme Nord-Est d'Angers Loire Métropole.

Par arrêté préfectoral du 15 avril 2011, Monsieur le Préfet de Maine et Loire a déclaré ce projet d'utilité publique, considérant les objectifs poursuivis et les avantages attendus, et en particulier :

- de constituer un pôle de développement économique d'envergure avec l'implantation d'entreprises susceptibles de générer de nouveaux emplois,

- d'accueillir sur 70 ha de terrains cessibles :
  - des entreprises logistiques sur des grandes parcelles, industrielles de moyennes et grandes surfaces,
  - des entreprises à vocation tertiaire le long de la RD 323 sur 9 ha environ,
  - des services de proximité (crèche, restaurant d'entreprise etc....).

- de réaliser :
  - un axe principal EST-OUEST reliant le bourg de Pellouailles les Vignes à la RD 115,
  - une voie secondaire pour desservir la zone tertiaire,
  - un chemin de randonnée.

- de protéger l'environnement :
  - du bâti conservé, par des merlons paysagés,
  - de maintenir les boisements de qualité,
  - de traiter les eaux pluviales par une gestion qualitative.

Par arrêté préfectoral du 14 février 2012, les bénéfices de l'arrêté du 15 avril 2011 ont été transférés au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou (SPLA de l'Anjou devenue la Société Publique Locale de l'Anjou depuis le 26 février 2015), en sa qualité d'aménageur.

Cette déclaration d'utilité publique ayant une durée de 5 ans, et dans la mesure où la maitrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation du projet n'est pas achevée, il convient de solliciter la prorogation de ladite DUP au profit du concessionnaire de l'opération la SPL de l'Anjou.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le traité de concession d'aménagement signé entre la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et la SPLA de l'Anjou le 16 janvier 2012, autorisant cette dernière à procéder à l'acquisition des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de l'opération d'aménagement du Parc d'Activités Communautaire Angers/Océane extension ouest, au besoin par voie d'expropriation,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2011 DIDD/2011 n°139, déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du parc d'activités communautaire Angers/Océane extension ouest, emportant mise en compatibilité du SDRA valant SCoT et du PLU Nord Est.
Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 DIDD/2012 n°41, transférant les bénéfices de la DUP au profit de la SPLA de l'Anjou (devenue la SPL de l'Anjou depuis le 26 février 2015) en sa qualité d'aménageur.
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 février 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 février 2016

DELIBERE

Sollicite auprès de Madame la Préfète la prorogation de la DUP prononcée par arrêté préfectoral du 15 avril 2011, modifié le 14 février 2012, pour l'aménagement du parc d'activités de l'Océane extension ouest pour une durée de 5 ans,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer tout courrier afférent à cette procédure,

Confirme que la prorogation de l'acte déclaratif d'utilité publique à intervenir doit être prononcée au profit de la SPL de l'Anjou, en qualité de titulaire de la concession d'aménagement.

Jean-Pierre BERNHEIM : Non, non, j'en ai encore une, qui est la numéro 7. Elle est aussi très simple. Dans le cadre de l'extension Ouest du parc d'activité Angers/Océane, on a une Déclaration d'Utilité publique qui arrive à échéance le 15 avril 2016, et l'idée est tout simplement de demander à Madame la Préfète de bien vouloir la renouveler pour 5 ans.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur BERNHEIM. Donc je vous propose de mettre ce dossier aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-55 est adoptée à l'unanimité

Monsieur GOUA, vous avez un dossier numéro 8.

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2016-56

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville de l'agglomération angevine - Mission d'observation - Demande de financement au Contrat de ville - Perception des financements au titre du Contrat de ville - Convention 2016 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

Rapporteur : Marc GOUA

EXPOSE

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole est missionnée par les signataires du Contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière du suivi-observation.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose le cadre général de la nouvelle politique de la ville. Les nouveaux contrats de ville uniques sont conclus à l'échelle intercommunale, sur la base d'une géographie prioritaire revisitée.

Le Contrat de ville unique (CVU) comprend trois piliers (cohésion sociale, insertion économique-emploi et cadre de vie-renouvellement urbain) ainsi que 3 axes transversaux (égalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations et politiques de jeunesse). Pour chacun des trois piliers, des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels sont définis pour lesquels des indicateurs de contexte et d'activité seront déclinés.

La mission de suivi-observation du Contrat de ville unique prend en compte les nouveaux enjeux de celui-ci et s'appuie sur les indicateurs de contexte identifiés, notamment par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Pour assurer celle-ci, Angers Loire métropole s'appuie sur l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine au travers d'une convention précisant la mission de réalisation :

- d'une base de données à l'IRIS avec les dernières données disponibles (2011 pour les données INSEE, 31.12.2013 pour les données CAF, 01.01.2014 pour les demandeurs d'emploi, ...) pour calculer les indicateurs. Dans l'attente de la diffusion de données à l'échelle précise du site prioritaire par le CGET, l'Agence pourra en transmettre quelques-unes à partir de ses bases géolocalisées (par ex. les logements locatifs sociaux et leurs occupants ou les demandeurs d'emploi). Les partenaires du Contrat de ville unique seront également sollicités pour les données qu'ils possèdent (Département, CAF,...).
- d'une analyse simplifiée pour les trois piliers du Contrat de ville unique, intégrant quand cela est possible des indicateurs croisés pour les axes transversaux (sexe, âge, origine, handicap, ...). Chacun des trois piliers comprendra au maximum une vingtaine d'indicateurs.

  Pour favoriser la lisibilité et l'appropriation des indicateurs, les analyses prendront la forme de 3 cahiers privilégiant une présentation visuelle avec graphiques, cartes et tableaux. Les indicateurs seront déclinés en graphique pour comparer l'ensemble des 8 sites prioritaires aux autres quartiers des 2 villes et à l'agglomération hors Angers et Trélazé, aux 2 villes dans leur ensemble ainsi qu'à l'agglomération. De même, ils seront déclinés pour chacun des 8 sites prioritaires afin de percevoir les distinctions entre les quartiers. Les indicateurs disponibles pour les quartiers prioritaires de la région (mis à disposition par le CGET) permettront d'enrichir l'analyse.

  Celle-ci s'appuiera également sur des échanges à partir d'une analyse (proposée sous la forme d'un diaporama) mise à disposition par l'Agence, avec les acteurs concernés afin d'expliciter au

mieux les singularités d'un ou des quartiers. Les communes d'Angers et Trélazé seront chargées d'organiser ces temps d'échanges.

- un 4e cahier cartographique sera composé d'une quinzaine de cartes à l'Iris pour une quinzaine d'indicateurs les plus pertinents.
- Le partage de cette observation du Contrat de ville sur chacun des territoires concernés avec les acteurs via des rencontres au sein des quartiers.
- Pour chacun des 3 piliers, l'agence animera une réunion associant les acteurs institutionnels du contrat de ville et des représentants des 8 conseils citoyens. Cette réunion permettra d'avoir une vision globale de la situation des quartiers sur chacune des thématiques.

Pour chaque pilier, après une présentation succincte des résultats de l'observation du Contrat de ville réalisée en 2015 et une présentation de la synthèse des échanges qui auront eu lieu dans chacun des 8 quartiers, sur le pilier, l'Agence proposera des travaux en sous-groupes pour enrichir qualitativement les analyses.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 25 février 2016

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à faire une demande de financement, au titre du Contrat de ville,

Autorise Angers Loire Métropole à percevoir les financements de chacun des financeurs de l'observation du Contrat de ville et à signer tous les actes y afférents,

Attribue une subvention de 25 000 € à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,

Approuve la convention à la mission d'observation de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour 2016,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention pour l'année 2016,

Impute les dépenses au budget 2016 et suivants, chapitre 617

Impute les recettes au budget 2016, chapitres 74 718, 7478 et 74 741

Marc GOUA : Oui. Merci. Il s'agit d'un dossier traditionnel. Dans le cadre de la politique de la Ville, vous savez qu'il y a un contrat Angers Loire Métropole, Angers, et Trélazé. Il s'agit de confier, comme d'habitude, à l'AURA, une mission d'études pour, bien évidemment, voir quels sont les résultats, pour un montant de 25 000 euros.

Roselyne BIENVENU : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-56 est adoptée à l'unanimité

Emploi/insertion, Monsieur GOUA.

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2016-57

EMPLOI ET INSERTION - Actions en faveur de l'insertion

Structures d'insertion par l'activité économique - Subvention de fonctionnement - Exercice 2016 - Conventions

Rapporteur : Marc GOUA

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'emploi et d'insertion professionnelle, Angers Loire Métropole soutient l'offre d'insertion par l'activité économique dans sa diversité : chantier d'insertion, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs par l'insertion et la qualification et association intermédiaire, entreprises de travail temporaires d'insertion et Régie de quartiers.

L'offre d'insertion par l'activité économique de l'agglomération représente environ 400 postes, permettant de positionner chaque année 750 demandeurs d'emploi longue durée en parcours d'insertion professionnelle.

Les subventions de fonctionnement attribuées par Angers Loire Métropole ont pour objectif d'apporter un appui aux structures d'insertion par l'activité économique dans le développement ou la consolidation de leurs activités.

En 2016, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant global de 289 370 € pour 22 structures d'insertion (298 500 € en 2015, 322 000 € en 2014), et de conventionner avec chacune de ces structures.

Ces subventions se répartissent de la manière suivante :

8 chantiers d'insertion	
Resto troc	12 500 €
Restos du Cœur (CIAT et CIENE)	27 550 €
AFTMJ	12 000 €
Angers Mobilité services	10 925 €
Ateliers d'EDI CONSO	11 500 €
Ressourceries des Biscottes	12 000 €
Jardins de cocagne	30 000 €
Solipass	1 900 €
5 entreprises d'insertion	
Apivet	12 000 €
A Tout Métier	20 425 €
Ménage services	13 000 €
Solidarauto 49	6 000 €
EITA	5 700 €
3 Associations intermédiaires	
Tremplin Travail	15 000 €
Espoir services	21 000 €
AITA	4 400 €
2 Entreprises de travail temporaire d'insertion	
Idées intérim	9.500 €
A 2 I	11 590 €

3 GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)	
GEIQ PRO 49	12 000 €
GEIQ AGRI QUALIF 49	7 000 €
GEIQ Propreté 49	7 000 €
Régie de quartiers	
Régie de quartiers de Trélazé	26 380 €
TOTAL	**289 370 €**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant la demande de versement d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016 par les structures d'insertion par l'activité économique
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 février 2016

DELIBERE

Attribue, pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 289 370 € à 22 structures d'insertion se répartissant comme suit:

- 30 000 € à Jardin de Cocagne Angevin
- 27 550 € Restos du Cœur (CIENE et CIAT)
- 12 000 € à AFTMJ
- 10 925 € à Angers Mobilité Services
- 11 500 € à Ateliers d'EDI CONSO
- 12 000 € à Ressourcerie des biscottes
- 1 900 € à Solipass
- 12 500 € à Resto Troc
- 12 000 € à Apivet
- 20 425 € à A Tout Métier
- 13 000 € à Ménage Service
- 6 000 € à Solidarauto 49
- 5 700 € à EITA
- 15 000 € à Tremplin Travail
- 21 000 € à Espoir Services
- 4 400 € à AITA
- 9 500 € à Id'ées Intérim
- 11 590 € à A2I
- 26 380 € à la Régie de Quartiers de Trélazé
- 12 000 € au GEIQ PRO 49
- 7 000 € au GEIQ AGRI QUALIF 49
- 7 000 € au GEIQ PROPRETE 49

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer les conventions avec ces organismes et tous les documents afférents.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574 523.

Marc GOUA : Oui. Il s'agit des subventions données aux associations d'insertion, des subventions de fonctionnement, pour un montant de 289 370. Vous savez que cela permet, effectivement, d'être un sas, si je puis dire, entre le non-emploi et l'emploi, et d'ailleurs, en tête, figurent les Jardins de Cocagne, et j'ai appris avec plaisir qu'ils sortaient de la période de turbulences, et donc c'est tout à fait

positif. Merci.

Roselyne BIENVENU : Très bien. Merci, Monsieur GOUA. Oui, une intervention. Madame TINCHON, allez-y.

Agnès TINCHON : Juste une explication de vote. Étant salariée de l'une de ces associations, je ne prendrai pas part au vote.

Roselyne BIENVENU : C'est noté. Donc je vous propose de mettre ce dossier, cette délibération aux voix pour subventionner 22 structures de l'économie sociale et solidaire, comme on la nomme. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Eh bien, c'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-57 est adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote: Mme Agnès TINCHON.

Monsieur BIGOT, vous avez la parole pour un dossier gestion des déchets.

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2016-58

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Prestations Environnement Déchets et Propreté - Tarifs au 1er avril 2016

Rapporteur : Joël BIGOT

EXPOSE

Angers Loire Métropole offre certaines prestations auprès du public, en déchèterie ou par mise à disposition ou vente de matériels.

Afin d'améliorer l'équité d'accès aux services, la lisibilité pour l'usager et la facilité de traitement de ces recettes, il vous est proposé de revoir la liste des tarifs dans l'annexe 1 jointe, en tenant compte, selon l'objet de la prestation, de l'augmentation des prix à la consommation entre 2015 et 2016 à hauteur de 0.2 %, des conditions financières des marchés, ainsi que de l'augmentation des coût salariaux (+ 1.19 %) depuis 2015.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la proposition de tarifs 2016 en annexe 1
Considérant la nécessité d'actualiser la liste des tarifs 2016 liés aux prestations de la direction Environnement déchets et propreté
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 février 2016

DELIBERE

Approuve les tarifs 2016 formalisés dans le tableau situé en annexe 1

Décide qu'ils sont applicables à partir du 1er AVRIL 2016

Impute les recettes correspondantes au budget annexe Déchets de l'exercice concerné, aux articles prévus

Joël BIGOT : Oui, Angers Loire Métropole offre certaines prestations auprès du public, en déchèterie ou par mise à disposition ou vente de matériel, et donc il vous est proposé d'augmenter ces tarifs, d'actualiser ces tarifs, d'un montant de 0,2 % pour un alignement sur l'index des coûts à la consommation, et dès lors qu'il y a intervention de salariés, répercuter cette intervention à hauteur de 1,19 %. Donc la liste des prestations vous est fournie en annexe.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur BIGOT. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Eh bien, s'il n'y en a pas, je vais soumettre ce dossier aux voix et les pages qui vont avec, les tableaux qui vous précisent les éléments. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-58 est adoptée à l'unanimité

Monsieur BIGOT, vous avez un dossier numéro 11 sur une commande publique.

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2016-59

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Contribution au recyclage des papiers - Eco-contribution ECOFOLIO 2016 pour les tonnages émis en 2015

Rapporteur : Joël BIGOT

EXPOSE

Angers Loire Métropole est depuis 2012 adhérente à Ecofolio, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers. Il est habilité à percevoir des contributions et à verser des aides pour soutenir les Collectivités dans leurs projets de traitement des déchets. Il fait le lien entre tous les acteurs (émetteurs, Collectivités, trieurs et recycleurs) pour améliorer la filière et créer une économie circulaire où les papiers d'aujourd'hui sont une ressource pour demain.

Ses actions sont les suivantes :

- Financement du service public de collecte et de traitement des déchets papiers assuré par les Collectivités Territoriales,
- Accompagnement de tous les acteurs de la filière en vue d'optimiser les opérations de collecte, de tri et de recyclage des papiers,
- Sensibilisation des Français au geste de tri à travers des campagnes d'information.

Toutes les entités visées par l'article L 541-10-1 du Code de l'Environnement, émettant plus de 5 tonnes de papier par an, doivent s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco contribution. Seuls les papiers « dont la mise sur le marché par une personne publique ou privée, dans le cadre d'une mission de service public, résulte exclusivement d'une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement », ne contribuent pas au dispositif. Par ailleurs, les donneurs d'ordre, à l'origine de la politique générale promotionnelle, d'annonce ou d'information ne contribuent auprès d'Ecofolio que pour les papiers imprimés assujettis réalisés à partir de bobines ou de « feuilles » à usage industriel.

En 2015, Angers Loire Métropole a émis 6,054 tonnes de papier soumis à déclaration. Ce tonnage étant inférieur à 25 tonnes, une majoration de 5% sur l'éco-contribution de base est appliquée. Le montant de l'éco-contribution pour 2016 est donc de 343,26 euros HT (soit une éco-contribution par tonne de 56,70 euros HT).
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Confirme l'engagement d'Angers Loire Métropole en faveur de l'environnement par le paiement de l'éco contribution 2016 à ECOFOLIO d'un montant total de 343,26 euros HT.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6281/020.

Joël BIGOT : Oui, il est proposé de financer l'organisme ECOFOLIO. C'est un organisme qui organise et finance la collecte et le recyclage des papiers, donc cet organisme est habilité à percevoir des contributions et à recevoir des aides pour soutenir les collectivités dans leurs projets. Et comme

nous sommes une collectivité qui émet, sur le marché, plus de 5 tonnes de papier, on doit s'acquitter, auprès d'ECOFOLIO, d'une écocontribution. Seuls les papiers, dont la mise sur le marché par une personne publique ou privée, dans le cadre d'une mission de service public, sont assujettis à cette contribution. Donc il vous est proposé de verser une contribution de 343,26 euros à l'organisme ECOFOLIO qui, par ailleurs, organise le recyclage des papiers.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur BIGOT. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Eh bien, s'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix cette contribution. 5 tonnes de papier, vous avez dit, c'est bien ça ? C'est quand même assez impressionnant, alors qu'on allait vers un zéro papier.

Joël BIGOT : Oui, en fait, on met sur le marché 6,54 tonnes de papier.

Roselyne BIENVENU : Bon. Nous avons encore quelques efforts.

Joël BIGOT : Il faut qu'on dépasse les 5 tonnes et on est contributeurs d'ECOFOLIO.

Roselyne BIENVENU : D'accord. Quelques efforts à faire. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Eh bien, c'est adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-59 est adoptée à l'unanimité

Et je passe la parole à Monsieur DIMICOLI pour un projet d'étude pour la définition du futur secteur sauvegardé d'Angers.

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2016-60

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Projet d'étude pour la définition du futur secteur sauvegardé d'Angers - Convention financière

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Le Conseil de communauté du 9 février 2015 a validé le lancement d'une procédure de secteur sauvegardé sur la ville d'Angers et sollicité l'Etat pour qu'il procède à la délimitation du périmètre et élabore conjointement avec Angers Loire Métropole le plan de sauvegarde et de mise en valeur.
Par arrêté préfectoral du 26 mai 2015, la composition d'un comité de pilotage en charge du dossier a été arrêtée. Ce comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 11 septembre 2015 et a décidé qu'une étude externalisée de définition du périmètre du futur secteur sauvegardé était un préalable devant intervenir rapidement.
En effet, à l'initiative de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme, c'est l'Etat qui délimite le périmètre par arrêté préfectoral.
Cette étude est sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Elle est estimée à hauteur de 100 000 €, avec un co-financement à 50% par l'Etat et 50% par Angers Loire Métropole.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.313-1 et suivants et R313-1 et suivants,
Vu la délibération DEL-2015-21 du 9 février 2015 validant le lancement de la procédure de secteur sauvegardé sur Angers
Considérant la convention financière définissant les modalités de participation financière d'Angers Loire Métropole à l'étude de définition du périmètre du futur secteur sauvegardé d'Angers,

Considérant la volonté de réaffirmer la protection et la mise en valeur du patrimoine dans les projets de la ville d'Angers, en particulier dans les anciens quartiers du centre-ville,

Considérant qu'en tant qu'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, Angers Loire Métropole est l'autorité compétente pour solliciter la création du secteur sauvegardé auprès de l'Etat et élaborer conjointement avec lui un plan de sauvegarde et de mise en valeur

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention financière entre Angers Loire Métropole et l'Etat dédiée à l'étude de définition du périmètre du futur secteur sauvegardé d'Angers et tout document y afférant

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Autorise le versement à l'Etat des sommes nécessaires au financement de l'étude de périmètre du futur secteur sauvegardé à hauteur de 50% d'un montant prévisionnel estimé à 100 000 € (montant pouvant être adapté à la hausse ou à la baisse selon l'issue de la procédure de consultation et de mise en

concurrence coordonnée par la DRAC, dans le maintien de la proportion de participation retenue pour Angers Loire Métropole).

Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales,

Impute les dépenses au chapitre 20, article 202 du budget principal de 2016 et suivants,

Daniel DIMICOLI : Oui, Madame la Vice-Présidente et mes chers collègues. Vous le savez, on a décidé de lancer un secteur sauvegardé sur Angers, et là nous en sommes au stade simplement d'une étude pour la délimitation du périmètre de ce secteur sauvegardé, et on a besoin de passer par une étude externalisée avec un architecte spécialisé. Donc là, il s'agit d'un projet de demande à hauteur de 100 000 euros avec un cofinancement à 50 % par l'État et 50 % par Angers Loire Métropole, sachant que c'est l'État qui est maître d'ouvrage en la matière. Donc je vous demande d'approuver la convention financière. Étant entendu que le cahier des charges devrait être rédigé, nous procéderons ensuite à une consultation pour le choix de l'architecte concerné.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur DIMICOLI. Y a-t-il des interventions ? Des questions ? Non. S'il n'y en a pas, eh bien, écoutez, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-60 est adoptée à l'unanimité

Monsieur DIMICOLI, vous avez un dossier numéro 13 sur les actions foncières.

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2016-61

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2015

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Aux termes de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est ensuite annexé au compte administratif de l'établissement concerné.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-37,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les états récapitulatifs portant bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la communauté d'agglomération sur l'année 2015,
Vu le règlement des réserves foncières,
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 février 2016

Considérant que l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières,

Considérant que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'établissement public concerné,

Considérant que ledit bilan se présente sous la forme de deux états récapitulatifs annexés à la présente délibération,

Considérant que la communauté d'agglomération dénommée Angers Loire Métropole a réalisé, en 2015, vingt-neuf (29) acquisitions foncières et dix-neuf (19) cessions foncières récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Réserves Foncières	Total Acquisitions (29)	Total Cessions (19)
Communautaires (9)	**7 380 941,84 €**	**2 121 351,65 €**
Communales (18)	**1 497 312,50 €**	
Patrimoniales (2)	**6 811,12 €**	
TOTAL	**8 885 065,46 €**	

DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole au cours de l'année 2015, tel qu'il est exposé dans la présente délibération et dans les états qui sont ci-annexés.

Daniel DIMICOLI : Alors, il s'agit du bilan. Comme chaque année, nous faisons un bilan des acquisitions et des cessions, en matière foncière, pour l'année 2015. Alors, il s'agit, bien évidemment, des acquisitions et des cessions à la fois pour le patrimoine d'Angers Loire Métropole, mais et

également pour le rôle de portage foncier que joue Angers Loire Métropole. Donc, là, vous avez un tableau détaillé qui figure en annexe avec, comme montant d'acquisitions, 8 885 065 euros, et en cessions, 2 121 351.

Roselyne BIENVENU : Merci pour ces précisions, Monsieur DIMICOLI. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Je n'en vois pas. Donc je vous propose de mettre ce dossier aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-61 est adoptée à l'unanimité

Merci, Monsieur DIMICOLI. Dossier numéro 14 pour un déclassement au 8, boulevard Bessonneau.

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2016-62

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Pilotage de la politique

Angers - Ensemble Immobilier 8 bd Bessonneau - Déclassement du domaine public

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 8 boulevard Bessonneau à Angers, initialement affecté à un service public d'Angers Loire Métropole, cadastré section BR n°209 d'une superficie de 540 m².

Considérant que lesdits locaux ont été désaffectés en date du 22 janvier 2016 à la suite du déménagement des services administratifs d'Angers Loire Métropole présents sur le site désigné ci-dessus, laissant le bien libre de toute occupation.

Considérant que dans le cadre de la démarche de stratégie patrimoniale engagée par Angers Loire Métropole, la Collectivité procède à la vente de certains de ces biens.

Considérant que pour le site suscité, la Collectivité ne réinvestira pas ces locaux en raison de l'inadaptation du bâtiment avec l'exercice d'un service public (absence d'accessibilité, bien indépendant de l'Hôtel de Communauté).

Considérant qu'au vu de ce contexte, il est proposé de procéder au déclassement du bien immobilier, propriété d'Angers Loire Métropole, parcelle cadastrée section BR n°209, en vue de la mise en vente du bien dans le cadre de la démarche globale de stratégie patrimoniale de la Collectivité.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le plan ci-annexé portant les périmètres désaffectés à déclasser
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durable des territoires du 16 février 2016
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier non affecté au service public, situé 8 boulevard Bessonneau à Angers, cadastré section BR n°209 d'une superficie de 540 m².

Approuve son déclassement du domaine public communautaire.

Approuve la cession de cet ensemble immobilier.

Daniel DIMICOLI : Alors, il s'agit en fait de l'ancien siège de l'agence de développement économique situé 8, boulevard Bessonneau ; ce bâtiment étant vendu au secteur privé doit d'abord être déclassé du domaine public, c'est la raison pour laquelle nous faisons ce déclassement étant entendu que c'est un laboratoire qui achète ce local.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur DIMICOLI. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération DEL 2016-62 est adoptée à l'unanimité

Le dossier numéro 15 heures l'aménagement urbain.

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2016-63

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Syndicat Mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne - Modifications des statuts - Avis

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 27 novembre 2015, le Syndicat Mixte Plateau de la Mayenne a sollicité une modification des statuts en vue de simplifier le fonctionnement du syndicat et de répartir les participations en fonction des enjeux et des compétences. Ainsi il est proposé de modifier les statuts concernant l'article 6 « Composition du Comité et du Bureau » et l'article 8 « Participations financières ».

L'article 6 « Composition du Comité et du bureau » est actuellement ainsi libellé :

« *Le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de* ***12 membres*** *répartis de la façon suivante :*

- ➔ *Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.....4 membres titulaires,*
- ➔ *Département de Maine-et-Loire.....4 membres titulaires,*
- ➔ *Ville d'Angers ..... 2 membres titulaires,*
- ➔ *Ville d'Avrillé.....2 membres titulaires.*

Il est proposé une nouvelle composition du comité et du bureau, afin de passer à 8 membres et 4 suppléants. Cet article 6 serait ainsi modifié :

« *Le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de* ***8 membres et 4 suppléants*** *répartis de la façon suivante :*

- ➔ *Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.....3 membres titulaires et un suppléant,*
- ➔ *Département de Maine-et-Loire.....1 membre titulaire et un suppléant,*
- ➔ *Ville d'Angers .....2 membres titulaires et un suppléant,*
- ➔ *Ville d'Avrillé.....2 membres titulaires et un suppléant.*

De plus, l'article 8 « les participations financières » des statuts du syndicat est actuellement ainsi libellé :

« ....Toutes les dépenses du syndicat figurant selon la nomenclature comptable M14, tant à la section de fonctionnement qu'à celle d'investissement, déduction faite des recettes éventuelles, sont compensées par une participation des membres répartis comme suit :

- ➢ un tiers — Communauté urbaine Angers Loire Métropole
- ➢ un tiers — Département de Maine-et-Loire
- ➢ un tiers — réparti comme suit :
  - 1/6ème ville d'Avrillé plafonné à 1 525 000 euros, valeur décembre 2001
  - Ville d'Angers pour le solde.

Il est proposé une nouvelle rédaction concernant cet article 8 qui serait ainsi rédigé :

« Les membres du Comité Syndical sont invités à participer aux frais de fonctionnement du syndicat et aux frais d'investissement liés à l'opération d'aménagement, en fonction des enjeux et de leurs compétences ; le plafond de l'éventuelle participation de la ville d'Avrillé étant maintenu à 1 525 000 euros, valeur décembre 2001. »
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le CGCT article L 1521-1 et suivants ; notamment l'article L 1523-2,4 ;
Vu les articles L 300-4, L 300-5, L311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne ;
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 février 2016

DELIBERE

Accepte la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Plateau de la Mayenne tel que définis ci-dessus,

Demande à Madame la Préfète de Maine-et-Loire de modifier les statuts du Syndicat en conséquence.

Daniel DIMICOLI : Alors, il s'agit là du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne. C'est une proposition de modification de statuts que nous faisons, car nous nous sommes rendu compte qu'il y avait souvent des problèmes de quorum, mais pour éviter ces problèmes de quorum, le syndicat propose de porter le nombre d'administrateurs de 12 membres à 8 membres et 4 suppléants. Vous avez la ventilation qui se fait dans le corps de la délibération, étant entendu que les participations financières des statuts du syndicat sont libellées de façon différente. Vous avez donc maintenant une participation aux frais de fonctionnement et aux frais d'investissements qui sont liés à l'opération d'aménagement en fonction des enjeux et de leurs compétences. Voilà.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur DIMICOLI. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur TAILLEFAIT, vous avez la parole.

Antony TAILLEFAIT : Oui. Nous voterons cette délibération parce que nous supposons que les explications qui ont été données par Monsieur BÉCHU, Maire d'Angers, lorsqu'on a débattu de cette délibération en Conseil Municipal, sont les mêmes raisons que celles que Monsieur BÉCHU pourrait donner en qualité de Président de la Communauté urbaine.

Daniel DIMICOLI : Ce sont les mêmes.

Antony TAILLEFAIT : Très bien.

Daniel DIMICOLI : Je n'ai pas voulu m'étendre, Monsieur TAILLEFAIT. J'ai été synthétique pour aller plus vite. Mais ce sont les mêmes.

Roselyne BIENVENU : C'est bien dans ce sens-là, Monsieur TAILLEFAIT, mais quand vous dites « nous », vous dites « je », finalement. Ou alors il faudrait que chacun s'exprime...

Antony TAILLEFAIT : Oui, vous avez raison.

Roselyne BIENVENU :... mais on ne sait pas, quand vous utilisez le pluriel, au nom de qui vous parlez. Comment ? Oui, oui, c'est ça. Je l'ai entendu comme ça. Très bien. Y a-t-il des, des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération DEL 2016-63 est adoptée à l'unanimité

Merci, Monsieur DIMICOLI. Je passe la parole à Monsieur DAMOUR pour une délibération qui traite des eaux usées et eau potable.

Laurent DAMOUR : Merci. Mes chers collègues, donc il s'agit de définir le prix de l'eau pour l'année 2016, mais avant de parler du prix de l'eau, je me dois quand même de vous donner quelques explications sur le goût de l'eau que certains d'entre vous ont peut-être pu constater ces derniers jours. Angers, Angers Loire Métropole, au niveau de son usine des Ponts-de-Cé, dispose d'un système d'alimentation en eau potable qui repose sur les prises d'eau en Loire, sur des captages, et la réserve d'eau brute de la fosse de Sorges. C'est une réserve qui est juste à côté de l'usine des Ponts-de-Cé. Cette réserve d'eau brute permet donc de produire de l'eau potable, si la ressource habituelle qui est la Loire est indisponible. Elle a été faite, d'ailleurs, en cas de pollution de ladite Loire.

Comme tout système de secours, cette réserve doit donc être régulièrement testée. Les techniciens d'Angers Loire Métropole effectuent, en gros une fois par an, des essais de pompage, de traitement, et de distribution, sur le réseau d'eau potable. Ainsi, en novembre 2014, ces essais se sont déroulés sans la moindre perturbation. Cette année, les essais ont été programmés du 9 au 14 mars derniers. Ils ont donc débuté, comme prévu, mercredi dernier. À partir de jeudi après-midi, plusieurs appels de clients nous ont fait remonter des soucis de goût et saveurs terreuses. Certaines personnes que j'ai croisées ce week-end m'ont dit : « Elle avait un petit goût de terroir. » Dès lors, en fin de journée, à 23 heures, l'essai a été stoppé. Les perceptions au niveau du goût ont été constatées surtout ce vendredi, mais, je dirais, depuis ce week-end, étaient moins sensibles au goût. Durant toute cette période, je tiens à souligner d'une façon tout à fait claire et nette, les essais chimiques et bactériologiques ont montré qu'aucun problème sanitaire n'a été décelé conformant le bon fonctionnement des installations. Toute cette démarche s'est déroulée comme à l'habitude, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé. Donc, ce goût terreux, d'où vient-il ? Il aurait, a priori, pour origine, le développement d'algues, de micro-algues, à partir de bactéries, lié vraisemblablement à la clémence particulière de l'hiver. Nous avons donc affaire à un phénomène naturel qui n'a aucune conséquence sur la santé des buveurs d'eau. Nous avons aujourd'hui, je pense, retrouvé une eau d'excellente qualité gustative. La qualité bactériologique, c'est-à-dire la potabilité de l'eau, nous l'avons donc toujours eue. Voilà, en transparence et d'une façon très simple, ce qui s'est passé sur ces derniers jours sur le goût que les uns et les autres ont pu constater quant à l'eau de notre robinet. Et d'ailleurs, vous pouvez en boire, le goût a disparu. Avez-vous des questions sur ce phénomène ?

Reprise de la Présidence par Monsieur BECHU

Monsieur le Président : Mes chers collègues, chut !, est-ce que vous avez des questions ? Honnêtement, c'était important de faire cette mise au point parce que toutes les rumeurs ont couru, que certains auraient pu tomber malades, que cela pouvait donner la gastro... Il n'y a rien de ce type, et je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent l'avis de l'Agence Régionale de Santé. S'il n'y a pas de remarques, je vous invite à boire un verre d'eau. Vous avez de l'eau de l'agglomération sur les tables. Je vais d'ailleurs joindre le geste à la parole.

Laurent DAMOUR : Et nous renouvellerons, bien sûr, l'expérience, parce qu'elles font vivre...

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2016-64

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées et eau potable

Eau et Assainissement : Révision des redevances et des tarifs au 1er avril 2016.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, Angers Loire Métropole ont procédé à l'étude de la révision des redevances et tarifs des budgets annexes Eau et Assainissement.

Il vous est proposé dans le cadre de cette délibération :

1- D'approuver les éléments de la facture de consommation d'eau :
- Niveau des redevances eau et assainissement d'Angers Loire Métropole,
- Montant de la partie fixe (abonnement au service de l'eau),
- Prendre acte du montant des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

2- D'approuver le tarif des autres prestations effectuées par Angers Loire Métropole.

* * *

1 - Eléments composants la facture de consommation d'eau (cf. référence type Insee)

Une étude prospective a été conduite en vue de mesurer les moyens nécessaires pour garantir une politique volontariste en matière de gestion patrimoniale des équipements et réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces travaux ont permis de décider d'une feuille de route fixant les évolutions tarifaires sur la période 2015/2020 et ce en fonction :
- des enjeux sanitaires et environnementaux ;
- des obligations réglementaires ;
- de la recherche de la meilleure adéquation entre nos besoins de renouvellement de nos installations et nos capacités de financement ;
- du contexte économique.

Les objectifs ont été définis comme suit :
- maîtriser l'évolution du prix de l'eau tout en répondant à nos obligations à court et moyen terme ;
- assurer un niveau d'équipement correspondant aux besoins et notamment en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées :
  - ❖ pour une production et une distribution d'eau en quantité et en qualité irréprochables ;
  - ❖ pour préserver l'environnement et garantir la qualité du milieu naturel.
- maîtriser les charges de fonctionnement ; les ressources nouvelles dégagées devant prioritairement bénéficier à la section d'investissement grâce à une épargne suffisante (autofinancement + amortissements) excluant le recours à l'emprunt pour les opérations classiques de renouvellement.

La volonté de renouveler année après année et de façon constante et régulière nos équipements s'exprime avec le souci de ne pas reporter sur les générations futures la charge de l'entretien de notre patrimoine. Cette politique voit sa traduction au travers des inscriptions des opérations au sein du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI).

La logique des budgets annexes veut que la garantie d'un rythme soutenu des investissements de renouvellement passe par l'autofinancement, obtenu par une progression contrôlée des redevances et conforté par une maîtrise des charges de fonctionnement.

L'emprunt a en effet vocation à ne financer que les projets de très grande importance qui dépassent la notion de gestion patrimoniale.

La modélisation des hypothèses de travail et des objectifs à atteindre a permis de déterminer les enveloppes cibles annuelles nécessaires pour assurer le niveau de renouvellement de réseaux attendu, à savoir :

- 4 M€ pour l'eau potable,
- 7.5 M€ pour l'assainissement.

La feuille de route tarifaire qui en découle a ainsi initialement fixé l'évolution de la facture d'eau type Insee (à savoir une base de consommation de 120m^3 pour une famille de 4 personnes) à hauteur de +2.3% en 2015, puis +2% par an jusqu'en 2020.

Cette feuille de route était basée sur une stabilité des redevances votées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ces hypothèses ont été remises en cause dans le cadre d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Agence du 8 octobre 2015, visant à rééquilibrer les charges entre redevables particuliers et redevables agricoles et industriels (sorte de rééquilibrage du principe pollueur/payeur). La décision prise a pour effet de baisser de 1 centime chacune des deux redevances.

La gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement mise en œuvre depuis quelques années a permis d'identifier à ce jour 47 km de réseaux dont l'état nécessite un renouvellement prioritaire, à programmer sur une douzaine d'années.

Il peut ainsi paraître opportun de saisir l'opportunité de la baisse des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour augmenter la redevance Assainissement d'un centime supplémentaire par rapport à la feuille de route établie en séminaire.

Sur la base des volumes 2014, cela permettrait de consacrer à ces travaux de renouvellement 125 730 € annuels supplémentaires, soit presque 600 000 € d'ici à 2020.

L'objet de la présente délibération est de décliner les lignes directrices ainsi tracées, tout en tenant compte du contexte et de l'évolution des données initiales d'entrée.

➔**Redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**

Angers Loire Métropole perçoit pour le compte de l'Agence de l'Eau, la redevance pollution, impactant le budget de l'Eau, et la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, impactant le budget de l'assainissement. Elle n'en maîtrise pas le montant.

Pour 2016, la redevance pollution est fixée à 0.30HT/m3 (-3.03% sur le montant TTC) et la redevance de modernisation des réseaux de collecte à 0.18€HT/m3 (-4.76% sur le montant TTC).

A noter que l'application des évolutions des redevances de l'Agence de l'Eau prend effet à compter du 1er janvier de chaque année.

➔**Redevances d'Angers Loire Métropole (eau et assainissement) et partie fixe :**

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux projections réalisées, il est proposé de fixer au 1er avril 2016 le montant hors taxes de :

- la redevance **eau potable** (pour 1m^3) à **1.07 €/m^3, soit +0.02€** (1.05€/m^3 en 2015, soit +1.8%).
- la redevance **assainissement** (pour 1m^3) à **1.30 €/m^3, soit +0.05€** (1.25€/m^3 en 2015, soit +3.6%).
- la **partie fixe** (abonnement) à **37.20 €, soit + 0.20 €** (37.00 € en 2015, soit +0.6%).

* * *

Résumé des éléments composant la facture d'eau (pour 1 m³) :

Eléments imputables à ALM [redevances et partie fixe] (en €/m³)	1er Avril 2015		1er avril 2016		Evolution (sur TTC)
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	
Redevance Eau potable	1.05	1.11	1.07	1.13	+1.80 %
Redevance Assainissement	1.25	1.38	1.30	1.43	+ 3.62%
Partie fixe Eau (forfait annuel sur un branchement de 20mm ramené au m³ base facture 120m³)	0.308	0.325	0.31	0.327	+ 0.62 %
TOTAL (arrondi 2 chiffres après la virgule)	**2.61**	**2.82**	**2.68**	**2.89**	**+ 2.48 %**

Eléments Agence de l'Eau [redevances] (en €/m³)	1er janvier 2015		1er janvier 2016		Evolution (sur TTC)
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	
Lutte contre la Pollution domestique (Eau)	0.31	0.33	0.30	0.32	- 3.03 %
Modernisation des réseaux de collecte (Ass)	0.19	0.21	0.18	0.20	- 4.76 %
TOTAL	**0.50**	**0.54**	**0.50**	**0.52**	**- 3.70 %**

* * *

Effets des évolutions sur la facture d'eau (pour 1 m³) :

(Référence : consommation annuelle moyenne de 120 m³ – facture base INSEE).

Montant de la facture d'eau (en €) Facture type pour une famille de 4 personnes	1er avril 2015		1er avril 2016		Evolution (sur valeur TTC 120m³ arrondie)
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	
Client raccordé au réseau d'assainissement collectif					
Au global – pour 120 m³	373,20	401,50	379,20	408.05	**+ 1.63 %**
Pour 1 m³	*3,11*	*3,35*	*3,16*	*3,40*	
Client non raccordé au réseau d'assainissement collectif					
Au global – pour 120 m³	200,4	211,42	201.60	212.69	**+ 0.60 %**
Pour 1 m³	*1,67*	*1,76*	*1,68*	*1,77*	

Sur ces bases, en tenant compte ; d'une part de l'évolution négative des redevances de l'Agence de l'Eau ; et d'autre part de l'évolution des tarifs d'Angers Loire Métropole, **le m³ d'eau TTC passerait au 1er avril 2016 de 3.35 € à 3.40 € (+ 0.05€ TTC) soit + 1.6 %** pour un client raccordé au réseau collectif d'assainissement.

Pour un client équipé d'un assainissement autonome, la facture évoluerait de **+ 0.60%** (+ 0.01 € TTC, soit de 1.76€ TTC à 1.77 € TTC, valeur arrondie à deux chiffres après la virgule).

* * *

2 - Fixation de l'ensemble des redevances et parties fixes nécessaires selon les usages

REDEVANCES ET PARTIE FIXE EAU POTABLE

➔ Redevances proportionnelles au m³ (H.T.)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Redevance Eau Potable	1.07 €	1,05

➔ Parties fixes (H.T.)

Branchement domestique sur facture type Insee

	Proposition 2016	Rappel 2015
. Branchement 15 mm	37,20 €	37,00
. " ***20 mm***	***37,20 €***	***37,00***
. " 30 et 40 mm	71,00 €	71,00
. " 50 et 60 mm	236,00 €	236,00
. " 80 mm	300,00 €	300,00
. " 100 mm	410,00 €	410,00
. " 125 mm	500,00 €	500,00
. " 150 mm	550,00 €	550,00
. " 200 mm	620,00 €	620,00
. " 250 mm	840,00 €	840,00
. " 300 mm	1 020,00 €	1 020,00
. Option pulse	42,00 €	42,00 €

* * *

REDEVANCES ASSAINISSEMENT

➔ Redevances proportionnelles au m³ (H.T.)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Redevance Assainissement	1.30 €	1,25
- Barème dégressif annuel applicable aux Entreprises Industrielles, Commerciales et Artisanales :		
- de 0 à 50 000 m³ :	1.30 €	1,25
- à partir de 50 001 m³ :	1.24 €	1,16

Le calcul de la dégressivité est effectué sur les consommations de l'année civile.

* * *

Fixation du prix des prestations effectuées par Angers Loire Métropole

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial des agents des deux Services Publics Industriels et Commerciaux, du prix des matériaux utilisés, de l'actualisation des prix des marchés, des charges de structure et de l'amortissement des équipements nécessaires.

PRESTATIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

I – PRESTATIONS DIVERSES (H.T.)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Frais d'abonnement	25.00 €	25,00
- Forfait relevé – facturation	44.00 €	42,00
- Forfait retard de règlement	44.00 €	42,00
- Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier)	44.00 €	42,00
- Pose / dépose de compteur	80.00 €	77,00
- Dépose de branchement	gratuit	gratuit
- Prise d'eau à compteur (2 constats)	61.00 €	61,00
- Location du dispositif de puisage (par semaine)	12.00 €	12,00
- Essai de poteau d'incendie (+ 1h30 x FHMO Agent d'entretien par poteau supplémentaire)	85.00 €	83,00
- Contrôle des puits, forages et installations privatives :		
• avec usage à l'intérieur du bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	121.00 €	118,00
• avec usage à l'intérieur du bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	97.00 €	94,00
- Plus-value frais d'abonnement compteur PULSE (création courant 2013)	42.00€	42.00
- Carte rechargeable	gratuite	gratuite

La vente d'eau sur carte sera facturée au tarif de base majoré de la redevance à l'Agence de l'Eau.

II – BRANCHEMENTS (H.T.)

1) Avec terrassement et remblaiement par Angers Loire Métropole

	Proposition 2016	Rappel 2015
. 20 mm	1 235.00 €	1 180,00
. 30 et 40 mm	1 370.00 €	1 310,00

2) Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par Angers Loire Métropole

	Proposition 2016	Rappel 2015
. 20 mm	335.00 €	335,00
. 30 et 40 mm	465.00 €	465,00

* * *

PRESTATIONS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

I – DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT (H.T.)

1 – Intervention de l'hydrocureuse (1h d'intervention)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- du lundi au samedi	126.00 €	120,00€
- les dimanches et jours fériés	180.00 €	175,00€
- la nuit de 22 H à 6 H	200.00 €	196,00€

2 – Déplacement de l'hydrocureuse

	Proposition 2016	Rappel 2015
- forfait de déplacement (1/2h)	48.00 €	45,50€

II – PRESTATIONS DIVERSES

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Déversement des produits de vidange, la tonne apportée	15.00 €	15,00 €
- Déversement de produits de curage, la tonne apportée	38.00 €	36,50 €
- Déversement de graisse, la tonne apportée	10.50 €	10,50 €
- Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements	191.00 €	182,00 €
- Vérification des installations existantes	97.00 €	94,00 €
- Contrôle des rejets industriels	97.00 €	94,00 €

III – BRANCHEMENTS

1- Branchements de diamètre inférieur ou égal à 150 mm (H.T.)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Travaux réalisés à la pose du collecteur	770.00 €	735,00€
- Travaux réalisés en dehors de la pose du collecteur (forfait **5** mètres).	2 670.00 €	2 550,00€
- Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement	235.00 €	235,00€
- Plus-value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	550.00 €	525,00€
- Dépose de branchement	1 100.00 €	1 155,00€

Il convient de préciser ici que le coût de revient de ces travaux sont très largement impactés par les nouvelles obligations réglementaires en matière de travaux soumis aux mesures de protection liées à l'amiante.

2- Branchements de diamètre supérieur à 150 mm (H.T.)

Le coût des travaux ou de la dépose sera arrêté au montant des dépenses engagées, majorées de 15% pour frais généraux.

IV – SPANC

Le Conseil de communauté a décidé la création d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) par délibération du 8 décembre 2005, en adoptant le règlement du service et les tarifs au 1er janvier 2006.

Depuis la mise en œuvre du SPANC, le diagnostic des installations existantes est la mission première de ce service public. Elle sera poursuivie en 2016. Les tarifs n'ont pas évolué depuis la création du SPANC. Il est proposé pour 2016 de les réévaluer de la façon suivante :

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Contrôle de conception et réalisation des install. neuves ou réhabilitées ..	115.00 €	115,00€
- Contrôle de réalisation des install. neuves ou réhabilitées	76.00 €	75,00€
- Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	40.00 €	40,00€
- Contrôle périodique du bon fonctionnement...	71.00 €	70,00€
- Diagnostic des installations dans le cadre de cessions mètre	97.00 €	94,00€

V – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC et PFAC-AD)

	Proposition 2016	Rappel 2015
- Redevance au m² de surface de plancher nouvelle	10.00 €	10,00€

* * *

PRESTATIONS COMMUNES AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ces tarifs s'appuient sur :

- Les diverses pièces de réseau, de métallerie et de mécanique nécessaires à l'intervention de nos services, (interventions pour des branchements, sur les compteurs, extensions et réparations de réseau, etc.), les frais de terrassement, d'aménagement, ...
- Les références (environ 4 000) des pièces gérées par le magasin.

  [Il n'est pas possible de lister dans cette délibération l'ensemble de ces tarifs. Ceux-ci sont regroupés au sein du "catalogue magasin", qui est joint à la présente délibération et qui est consultable sur simple demande auprès de la direction de l'Eau et de l'Assainissement.]
- Pour l'essentiel sur les prix obtenus dans le cadre des marchés publics passés par Angers Loire Métropole, majorés de 15 % pour frais de gestion et de structure.
- La moyenne par catégorie des coûts horaires des agents de la Direction Eau et Assainissement.

Ces tarifs portent sur :

- Les prestations horaires impliquant la mise à disposition de matériel (tractopelle, compresseur, Appareil de pompage, véhicules divers, etc.),
- Les prestations impliquant l'utilisation de pièces et de fournitures,
- La facturation des heures de main d'œuvre, selon le grade de l'agent mobilisé et les horaires d'interventions,

- La facturation des frais de déplacements liés aux rendez-vous pris pour les contrôles de conformité pour lesquels les agents ne peuvent effectuer la prestation commandée (par exemple pour absence du propriétaire,...), ainsi qu'au déplacement des releveurs obligés de contrôler un ensemble de comptage suite à détection d'une tentative de fraude ou un endommagement des installations (comme un arrachement du module radio,...).
- ...

• Diverses pièces de réseau, de métallerie et de mécanique nécessaires à l'intervention de nos services. • Frais de terrassement, d'aménagement, ... • Mise à disposition de matériel (tractopelle, engins de chantier, compresseur, appareil de pompage, fourgon, poids lourds,...)	→ Selon les tarifs définis au catalogue magasin joint en annexe de la présente délibération et consultable sur simple demande à la direction de l'Eau et de l'Assainissement.	
• Forfait heures de main d'œuvre :	**TARIFS 2016 :**	RAPPEL 2015
→ FHMO Agent d'exécution :	→ **26,90 € HT/Heure**	26,60 € HT/Heure
→ FHMO Agent de maîtrise :	→ **30,00 € HT/Heure**	30,30 € HT/Heure
→ FHMO Technicien/Contrôleur :	→ **34,80 € HT/Heure**	34.60 € HT/Heure
→ FHMO Cadre/Ingénieur :	→ **48,40 € HT/Heure**	49,40 € HT/Heure
→ Majoration pour horaires de nuit (22 heures / 6 heures) :	→ **+ 100 % du FHMO**	+100 % du FHMO
→ Majoration pour Dimanche et jours fériés :	→ **+ 75 % du FHMO**	+ 75 % DU FHMO
→ Forfait déplacement : *NB : Toute heure commencée est due.*	→ **57,78 € HT/Heure**	56.42 € HT/Heure

* * *

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 février 2016
Considérant l'ensemble des tarifs détaillés ci-dessus et le catalogue des fournitures joint en annexe ;

DELIBERE

Approuve les redevances et le montant de la partie fixe proposés ci-dessus, à savoir :
- redevance eau potable : 1.07 € HT /m^3
- redevance assainissement : 1.30 € HT /m^3
- partie fixe (abonnement sur la base d'un branchement de 20 mm) : 37.20 € HT (montant annuel)

Approuve le montant des autres prestations effectuées par Angers Loire Métropole.

Décide de leur application à compter du 1er avril 2016.

Prend acte des redevances fixées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, applicables à compter du 1er janvier 2016, à savoir :
- redevance pour pollution domestique : 0.30 € HT /m^3
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.18 € HT /m^3

Impute les recettes correspondantes aux budgets annexes Eau et Assainissement, chapitres 70 et 75 des exercices 2016 et suivants.

Monsieur le Président : Très bien. Mes chers collègues, nous passons à la suite. Monsieur DAMOUR, vous avez la parole.

Laurent DAMOUR : Donc, là, il s'agit du prix de l'eau pour l'année 2016. Vous le savez, la facture d'eau nous permet de financer le fonctionnement de nos installations, mais également le renouvellement de nos équipements et réseaux. Nous avons souhaité, en début de mandat, monter en puissance sur le renouvellement de nos réseaux eau potable et assainissement, limiter les fuites et la pollution, je pense que tout le monde ne peut être que d'accord. Pour atteindre cet objectif, et par an, il nous faut mobiliser 4,5 millions d'euros pour l'eau potable, je parle bien là des réseaux, et 8 millions d'euros pour l'assainissement. C'est pour cela que notre feuille de route écrite sur les prochaines années a été de dire : il nous faut augmenter de 2 % le prix de l'eau. Notre facture d'eau, comme vous pouvez le constater à la page 56 de la délibération, est composée de 4 parties : une partie fixe, une partie eau potable, une partie assainissement que ne paient pas d'ailleurs les personnes qui sont en assainissement autonome, et une partie Agence de l'Eau. En effet, nous prélevons, pour le compte de l'Agence de l'Eau, quelque 54 centimes du mètre cube TTC, ce qui représente quelques millions d'euros sur les près de 19 millions de mètres cubes que nous produisons tous les ans au niveau de notre agglomération.

Cette année, l'Agence de l'Eau a décidé de baisser de 2 centimes sa redevance, bonne nouvelle que nous allons bien sûr répercuter chez l'ensemble des clients. Comme proposé, la facture augmentera donc de 1,63 % si vous votez ce taux ; vous l'avez à la page 56 du document. Cette progression intègre cependant un effort supplémentaire et très particulier sur l'assainissement, car, il faut bien le dire, nous avons actuellement à réparer des effondrements de réseaux très importants à Avrillé, à Trélazé, aux Ponts-de-Cé, et, ce matin encore, à Bouchemaine. D'ailleurs, ce peut être dangereux parce que ce sont parfois des ronds-points entiers qui descendent de quelques dizaines de centimètres. Travaux très coûteux, puisqu'il nous faut souvent aller chercher les canalisations, lesquelles sont enterrées, je vois aux Ponts-de-Cé, à plus de 6 mètres de profondeur sur des énormes canalisations.

Donc c'est pour cette raison que nous vous proposons, en 2016, de faire un effort particulier sur l'assainissement. Alors, 1,63 %, c'est quand même en deçà des 2 % qui étaient conformes à notre feuille de route. Ça nous permet quand même d'intégrer la baisse de la redevance de l'eau, mais de booster un peu, les travaux nécessaires, notamment au niveau de l'assainissement, et de maintenir le taux de renouvellement de nos réseaux au niveau de l'eau potable, et ce, conformément à la feuille de route. Le mètre cube sera ainsi facturé à 3,40 euros TTC, soit + 5 centimes du mètre cube. Et pour une personne qui ne serait pas en assainissement collectif, c'est-à-dire en assainissement autonome, le mètre cube sera facturé à 1,77 euro TTC, soit + 1 centime d'euro du mètre cube. On a l'habitude de ramener ces tarifs-là à la famille moyenne, Code INSEE, qui consomme en moyenne 120 mètres cubes par an. Donc il en coûtera, ou il en coûterait + plus 6,55 pour une famille, en moyenne, sur un an, au niveau de la facture d'eau de 2016. Voilà rapidement résumées les évolutions au niveau de la facture d'eau telle qu'elle vous est présentée dans cette délibération. Vous avez, après, un certain nombre d'autres tarifs qui sont sur les moyens d'intervention d'Angers Loire Métropole au travers d'un certain nombre de travaux que les agents d'Angers Loire Métropole opèrent auprès des particuliers ou des entreprises. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vais vous soumettre ces prix pour l'année 2016. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-64 est adoptée à l'unanimité

Je vous remercie. Monsieur DAMOUR, vous avez toujours la parole.

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2016-65

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement : Prise en gestion des stations de refoulement "Bretonnières" et "Port Meslet" dans la ZAC des Capucins - Avenant à la convention de transfert de bien - Approbation

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Les conditions de transfert en gestion au District, devenu depuis Angers Loire Métropole, des biens meubles et immeubles de la commune d'Angers affectés au service de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ont été fixées par convention datée du 27 mars 1981.

Les conditions de prise en gestion des ouvrages réalisés postérieurement à cette date sont précisées par l'article 7 de ladite convention qui fait obligation d'établir un avenant à cette convention.

L'avenant n°16 à la convention, a pour objet de régulariser la prise en gestion d'équipements intégrés au réseau public de la collecte des eaux usées, qui n'ont pas été transférés jusqu'alors.

Il s'agit de stations de relèvement des eaux usées mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Plateau des Capucins ayant pour nom « Port Meslet » et « Bretonnières », correspondant à l'avenant 16 de la convention précitée.

Les terrains de ces stations de relèvement des eaux usées sont propriétés de la commune d'Angers et les services d'Angers Loire Métropole ont conclu au bon état de conservation des ouvrages.

Angers Loire Métropole s'oblige à maintenir en l'état les biens transférés.

Pour l'amortissement des biens, la valeur à la remise ressort de la façon suivante :

- Assainissement : 386 779,20 €HT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention de transfert des biens affectés aux services d'Angers Loire Métropole du 04 avril 1980.

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 février 2016

DELIBERE

Décide du transfert en gestion de ces biens,

Retient, pour l'amortissement, une valeur de remise globale de 386 779,20 €HT pour les équipements du réseau d'assainissement.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°16 à la convention de transfert des biens affectés au service de l'assainissement des eaux usées pour la commune d'Angers.

Inscrit les écritures d'ordre nécessaires au budget assainissement pour l'exercice 2016 et suivants, Opération – Amortissements.

Laurent DAMOUR : Bien. La délibération suivante : il s'agit tout simplement de la prise en gestion des stations de refoulement, deux stations de refoulement, dans la ZAC des Capucins. Bon, ce sont des

prises en gestion qui sont souvent assez communes entre les communes et puis Angers Loire Métropole. Ces équipements rentrent donc dans l'actif d'Angers Loire Métropole afin de les maintenir en état de marche. Voilà.

Monsieur le Président : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-65 est adoptée à l'unanimité

Monsieur DAMOUR.

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2016-66

CYCLE DE L'EAU - Eau potable

Eau : Protection des points de prélèvements d'eau alimentant l'usine de production d'eau potable de l'île-au-Bourg aux Ponts-de-Cé. Modification, acquisition et aménagement du périmètre de protection immédiat. Demande d'ouverture de l'enquête parcellaire complémentaire.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Dans le cadre du programme de sécurisation et de modernisation de la production d'eau potable issue de l'usine de potabilisation de l'île au Bourg sur le territoire de la commune des Ponts-de-Cé, ont été instaurés par arrêté préfectoral D3.2003 n°109 du 3/02/2003 les périmètres de protection des points de prélèvement d'eau alimentant l'usine.

Pour rappel, l'objectif recherché par la création des périmètres de protection est de préserver le milieu environnant et plus particulièrement de prévenir et diminuer toute cause de pollution susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées.

D'une manière générale, la réglementation définit trois périmètres de protection : immédiat, rapproché et éloigné.

Le périmètre de protection immédiat, a pour but essentiel de protéger les abords immédiats du captage, que ce soit pour prévenir d'éventuelles détériorations de l'ouvrage lui-même ou pour éviter toute pollution immédiate.

Cette zone devra donc être entièrement clôturée, toute activité en dehors de celle liée au fonctionnement de la station et des ouvrages y sera interdite et le périmètre devra appartenir en pleine propriété à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole.

A cet effet, l'arrêté préfectoral D3.2003 n°109 du 3 février 2003, dispose expressément que « les terrains concernés par le périmètre immédiat sont acquis en pleine propriété par la Communauté d'Agglomération du Grand Angers ».

Pour s'assurer la maîtrise foncière des emprises correspondantes et recourir le cas échéant à la procédure d'expropriation, il s'est donc avéré nécessaire de déclarer d'utilité publique le périmètre de protection immédiat de l'usine des eaux et des points de captages de l'île au Bourg sur la commune des Ponts-de-Cé.

D'autre part en 2004, lors de l'examen du projet de construction, à proximité de l'usine des eaux, de la base de canoë-kayak par la ville des Ponts-de-Cé, les limites du périmètre de protection immédiat de l'usine des eaux et des points de captage de l'île au Bourg sur la commune des Ponts-de-Cé ont fait l'objet de légères modifications pour tenir compte de la nécessité :

- d'exclure la rue Gélineau du périmètre de protection immédiat ainsi qu'une emprise utilisée par la base de canoë-Kayak et ce afin de pouvoir clôturer totalement le périmètre de protection immédiat,
- d'exclure une petite emprise cadastrée commune des Ponts-de-Cé cadastrée section AS n°82 pour 409m² positionnée, après le passage à 2x3 voies du viaduc franchissant La Loire, sous l'emprise de l'ouvrage.

Le périmètre de DUP d'une superficie de 21 ha 24a 84ca est délimité comme suit :

- Au Nord par un chemin de terre permettant l'accès aux parcelles agricoles et jardins d'agréments limitrophes et à l'extrémité Nord-Est par un bras de la Loire dit « bras de Saint Aubin ».
- Au Sud par la Loire.
- L'Est du périmètre est en forme de pointe et marque la séparation entre le lit principal de la Loire et le Bras de Saint Aubin.
- A l'ouest par une zone bâtie à usage d'habitations, la base de canoë-kayak et des terrains arborés en nature de prairie bordant la Loire.

Concernant le Droit des Sols, le périmètre de protection immédiat est classé en zone Nr au Plan Local d'Urbanisme des Ponts-de-Cé approuvé par délibération d'Angers Loire Métropole le 10 juillet 2006.

Le secteur Nr correspond aux espaces naturels dans lesquels sont autorisés les équipements publics d'infrastructure.

Le projet, qui consiste après s'être assuré de la maîtrise du foncier, à clôturer le périmètre puis à en assurer l'entretien est conforme au document d'urbanisme applicable.

Sur le plan foncier, l'Etat, la commune des Ponts-de-Cé, Angers Loire Métropole et la SODEMEL (en sa qualité de mandataire) sont propriétaires de l'ensemble du périmètre à l'exception de 8 unités foncières restant à acquérir et représentant une superficie totale de 1ha 08a 31ca.

Par délibération du Conseil de communauté du 13 septembre 2012, Angers Loire Métropole a sollicité de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire afin que soit par la suite déclaré d'utilité publique ledit projet.

A l'issue de ces enquêtes Monsieur Vincent LAVENET, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable sur les volets utilité publique et parcellaire de cette opération.

Monsieur le Préfet de Maine et Loire a déclaré ce projet d'utilité publique suivant arrêté préfectoral DIDD/2014 n°83 en date du 7 avril 2014 et a autorisé la SODEMEL à se rendre propriétaire si nécessaire par voie d'expropriation des biens immobiliers correspondants.

Le projet d'utilité publique a été approuvé suivant arrêté préfectoral DIDD/2014 n°83 en date du 7 avril 2014 et a autorisé la SODEMEL à se rendre propriétaire si nécessaire par voie d'expropriation des biens immobiliers correspondants.

Parmi les huit propriétés susvisées, des nouvelles informations concernant deux unités foncières ont été délivrées par la mairie des Ponts-de-Cé après l'enquête.

Ainsi, cet état parcellaire a été complété par des renseignements obtenus auprès de la mairie des Ponts-de-Cé afin de :

- mentionner le décès du propriétaire d'origine de la parcelle cadastrée section AR n°137, intervenu le 5 décembre 1962,
- mentionner le décès du propriétaire d'origine des parcelles cadastrées section AS n°60 et 61, intervenu le 22 juin 1961, et mentionner les autres ayants droits en tant qu'héritiers de sa succession.

La liste des propriétaires des biens immobiliers restant à acquérir ayant été complétée par deux unités foncières postérieurement à l'enquête parcellaire initiale, il est nécessaire de solliciter de Madame la Préfète de Maine et Loire une enquête parcellaire complémentaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 23 février 2016

Considérant ; l'instauration par arrêté préfectoral de périmètres de protection des points de prélèvement d'eau d'Angers Loire Métropole, à l'occasion du programme de sécurisation et de modernisation de la production d'eau potable issue de l'usine de potabilisation de l'île au Bourg sur le territoire de la commune des Ponts-de-Cé,

Considérant ; l'obligation pour Angers Loire Métropole de disposer de la maîtrise foncière des terrains situés dans le périmètre de la zone ainsi arrêtée et ainsi de recourir à une procédure de déclaration d'utilité publique,

Considérant ; l'approbation du projet d'utilité publique suivant arrêté préfectoral DIDD/2014 n°83 en date du 7 avril 2014 et autorisant la SODEMEL à se rendre propriétaire si nécessaire par voie d'expropriation des biens immobiliers correspondants.

Considérant ; que la liste des propriétaires des biens immobiliers restant à acquérir a été complétée par deux unités foncières postérieurement à l'enquête parcellaire initiale, il est nécessaire de solliciter de Madame la Préfète de Maine et Loire une enquête parcellaire complémentaire.

DELIBERE

Approuve le dossier d'enquête parcellaire complémentaire constitué conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'Expropriation.

Sollicite de Madame la Préfète de Maine-et-Loire l'ouverture de l'enquête correspondante.

Laurent DAMOUR : Alors, justement, l'usine d'eau des Ponts-de-Cé a un périmètre de captage qui est protégé, protégé par un certain nombre de terrains d'une superficie de 21,24 hectares. Ce périmètre est modifié à la marge, à la demande de la commune des Ponts-de-Cé, et modifié au niveau de quelques parcelles que nous n'avons pas encore acquises et dont les propriétaires sont décédés. Nous devons intégrer le nom des nouveaux propriétaires. Et, pour ce faire, nous avons à approuver le dossier d'enquête parcellaire complémentaire et solliciter Madame la Préfète pour l'ouverture de cette dite enquête.

Monsieur le Président : Très bien. Mes chers collègues, pas de question, j'imagine ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-66 est adoptée à l'unanimité

Nous en arrivons maintenant à vous, Monsieur DEMOIS : développement rural.

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2016-67

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Aménagement rural

Développement Rural - Renouvellement de la convention cadre entre Angers Loire Métropole et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou 2016/2018

Rapporteur : Jean-Louis DEMOIS

EXPOSE

Depuis 2004, Angers Loire Métropole (ALM) et la Ligue pour la protection des oiseaux -Anjou (LPO) se sont associés par une convention cadre qui vise à:

- favoriser la sensibilisation et l'éducation à l'environnement,
- mettre en place des actions coordonnées dans le domaine de la protection de la nature,
- parfaire la connaissance des enjeux de la conservation de la biodiversité,
- définir et contribuer à la mise en œuvre de plan de gestion sur les espaces communautaires,
- apporter de l'ingénierie environnementale au travers des grands projets de planification stratégique dont se dote Angers Loire Métropole (ScoT et PLUi).
- développer l'échange d'information et le porter à connaissance dans le but de favoriser la complémentarité dans des domaines d'intérêt commun.

La réussite de ce partenariat avec la LPO-Anjou se mesure notamment par :

- le nombre de scolaires ayant été sensibilisé au travers du programme d'éducation au territoire des Basses Vallées Angevines (plus de 7 000 enfants sensibilisés depuis 2004),
- les actions de sensibilisation en direction du grand public dans les parcs communautaires (10 animations par an, qui mobilisent en moyenne 25 personnes (en 2015)) les supports de communication (panneau d'information sur les communes des basses vallée angevines et des terrains ALM),
- sur la déclinaison de programme d'actions engagées en faveur de la biodiversité sur le territoire de l'agglomération (participation à la rédaction de l'agenda 21 biodiversité, définition de la trame verte et bleue et des orientations opérationnelles, élaboration de plan de gestion de la biodiversité sur des terrains d'ALM...)

Devant l'intérêt et le succès de ces actions, il est proposé de renouveler la convention cadre pour la période 2016/2018. Le coût annuel de cette convention est de 20 000 € HT par an.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 13 décembre 2007 – Développement Rural – renouvellement triennal de la convention partenariale – entre Angers Loire Métropole et LPO Anjou 2008-2011.
Vu la décision du 7 juin 2012 Développement Rural - Ligue pour la protection des oiseaux Anjou - renouvellement de la convention cadre triennale de partenariat 2012/2015

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durable des territoires du 19 janvier 2016
Considérant le projet d'agglomération qui affiche la volonté de préserver et valoriser son patrimoine naturel à l'échelle de son territoire.
Considérant le bilan positif des actions conduites par la LPO Anjou sur le territoire d'Angers Loire Métropole sur les précédentes années du partenariat.

Considérant le plan d'actions agenda 21 Biodiversité qu'il convient de mettre en œuvre.
Considérant les besoins d'ingénierie environnementale dans la déclinaison opérationnelle du projet de trame verte et bleue.
Considérant le plébiscite des écoles envers le programme d'éducation au territoire des Basses Vallées Angevines (exemple 2016 : 200 enfants vont suivre l'intégralité du programme sur une semaine complète).

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention cadre avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux-Anjou.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-président délégué à signer la convention cadre de partenariat 2016-2018 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux-Anjou.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-président délégué à signer les conventions d'exécutions annuelles pour la période 2016-2018.

Impute les dépenses correspondantes, soit 20 000 € HT par an, au budget 2016 et suivants, au chapitre 011 article 611 NFA 833;

Jean-Louis DEMOIS : C'est une délibération pour le renouvellement de la convention avec la LPO. C'est un renouvellement pour 3 ans, 2016-2018. C'est un partenariat qui présente une belle réussite, notamment grâce au nombre de scolaires qui ont été sensibilisés depuis 2004 : ils sont plus de 7 000 enfants. Enfin, dans ses actions, la LPO intervient aussi dans la définition de la trame verte et bleue, et puis dans ses orientations opérationnelles. Le coût est de 20 000 euros, et, dans la Commission, on estime que c'est quand même un faible coût par rapport aux prestations.

Monsieur le Président : Très bien. Merci, Monsieur DEMOIS. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Juste une toute petite remarque. Je ne conteste pas du tout cette convention, mais je vois qu'il y a une ligne où la LPO est supposée apporter de l'ingénierie environnementale, et cetera. Je pense qu'il y a un peu mélange des genres. J'espère que si on a besoin d'ingénierie environnementale, on travaille avec des bureaux d'études en environnement pour ce genre de plan. C'est ma seule remarque...

Jean-Louis DEMOIS : Oui.

Alain PAGANO :... mais elle est quand même d'importance.

Monsieur le Président : Merci. Monsieur DEMOIS.

Jean-Louis DEMOIS : Oui, on travaille avec des bureaux d'études, dans ce cas-là. La LPO apporte son ingénierie là où elle est compétente, c'est-à-dire auprès des oiseaux, et cetera.

Monsieur le Président : Très bien. Je vais donc passer au vote parce que je ne crois pas avoir fait voter. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération DEL 2016-67 est adoptée à l'unanimité

Il y a une délibération qui concerne Catherine GOXE.

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2016-68

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Association Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville d'Angers, de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale - Subvention.

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié la gestion des activités sociales du personnel communautaire à l'Association « Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville d'Angers, de la Communauté urbaine et du Centre Communal d'Action Sociale », qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle aux agents des collectivités et établissements cités.

Une délibération du 11 avril 2013 a décidé que ce partenariat devait faire l'objet d'une convention précisant notamment les responsabilités et engagements des parties et les modalités de contrôle.

L'article 2 prévoit en particulier que l'établissement verse chaque année au CAS une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir sa mission.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de verser au CAS, une subvention de 247 969 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
Vu la délibération du 11 avril 2013 fixant les termes de la convention conclue avec l'Association « Comité d'Action Sociale de la Ville d'Angers, de la Communauté urbaine et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique accorde une place nouvelle à l'action sociale, en la chargeant d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole a confié la gestion des activités sociales du personnel communautaire à l'Association « Comité d'Action Sociale (CAS) de la Ville d'Angers, de la Communauté urbaine et du Centre Communal d'Action Sociale », qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle aux agents des collectivités et établissements cités ;

Considérant que la convention de partenariat conclue entre Angers Loire Métropole et le CAS, qui précise notamment les responsabilités et engagements des parties et les modalités de contrôle, prévoit en particulier que l'établissement verse chaque année au CAS une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir sa mission ;

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 07 mars 2016

DELIBERE

Décide de verser au CAS, pour les actions détaillées dans le document joint en annexe, une subvention de 247 969 € ventilée et imputée comme suit :

• Budget principal – article 6574	118 177 €
• Budget annexe Déchets – article 6574	55 665 €
• Budget annexe Eau – article 6472	43 571 €
• Budget annexe Assainissement – article 6472	27 359 €
• Budget annexe Transports – article 6574	3 197 €

Catherine GOXE : Il y en a encore deux. Oui. Merci, Monsieur le Président. Moi, je vous demande simplement d'approuver, par cette délibération numéro 20, le versement de la subvention annuelle versée par Angers Loire Métropole au Comité d'Action Sociale, en gros le comité d'entreprise élargi des agents de notre collectivité. La Ville et le CCAS vont délibérer prochainement ; ce soir, c'est à notre tour. Et je vous demande d'approuver la subvention de 247 969 euros qui est détaillée page 70, selon les différents budgets. Je vous rappelle juste que le montant de cette subvention correspond au 1 % de la masse salariale brute de la collectivité.

Monsieur le Président : Merci, Madame GOXE. Y a-t-il des questions ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-68 est adoptée à l'unanimité

Madame GOXE.

Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2016-69

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Indemnité allouée à la Trésorière Principale d'Angers Municipale

Rapporteur : Catherine GOXE

EXPOSE

Les comptables du Trésor qui exercent les fonctions de receveur municipal et qui, à ce titre, peuvent être sollicités par les ordonnateurs dans les domaines budgétaires et comptables, peuvent recevoir, pour ce faire, une indemnité dite « indemnité de conseil ».

L'arrêté du 16 décembre 1983, qui fixe le cadre juridique de cette indemnité à charge de la personne publique intéressée, prévoit que l'indemnité octroyée au comptable doit être approuvée par l'assemblée délibérante et qu'une délibération doit être prise pour en fixer le montant.

Elle ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la Fonction Publique correspondant à l'indice brut 100

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat. L'assemblée conserve toutefois tout au long de son mandat la capacité de la supprimer ou de la modifier.

Monsieur LIOGIER, Trésorier Principal, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2016, a été remplacé par Madame Monique DICK, Trésorière Principale, pour exercer cette responsabilité à la même date.

A ce titre, la délibération du 7 juillet 2014 devient sans objet et une nouvelle décision doit être prise.

Je vous propose donc de décider de l'attribution d'une indemnité égale à 54 % du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 100, majoré 203 au 1er juillet 2010 à Madame DICK, Trésorière Principale.

Cette indemnité de Conseil sera payable au mois de décembre de chaque année.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 07 mars 2016

Considérant qu'il revient au Conseil de Communauté de fixer le principe de versement d'une indemnité à la Trésorière Principale,

DELIBERE

Décide de verser à Madame Monique DICK une indemnité de Conseil à la Trésorière Principale égale à 54 % du traitement annuel brut correspondant à l'indice brut 100, majoré 203 au 1er juillet 2010.

Impute la dépense sur le crédit inscrit au budget primitif du budget principal de chaque exercice, chapitre 01, article 6225 fonction 01

Catherine GOXE : Oui, toujours, cette fois-ci pour vous demander d'accepter l'indemnité qui est allouée à la nouvelle Trésorière Principale d'Angers Municipale. Vous savez que les comptables du Trésor qui exercent les fonctions de receveur municipal peuvent recevoir cette indemnité dite « de conseil » puisqu'ils sont souvent sollicités dans les domaines budgétaire et comptable. Donc notre Trésorier Principal précédent a pris sa retraite et il est remplacé par Madame Monique DICK depuis le 1er janvier 2016. Alors, il y a tout un calcul savant que je ne saurais vous détailler, pour déterminer le montant de cette indemnité.

Monsieur le Président : Merci. La parole est à Pierre VERNOT.

Pierre VERNOT : Merci, Président. Je vais être très bref. Je pense que les temps sont durs pour tout le monde. L'État doit payer son personnel et le prendre intégralement en charge. Je pense qu'aujourd'hui, en 2016, on ne devrait plus avoir ce type de dépense dans notre budget, donc je vais voter contre la délibération telle qu'elle est proposée.

Monsieur le Président : D'accord. La parole est à Jacques CHAMBRIER.

Jacques CHAMBRIER : Oui, dans ma commune, on a déjà voté le taux zéro, contre en 2014, donc je voterai contre aussi.

Monsieur le Président : Alors, mes chers collègues. Sans déflorer l'intégralité des débats que nous avons eus en Conférence des Maires, on s'est rendu compte qu'un certain nombre votait effectivement zéro et que quelques autres votaient 100. La proposition qui vous est faite, je ne dis pas que c'est la recherche de la médiane, néanmoins, ce n'est pas l'indemnité maximale, c'est en diminution par rapport à ce qu'on versait par le passé, mais on vous propose de ne pas faire zéro parce que, néanmoins, cela correspond, aujourd'hui, en matière de finances publiques, à la contrepartie du montant des assurances qu'un trésorier doit souscrire, au cas où sa responsabilité personnelle serait engagée. On peut avoir un débat là-dessus. Je ne serai, en plus, sans doute pas le plus compétent pour le conduire, mais je considère que diminuer l'indemnité, c'est une chose, la supprimer, c'en est une autre, et je maintiens, malgré le risque qu'il y ait beaucoup de votes contre, le choix de cette voie médiane. Je soumets ce rapport à vos suffrages. Quels sont ceux qui sont contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Un, deux. On n'a pas les mêmes votes contre et les mêmes abstentions que d'habitude, même si, au final, ça représente à nouveau une dizaine. C'est bien, ça témoigne de la diversité de notre assemblée. Merci à chacune et à chacun.

La délibération DEL 2016-69 est adoptée à la majorité

Contre : 7
Abstentions : 2

Je crois qu'il me reste quelques rapports à vous présenter.

Dossier N° 22

Délibération n°: DEL-2016-70

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Angers Loire Télévision - Cessions d'actions - Modification du capital et prorogation de l'avenant n°1

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

Le CSA a donné son accord au projet de reprise d'Angers Loire Télévision par M. Said Chabane.

Il convient donc de prendre acte de cette autorisation et de modifier la participation au capital social d'Angers Loire Télévision des actionnaires Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, et des SEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme.

Pour mémoire il est rappelé que le capital social initial de la SEML Angers Loire Télévision est de 400 000 € soit 4 000 actions de 100 €.

Il est proposé qu'Angers Loire Métropole (ainsi que la Ville d'Angers) procède à la cession de la totalité de ses actions au profit de la SARL Financière Le Buron.

Actuellement Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers détiennent chacune mille cent quarante (1140) actions, soit une valeur de 43 168 € au regard du rapport d'évaluation daté du 30 janvier 2016 et réalisé par le Cabinet comptable Lechevestrier.

Il est également proposé qu'Angers Loire Métropole autorise les membres du CA des SEML Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme à voter la cession des parts à la société Financière Le Buron, qu'elles détiennent au sein du capital social de la SEML Angers Loire Télévision :

- la SEML Angers Expo Congrès qui détient cent soixante-quinze (175) actions.
- la SEML Angers Loire Tourisme qui détient deux cent cinq (205) actions.

La Ville d'Angers, la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, la société Angers Expo Congrès et la société Angers Loire Tourisme n'occuperont donc plus de mandat social au sein de la société Angers Loire Télévision.

Ainsi, le capital de la société Angers Loire Télévision, après lesdites cessions, serait réparti ainsi qu'il suit :

- Société Financière Le Buron	2660 actions
- SA Angers Sco	400 actions
- SA Loire Télé	200 actions
- Harmonie Mutuelle	50 actions
- UFAB 49	50 actions
- SA Boucherie Groupe	100 actions
- SAS Le Grenier à Pain Holding	100 actions
- Association des Sports de Glisse d'Angers (ASGA)	50 actions
- Association Angers Noyant Handball Club	50 actions
- SARL V.O Production	20 actions
- SARL Radical Production	75 actions

- SARL O Spectacles	75 actions
- SARL Placardstyl8	10 actions
- Sarl Hémisphère Sud	10 actions
- Le Jardin des Saveurs	10 actions
- SARL LP2G	10 actions
- SAS Charpente Menuiserie Rousseau	10 actions
- SARL Techno Gaz Maintenance	10 actions
- SARL Paula (Détente)	10 actions
- Schaupp et Hardy Courtage	10 actions
- Angers Action Automobile (Nissan Angers)	10 actions
- Ital Auto 49 (Fiat Angers)	10 actions
- Conseil Gestion Formation (CGF)	10 actions
- Bruno David Assurances (Allianz)	10 actions
- Explisys SAS	10 actions
- Classpeople (Empreinte Moi)	10 actions
- Anjou Basket Club Angers (ABC)	10 actions
- Val de Loire Automobile (Volvo Angers)	10 actions
- Atmos Angers (Atmos Propreté)	10 actions

L'avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens approuvé en Conseil de communauté du 14 décembre 2015 est prorogé jusqu'à la cession effective des parts.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

DELIBERE

Approuve la cession des 1140 actions d'Angers Loire Métropole (et de la Ville d'Angers) du capital social d'Angers Loire Télévision à la SARL Financière Le Buron pour un montant total de 43 168 €.

Autorise les membres du CA d'Angers Expo Congrès à voter la cession des actions de la SEML au profit de la SARL Financière Le Buron.

Autorise les membres du CA d'Angers Loire Tourisme à voter la cession des actions que la SEML détient au profit de la SARL Financière Le Buron.

Approuve la modification du capital social de la Société Angers Loire Télévision rappelé ci-dessus.

Donne tous pouvoirs au Président ou à ses représentants pour accomplir les formalités requises en vue de ses différentes opérations, notamment pour signer tout document afférent aux cessions envisagées.

Proroge l'avenant n°1 jusqu'à la cession effective des parts.

Monsieur le Président : Le premier concerne Angers Loire Télévision. Alors, nous attendions, après un certain nombre d'épisodes médiatiques, un feu vert du CSA pour que la reprise d'Angers Loire Télévision par Saïd CHABANE puisse être effective. Dès lors que nous avons eu cette autorisation, il convient maintenant de modifier le capital social de cette télévision puisque nous sommes sur une SEM. Or les collectivités locales ne peuvent rester actionnaires d'une société que dès lors qu'elle a une majorité publique à son capital. Dès lors que nous devons vendre une partie pour permettre la reprise,

il est à ce moment-là nécessaire que nous vendions l'intégralité des parts publiques puisqu'on ne peut pas rester minoritaires, c'est une règle de finances publiques, dans la structure. Il vous est proposé ce soir de tenir compte de cette décision du CSA, de procéder à cette vente qui permettra la reprise par le privé de cette télévision et la division par 2 du montant de la subvention d'équilibre que nous aurons à verser. Pour ce faire, nous avons procédé à une évaluation de la valeur comptable des actions que nous détenons, 1 140 actions pour Angers Loire Métropole, mais nous avons également à autoriser Angers Expo Congrès et Angers Loire Tourisme, par la même délibération, à pouvoir vendre les parts qu'elles détiennent, pas la Ville qui le fera d'elle-même en n'ayant pas besoin de l'autorisation d'Angers Loire Métropole, mais les structures à l'intérieur desquelles nous siégeons au titre de la Communauté urbaine doivent avoir reçu une délibération pour que nos représentants dans ces structures puissent être autorisés à vendre les actions qu'ils détiennent. À l'issue de cette évaluation, la valeur comptable de ces 1 140 actions est de 43 168 euros et me conduit à vous demander l'autorisation de modifier le capital.

Dans le même temps, nous avions imaginé que la vente pourrait intervenir pour qu'au 1er avril il y ait un changement d'actionnaire. C'était une évaluation intermédiaire puisque nous savions que le CSA avait une durée potentielle plus longue pour prendre sa décision et on avait estimé qu'on devrait avoir une décision positive au milieu du mois de février. C'est intervenu un tout petit peu plus tard, donc on va avoir quelques jours de débours par rapport à ce que nous avions prévu qui me conduisent à vous demander une prorogation *prorata temporis* de la subvention que nous accordons à Angers Télé pour qu'il n'y ait pas de rupture entre la date de la reprise par Saïd CHABANE et la fin de la responsabilité qui est la nôtre, tant que nous sommes propriétaires d'une partie du capital. Voilà les deux objets de cette délibération. Nous n'avions pas comptabilisé de recettes de cessions dans notre budget. Autrement dit, la dépense supplémentaire que nous allons avoir, qui va représenter quelques milliers d'euros, c'est à ajuster, sera couverte par le complément de recettes qui vous est proposé ce soir ; cela fera évidemment l'objet d'une décision modificative. La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent pour avoir des précisions ou pour des interventions. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui. J'ai bien compris, c'est Monsieur CHABANE qui détient la majorité des parts sociales de la société financière LE BURON, ou je n'ai pas compris ? C'est cela ?

Monsieur le Président : C'est effectivement avec cette société qu'il envisage de racheter nos parts. Tel que ça avait déjà pu être dit, ce n'est pas un rachat par le SCO, c'est un rachat par une société dont Monsieur CHABANE est le propriétaire, et il utilise cette société pour racheter les parts et pour monter au capital de la télévision. Il gardera le nom d'Angers Télé. La parole est à Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Oui. Moi, j'ai lu dans la presse que le projet de reprise par Monsieur CHABANE pourrait avoir une conséquence néfaste sur les emplois dans la chaîne. Donc je ne conteste pas tout le projet et qu'on vende les actions, il n'y a pas de problème. J'aimerais juste savoir si ce sujet a été évoqué avec le repreneur, si la vente de nos actions et/ou si nos subventions futures sont conditionnées à un maintien de l'emploi à Angers Télé. Voilà. Je vous remercie pour la réponse.

Monsieur le Président : Très bien. Merci. Je vous remercie pour la question. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alors, le projet de reprise, il a fait l'objet d'un détail, à la fois par rapport à ce qu'était la grille, par rapport à ce qu'était le nom, par rapport à ce qu'était l'orientation, et par rapport à ce qu'étaient les moyens humains. Monsieur CHABANE a indiqué que son projet de reprise comprenait la reprise de l'essentiel du personnel, mais avec, effectivement, deux emplois de moins. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'on divise notre subvention publique par 2, même un peu plus de 2. Donc, dans ces conditions, expliquer qu'avec moins 350 000 euros d'argent public, il faut qu'il y ait le même nombre d'emplois, ce n'est évidemment pas quelque chose de possible. En revanche, c'était le projet, parmi ceux qui étaient présentés, qui avait et qui présentait les meilleures garanties pour l'emploi, et qui explique d'ailleurs, sans doute, l'unanimité du jury quand il avait eu à choisir entre les 3 ou 4 projets qui lui avaient été présentés. Voilà ce que je peux, à ce stade, vous indiquer. La

reprise ou la vente de ces actions entraîne ensuite le fait qu'on vous soumettra la délibération qui actera la décision de principe que nous avions prise. Parce que de la même manière qu'on a été amenés à financer sur une partie de l'année, sur l'ancien modèle, la télévision, il va de soi que le montant de la subvention annuelle prévue, en contrepartie des obligations de service du repreneur, sera diminué du nombre de jours qui s'est écoulé dans le courant de cette année 2016, et on ne lui versera pas une subvention annuelle à taux plein, puisqu'il n'aura à assumer cette responsabilité que sur une partie de l'année. Voilà ce que je peux vous indiquer ce soir. Je vais vous proposer de passer aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une. Je vous remercie.

La délibération DEL 2016-70 est adoptée à la majorité

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.
N'a pas pris part au vote: M. Benoit PILET.

Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2016-71

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Attractivité et cohésion du territoire - Soutien aux événements : Evénement "Au Pré d'Angers" Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

Les Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire organiseront le 28 mai prochain, pour la 2ème année consécutive, un événement intitulé « Au Pré d'Angers », aux abords de la Place du Ralliement et de la rue Lenepveu. Cette opération est destinée à mettre en avant la diversité agricole du département, en communiquant au plus près du grand public, citoyens et consommateurs, sur le métier de l'agriculture et sur les filières qui représentent un enjeu économique important.

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la MSA, les assurances et banques agricoles et les centres de formations agricoles, les Jeunes Agriculteurs présenteront une vitrine de l'agriculture du Maine-et-Loire à travers diverses animations : reconstitution par des éleveurs locaux d'une mini-ferme composée de nombreux animaux, présentation de cultures telles que la vigne, l'horticulture et l'arboriculture, photos et vidéos d'exploitations agricoles, exposition de matériel innovant, animations pour les enfants et dégustation de produits locaux.

Dans un contexte de crise agricole, particulièrement difficile pour les jeunes agriculteurs qui mènent un combat pour améliorer la compétitivité, il apparait nécessaire de soutenir toutes les initiatives du territoire d'Angers Loire Métropole pour communiquer positivement sur leur métier qui demeure une part très importante de notre économie et de nos emplois.

Aussi, il est proposé d'attribuer aux organisateurs une subvention de 5 000 € afin de couvrir une partie des prestations logistiques indispensables au bon déroulement de cette manifestation.
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif du 7 mars 2016
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016
Considérant l'intérêt de cette opération destinée à faire connaître au grand public le travail des agriculteurs du territoire d'Angers Loire Métropole
Considérant le budget prévisionnel des organisateurs,

DELIBERE

Attribue une subvention de 5 000 € aux Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire

Impute la dépense au budget principal 2016

Monsieur le Président : J'en arrive à la délibération numéro 71, la 23 du dossier de ce soir, qui concerne l'attribution d'une subvention pour un événement au Pré d'Angers visant à valoriser les jeunes agriculteurs avec, notamment, la présence d'éleveurs d'une mini-ferme place du Ralliement, d'une présentation de culture, et un partenariat avec le Point J. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets cette subvention de 5 000 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération DEL 2016-71 est adoptée à l'unanimité

Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2016-72

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Désignation de représentants - Modificatif

Rapporteur : Christophe BECHU

EXPOSE

Par délibérations des 12 mai 2014 et du 15 février 2016, le Conseil de communauté a désigné les représentants titulaires et suppléants d'Angers Loire Métropole pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

Suite à la création des communes nouvelles de Longuenée en Anjou et Verrières en Anjou, il convient de modifier la représentation d'Angers Loire Métropole au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'AURA.

Angers Loire Métropole est représentée au sein de l'Assemblée Générale par un nombre de représentants équivalent au nombre de communes membres d'Angers Loire Métropole et au sein du Conseil d'Administration par 11 représentants.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 2121-21,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 mars 2016

Considérant les candidatures suivantes pour représenter Angers Loire Métropole au sein de l'AURA :

Représentants à l'Assemblée Générale

- Angers : M. Daniel DIMICOLI
- Avrillé : M. Marc LAFFINEUR
- Beaucouzé : M. Didier ROISNÉ
- Béhuard : M. Bruno RICHOU
- Bouchemaine : M. Didier PINON
- Briollay : M. André MARCHAND
- Cantenay Epinard : M. Marc CAILLEAU
- Ecouflant : M. Denis CHIMIER
- Ecuillé M. Jean-Louis DEMOIS
- Feneu : M. Romain CHAVIGNON
- Le Plessis Grammoire : M. Philippe ABELLARD
- Les Ponts de Cé : M. Joël BIGOT
- Longuenée en Anjou : M. Claude GUERIN
- Montreuil Juigné : M. Stéphane PIEDNOIR
- Mûrs Erigné : M. Damien COIFFARD
- Sarrigné : M. Sébastien BODUSSEAU
- Savennières : M. Jacques CHAMBRIER

- Soucelles : M. Daniel CLÉMENT
- Soulaines sur Aubance : M. Michel COLAS
- Soulaire et Bourg M. Jean-François RAIMBAULT
- Saint Barthélemy d'Anjou : Mme Agnès TINCHON
- Saint Clément de la Place : M. Jean-Paul TAGLIONI
- Saint Jean de Linières : M. Jean CHAUSSERET
- Saint Lambert la Potherie : M. Pierre VERNOT
- Saint Léger des Bois : M. Franck POQUIN
- Saint Martin du Fouilloux : M. François JAUNAIT
- Sainte Gemmes sur Loire : M. Laurent DAMOUR
- Trélazé : Mme Dominique DAILLEUX-ROMAGON
- Verrières en Anjou : Mme Marie-Laure CHAUVIGNE
- Villevêque : M. Gilles SAMSON

Représentants au Conseil d'administration

- M. Daniel DIMICOLI
- M. Jacques CHAMBRIER
- M. Jean CHAUSSERET
- M. Jean-Louis DEMOIS
- Mme Marie-Laure CHAUVIGNE
- M. Claude GUERIN
- M. François JAUNAIT
- M. Stéphane PIEDNOIR
- M. Jean-François RAIMBAULT
- M. Jean-Paul TAGLIONI
- M. Pierre VERNOT

DELIBERE

Désigne comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein de l'AURA, les membres mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Président : Nous arrivons à l'AURA, et c'est la dernière délibération pour ce soir. Il convient de désigner, comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein de l'AURA, les membres qui vous sont présentés, et cela fait suite à la création des communes nouvelles de Longuenée-en-Anjou et de Verrières-en-Anjou qui entraîne cette modification de composition. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

La délibération DEL 2016-72 est adoptée à l'unanimité

Je vous souhaite une excellente fin de soirée et je vous donne rendez-vous le mois prochain.

***

angers Loire métropole
communauté urbaine

LISTE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU LUNDI 07 MARS 2016

N°	*DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Marc LAFFINEUR, Vice-Président**
1	Angers – Quartier Doutre/Saint Jacques – Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha – Construction de 15 logements – 140 rue de Larévellière – Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 445 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
2	Briollay – Angers Loire Habitat - Office Public de l'Habitat – Construction de 25 logements, « Hameau Brassavola » - ZAC de la Guichardière – Garantie d'emprunts d'un montant total de 1 837 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
3	Briollay – Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers (SOCLOVA) – Construction de 10 logements – 237 et 261 rue des Colverts, « Les Goganes » - Garantie d'emprunts d'un montant total de 925 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
4	Cantenay Epinard – Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha – Construction de 4 logements – Route d'Angers, « Lotissement les Vignes III » - Garantie d'emprunts d'un montant total de 460 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
5	Mûrs Erigné – Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha – Acquisition et amélioration de 4 logements – 14 route de Nantes – Garantie d'emprunts d'un montant total de 345 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
	EMPLOI ET INSERTION	**Michelle MOREAU, Déléguée**
6	Dans le cadre de sa politique de soutien aux structures d'insertion, Angers Loire Métropole soutient le chantier d'insertion Murets de schiste porté par la Régie de quartiers d'Angers en lui fournissant des travaux de rénovation ou de construction de murs d'ardoise sur le domaine public et en lui attribuant une subvention de 87 000 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
7	Dans le cadre de sa politique de soutien aux structures d'insertion, Angers Loire Métropole soutient le chantier d'insertion Atout environnement porté par Atout Métier en lui fournissant des travaux d'entretiens des espaces naturels et en lui	La commission permanente adopte à l'unanimité

	attribuant une subvention de 53 000 €.	
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	**Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président**
8	Le Prix des Femmes du Digital Ouest a été créé en 2015, par l'association éponyme qui rassemble des acteurs et actrices du numérique décidés à œuvrer pour l'entreprenariat et l'emploi au féminin dans ce domaine. Il a vocation à récompenser chaque année des talents féminins du digital en Pays de la Loire. L'obtention du label French Tech par Angers et la dynamique enclenchée par cette labellisation ont convaincu les organisatrices de lancer l'édition 2016 à Angers. Attribution d'une subvention de 5 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
9	Angers Loire Métropole a été sollicitée par le CENTICH (Centre d'Expertise National sur les Technologies de l'Information et de la Communication pour le Handicap et l'Autonomie) pour soutenir l'organisation de la deuxième édition d'un colloque national sur l'apport des technologies pour l'autonomie des seniors qui s'est déroulé du 9 au 11 mars 2016 à Angers. Cette seconde édition, qui s'est déroulée à l'UCO, était couplée aux journées scientifiques de la Société Française des Technologies pour l'Autonomie et de Gérontechnologie (SFTAG). Attribution d'une subvention de 3 000 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	**Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président**
10	Angers Loire Métropole a été sollicitée par le Comité Grand Ouest du Parlement Européen des jeunes pour l'organisation de la 2ème session inter-régionale du Parlement Européen des Jeunes qui s'est réunie du 12 au 14 février 2016 à Angers. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux problématiques européennes actuelles et d'apprendre à débattre dans ce cadre et à formuler collectivement des résolutions. Attribution d'une subvention de 500 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
	DEPLACEMENTS	**Bernard DUPRE, Vice-Président**
11	Attribution et autorisation de signature du marché de mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) dans le cadre de la conception et la réalisation de la ligne B de tramway de l'agglomération angevine à la société BUREAU VERITAS pour un montant de 253 312.50 € HT.	La commission permanente adopte à l'unanimité
12	Transfert des droits et obligations pris par la société SNC LAVALIN à la société TPF INGENIERIE SAS concernant le marché public A11298P "Restructuration des ateliers et locaux	La commission permanente adopte à l'unanimité

	annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains à Saint-Barthélémy-d'Anjou"	
	PROPRETE URBAINE	**Joël BIGOT, Vice-Président**
13	Attribution et autorisation de signature du marché de fourniture de conteneurs aériens et enterrés à l'entreprise ASTECH pour les prix unitaires suivants pour les 2 lots : Lot 1 : Conteneurs enterrés - 3 flux (Ordures ménagères, verre et tri) = 16 438 € HT Lot 2 : Conteneurs aériens - 3 flux (ordures ménagères, verre et tri) = 3 966 € HT	La commission permanente adopte à l'unanimité
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	**Daniel DIMICOLI, Vice-Président**
14	Par délibération du 14 décembre 2015, ALM a confié à la SPL de l'Anjou un mandat d'études afin de conduire, au nom et pour le compte d'ALM, les études nécessaires au passage en phase opérationnelle du projet de Belle Beille. L'équipe retenue est le groupement de Enet Dolowy / TPF ingénierie / Vu d'ici / Métalobil pour un montant de 154 862,50 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
15	Par délibération du 14 décembre 2015, ALM a confié à la SPL de l'Anjou un mandat d'études afin de conduire, au nom et pour le compte d'ALM, les études nécessaires au passage en phase opérationnelle du projet de Monplaisir. L'équipe retenue est le groupement Atelier Ruelle / SCE pour un montant de 169 905, 00 € HT.	La commission permanente adopte à l'unanimité
16	Dans le cadre de la réalisation des travaux de démolition et désamiantage de divers bâtiments aux 7 ter, 9 et 9 bis rue Terrien Cocherel à Angers (2ème phase), autorisation de signature d'un avenant de travaux modificatifs pour une moins-value de 13 592.21 € HT.	La commission permanente adopte à l'unanimité
17	Dans le cadre du transfert de compétences lié à la transformation en Communauté urbaine, Angers Loire Métropole se verra transférée la propriété de lots de copropriété dans deux centres d'activités économiques situés sur la commune d'Avrillé et dénommés "La Garde" et "Bocage". Ces biens appartiennent à la commune. Dans un premier temps, il s'agit pour des questions de gestion de conclure avec la commune d'Avrillé un procès-verbal de mise à disposition de ces deux sites, préalablement au transfert de propriété.	La commission permanente adopte à l'unanimité
18	Vente d'un bien immobilier situé dans l'ensemble "le Palace" situé 16 Rue Louis de Romain à Angers, pour un montant de 109 330 € à la SCI PREVOYANCE.	La commission permanente adopte à l'unanimité
19	Acquisition de cinq parcelles de terrain situées au lieudit	La commission permanente

	"Tartifume", à Angers, moyennant le prix de 15 510 €.	adopte à l'unanimité
20	Vente à la SODEMEL de quatre terrains situés au Plessis-Grammoire, lieudit « Le Clos Doreau », cadastrés section AC n°106, 174, 181 et 178 d'une superficie totale de 36 520 m², au prix de 766 384,76 €.	La commission permanente adopte à l'unanimité
21	Constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur un terrain situé à Beaucouzé, « Bois des Rainsoux », cadastré section AI n°133, à titre gratuit, avec la société dénommée Electricité Réseau Distribution France (ERDF).	La commission permanente adopte à l'unanimité
22	Programme Local de l'Habitat - Maine-et-Loire Habitat - Ecuillé - Le Clos de Charon - Construction de 2 logements individuels (PLUS/PLA I) – Attribution d'une subvention de 14 400 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
		Marc LAFFINEUR, Vice-Président
23	Programme local de l'Habitat - OPH Angers Loire Habitat - Le Plessis Grammoire - Lotissement La Pelleterie - Résidence Erminéa (Programme Hauts en Bois) - Construction de 12 logements collectifs financés en PLUS et PLA Intégration - Attribution d'une subvention : 92 730 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
24	Programme Local de l'Habitat - Angers Loire Habitat - Angers - Hameau des Cordeliers 2 - ANRU - Construction de 11 logements (PLA Intégration) – Attribution d'une subvention de 106 860 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
25	Programme Local de l'Habitat - Angers Loire Habitat - Angers - Verneau Ilot 2 (ANRU) - Résidence Moca - Construction de 21 logements individuels (PLUS/PLAI) – Attribution d'une subvention de 71 585 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
26	Programme Local de l'Habitat - Angers Loire Habitat - Angers - Hameau de la Barre (ANRU) - 55 Rue de la Barre - Construction de 9 logements individuels (PLA I) – Attribution d'une subvention de 89 199 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
27	Programme Local de l'Habitat - La Soclova - Angers - Le Clos des Amarantes - Boulevard Germaine Tillion - Construction de 15 logements collectifs (PLUS/PLAI – Attribution d'une subvention de 104 018 €	La commission permanente adopte à l'unanimité
28	Programme Local de l'Habitat - Immobilière Podeliha - Cantenay-Epinard - Route d'Angers - Lotissement Les Vignes 3 - Construction de 4 logements individuels (PLUS/PLAI) – Attribution d'une subvention de 42 900 €	La commission permanente adopte à l'unanimité

	CYCLE DE L'EAU	**Laurent DAMOUR, Vice-Président**
29	Autorisation de signature du marché de travaux de vidange du digesteur de la station de dépollution de la Baumette, l'évacuateur des déchets de chantier et des boues produites par la station durant l'opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération est estimée à 900 000 € HTVA, se répartissant approximativement comme suit : 500 000 € HTVA pour la vidange et le curage du digesteur, 400 000 € HTVA pour l'évacuation et le traitement des boues et graisses produites par la station pendant tout la durée du chantier	La commission permanente adopte à l'unanimité
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	**Stéphane PIEDNOIR, Vice-Président**
30	Gestion de nids de frelons asiatiques - Convention avec la FD GDON et participation financière à hauteur de 15 000 € - Approbation	La commission permanente adopte à l'unanimité
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente**
31	Avenant n°3 au marché pour intégrer la prestation supplémentaire Assurance dommages aux biens et risques annexes, 1 bis souscrite à compter du 01/01/2016. La prestation supplémentaire 1 bis porte extension de garantie pour un montant forfaitaire de 55 454 € TTC, étant précisé que la limitation contractuelle d'indemnité est portée à 10 millions d'euros pour la partie exploitée et à 15 millions d'euros sur la partie dorénavant non exploitée de Biopole.	La commission permanente adopte à l'unanimité
32	Autorisation de lancement et de signature du marché de maintenance du progiciel HR Access, et d'acquisition de licences pour un montant estimé à 1 000 000 € HT.	La commission permanente adopte à l'unanimité
33	Attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association Nationale 1914-1918 pour l'organisation de la reconstitution historique d'un bivouac avec des figurants et du matériel militaire de la PGM les 17 et 18 septembre 2016.	La commission permanente adopte à l'unanimité

angers loire métropole
communauté urbaine

Liste des arrêtés

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2016

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
AR-2016-23	**ACTIONS FONCIERES** Préemption - Les -Ponts-de-Cé - L'Ile au Bourg - La Communauté urbaine décide d'exercer son droit de préemption sur un terrain sis aux Ponts-de-Cé, au lieudit "L'Ile au Bourg", cadastré section AR n° 462 d'une superficie de 3044 m² et la moitié indivise d'un passage cadastré section AR n° 464 de 142 m².	**05 février 2016**
AR-2016-21	**ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE** Angers - 8 rue le Nôtre - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Angers Technopole Objet : renouvellement de la convention de mise à disposition - Durée : 3 ans à compter du 1er janvier 2016 - Redevance : gratuité - Charges : remboursement taxe ordures ménagères, chauffage, éclairage locaux et contrats d'entretien des installations	**29 janvier 2016**
AR-2016-22	**ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION** Angers - 34 rue des Noyers - Convention de mise à disposition au profit de l'Association Pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers (APTIRA) Objet : renouvellement de la convention avec l'association APTIRA pour la mise à disposition de locaux sur le site du 34 rue des Noyers à Angers - Durée : 3 ans à compter du 1er janvier 2016 - Redevance annuelle : 19 203 € - Charges et Impôts : refacturation à l'association	**03 février 2016**
AR-2016-26	**ACTIONS FONCIERES** Angers - La Grande Pâture - Bail rural au profit de l'EARL Brisset Objet : bail rural au profit de l'EARL Brisset - Durée : 9 ans à compter du 27/11/2015 - Redevance annuelle : 177 €	**03 février 2016**
AR-2016-27	**BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE** Saint Barthélémy d'Anjou - Le Bas des Vignes - Convention d'occupation précaire au bénéficie de Monsieur et Madame LECOQ pour la mise à disposition d'une maison d'habitation Objet : convention d'occupation précaire pour une maison d'habitation - Durée : 1 mois à compter de la réception du paiement effectif de la vente par le vendeur - Redevance : gratuité	**24 février 2016**

***

Liste des Marchés à procédure adaptée

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant
16 019 01	F	Expertise des véhicules en fourrière municipale	Lot unique	ATHEXIS	49000	ANGERS	20 000€ HT Maxi
13 A 16 06	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai	Lot 4 : HALLE DE ROLLER DEBUSSY - Remplacement des translucides, réfection du bardage des pignons (y compris isolation) et peinture extérieure des murs de pignons	DIONNEAU	49000	ECOUFLANT	77 435,67 €
16 020 01	S	INHUMATION DES PERSONNES DEMUNIES DE RESSOURCES ET PRESONNES ISOLEES	Lot unique	SERVICES FUNERAIRES JOSEPH GUEZ	49010	ANGERS	20 000,00 €
A16007D	S	PROMOTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE HABITATCOLLECTIF ET SENSIBILISATIONA LA GESTION DURABLE DES BIO DECHETS	LOT 01 PROMOTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE EN HABITAT COLLECTIF	LABEL VERTE	49190	ROCHEFORT SUR LOIRE	194 000,00 €
A16008D	S	PROMOTION DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE HABITAT COLLECTIF ET SENSIBILISATION A LA GESTION DURABLE DES BIO DECHETS	LOT 02 SENSIBILISATION A LA GESTION DURABLE DES BIO DECHETS	LABEL VERTE	49190	ROCHEFORT SUR LOIRE	9000
A16009P	F	Sentier Vilnières fourniture et pose de clôtures	Lot unique	RICHARD CLOTURE	49540	AUBIGNE SUR LAYON	8 331,10 €
16 021 01	T	Ecole maternelle Claude Monet désamiantage des sanitaires	Lot unique	EBM	49115	ST PIERRE MONTLIMART	16 798,00 €
13 A 01 37	PI	AC Plans topo	SCHEMA DIRECTEUR DES BOUCLES VERTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE D'ANGERS LOIRE METROPOLE : LEVES TOPO RAMPES D' ACCES	ATLANTIQUE INFO GEO	44815	SAINT HERBLAIN	1 568,00 €
12 A 01 10	PI	Accord Cadre réseau de chaleur	Mission de maitrise d'œuvre pour le devoiement de l'antenne	UTILITIES PERFORMANCE	49243	AVRILLE	13 952,00 €

16 022 01	T	Installation de modulaire 6 rte de bouchemaine	Lot unique	YVES COUGNAUD	85035	LA ROCHE SUR YON	137 726,06 €
16 023 01	T	Aqua VITA -Travaux modificatifs des jeux aquaslpash	Lot unique	CG ENTREPRISE GUIBAN	56854	CAUDAN CEDEX	14 671,00 €
16 024 01	PI	Etude de programmation pour la restructuration de l'immeuble Bodinier en locaux associatifs.	Lot unique	PREPROGRAM	35000	RENNES	16 480,00 €
A16010P	TIC	Maintenance et pestations associées aux prologiciels Logitud exploités par la Ville d'Angers	Lot unique	LOGITUD SOLUTIONS	68200	MULHOUSE	21 850,45 €
16 025 01	T	Création de mini jardins	Lot unique	PIERRE GOUJEON PAYSAGE	49184	SAINT BARTHELEMY	45 000,00 €

M. LE PRESIDENT – Je vous demande maintenant de bien vouloir me donner acte de la liste des décisions de la Commission Permanente du 7 mars 2016, ainsi que la liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code générale des collectivités territoriales et enfin, la liste des marchés à procédure adaptée.

Y a-t-il des interventions ? …

Le Conseil de communauté entérine à l'unanimité.

N'ayant pas reçu de question diverse, je vous remercie de votre participation et je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures 00

Mme Pascale GALÉA
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Le Président